SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE SAINT-LOUIS

2022-2023

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

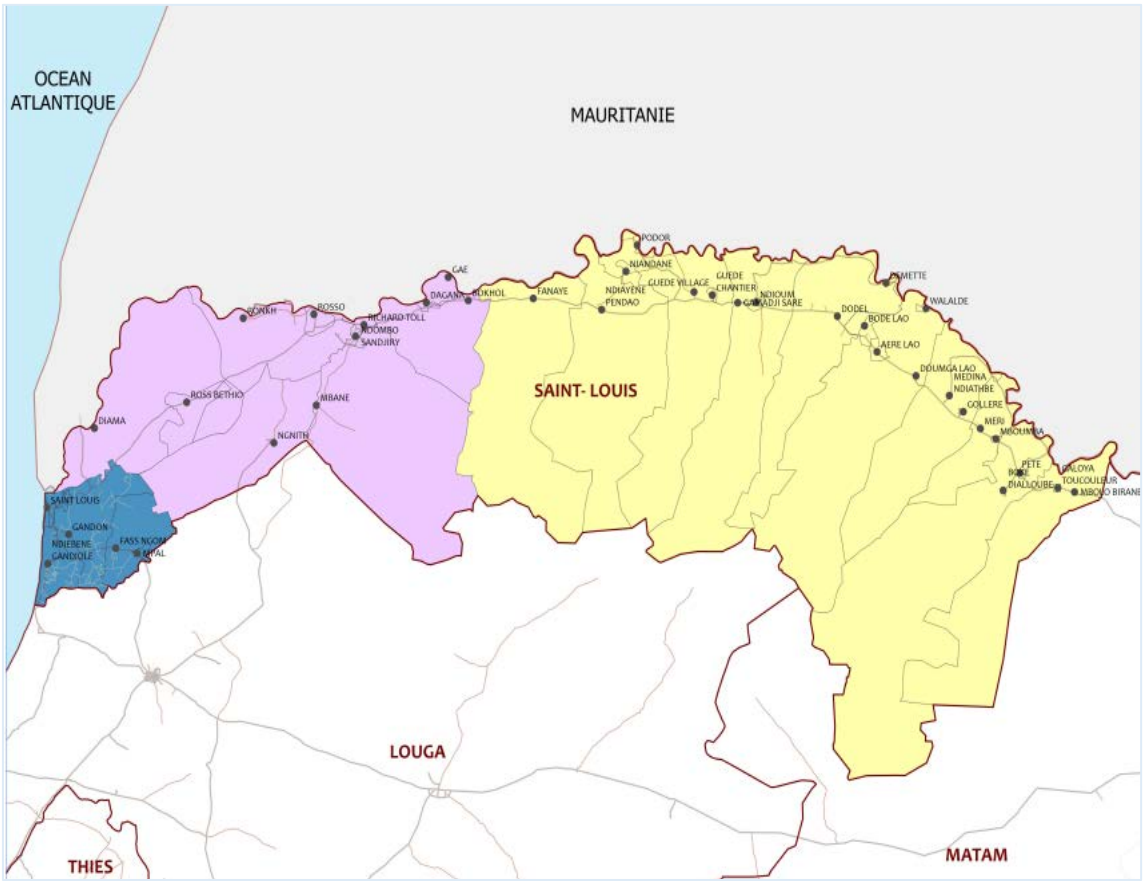

Avril 2025

COMITE DE DIRECTION

Directeur général	Dr. Abdou DIOUF
Directeur Général Adjoint	Dr. Momath CISSE
Directeur de l'Action Régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et de Validation	Elhadji Omar SENGHOR

COMITE DE REDACTION

Chef du Service régional	Amy Colé CISSE
Chef du Service régional sortant	Saliou MBENGUE
Adjoint	Madiop GUEYE/Fatou Mor SYLL

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOUM
	Mbaye FAYE
	Nalar K. Serge MANEL
Direction à l'Action régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr. Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des ménages	Macoumba DIOUF
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodi FALL
	Manga NDIAYE
	Seydou BA
	Modou Dame Ndoumbé DIOP
Direction de la Méthodologie, de la Coopération et de l'Innovation	Oumy DIOP
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
ISSN 0850-1491

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX 6

LISTE DES GRAPHIQUES 9

LISTE DES CARTES 10

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION 14

CHAPITRE I : TERRITOIRE 15
I.1 LA REGION DE SAINT-LOUIS DANS LE SENEGAL 16
I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE 18

CHAPITRE II : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT 20
II.1 OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE 21
II.2 RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX 23
II.3 CONDITIONS CLIMATIQUES 25

CHAPITRE III : POPULATION 27
III.1 STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION 28
III.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE 30
III.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION) 32

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL 34

CHAPITRE IV : EMPLOI 35
IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 36
IV.2 POPULATION EN EMPLOI REMUNERE 38
IV.3 ETABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL 40

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE 42
V.1 TRAVAIL FAMILIAL 43
V.2 CHOMAGE 45

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES 47

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES 48
VI.1 LOGEMENT EQUIPEMENT DES MENAGES 49
VI.2 ACCES A INTERNET 51

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE 53
VII.1 EAU 54
VII.2 ASSAINISSEMENT 56
VII.3 SOURCES D'ENERGIE DES MENAGES 58

CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE 60
VIII.1 SITUATION DES ENFANTS (0-14 ANS) 61
VIII.2 SITUATION DES FEMMES 63

SECTION D. SERVICES SOCIAUX 64

CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE 65
IX.1 ASSISTANCE SOCIALE ET SECOURS AUX VICTIMES 66
IX.2 PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE 68

CHAPITRE X : JUSTICE 70
X.1 ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES 71
X.2 POPULATION PENALE 73

CHAPITRE XI : SANTE 75
XI.1 PERSONNEL ET EQUIPEMENTS DE SANTE 76
XI.2 RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTE 78
XI.3 ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE LA SANTE 80

CHAPITRE XII : EDUCATION 82
XII.1 PRESCOLAIRE 83
XII.2 ELEMENTAIRE 85
XII.3 MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL 87
XII.4 SUPERIEUR 89
XII.5 FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE 91

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS 93
XIII.1 CULTURE ET LOISIRS 94
XIII.2 JEUNESSE ET SPORTS 96

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES 98

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION 99
XIV.1 SITUATION DES MARCHES 100
XIV.2 PRIX A LA CONSOMMATION 102

CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 104
XV.1 ACTIVITES DES SFD 105
XV.2. ACTIVITES POSTALES 107

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES 109
XVI.1 RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 110
XVI.2 DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 112

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF 114

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES 115
XVII.1 FORMALISATION DES ENTREPRISES 116

CHAPITRE XVIII : AGRICULTURE 118
XVIII.1 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS 119
XVIII.2 PRODUCTION 121

CHAPITRE XIX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE 124
XIX.1 ELEVAGE 125
XIX.2 SYLVICULTURE 127
XIX.3 PECHE – AQUACULTURE 129

CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES 131
XX.1 MINES ET CARRIERES 132

CHAPITRE XXI : SERVICES 134
XXI.1 TRANSPORT 135

SECTION G. ANNEXES 137

CHAPITRE XXII : GLOSSAIRES 138

CHAPITRE XXIII : INDEX MOTS CLES 143

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°I.1 : Répartition régionale de la population et densité des régions du Sénégal 17
Tableau n° I.2 : Superficie, densité et rang des départements par rapport à la densité en 2023 ... 19
Tableau n° I.3: Départements, arrondissements et communes de la région de Saint-Louis..... 19
Tableau n° II.1 : Lotissements et attribution de parcelles en 2022 et 2023 22
Tableau n° II.2 : Traitement des demandes d'autorisation de construire 22
Tableau n° II.3 : Situation du domaine classé, par département en 2022 et 2023 et Evolution de la situation des feux de brousse par département en 2022 et 2023..... 24
Tableau n° II.4 : Répartition et évolution du nombre de plants et des types de plantations par circonscription administrative en 2022 et 2023 24
Tableau n° II.5 : Evolution des indicateurs de protection de la forêt par circonscription administrative 24
Tableau n° II.6 : Pluviométrie 2022 et 2023..... 26
Tableau n° III.1 : Structure de la population résidente par groupes d'âges fonctionnels 29
Tableau n° III.2 : Répartition de la population résidente selon le milieu de résidence et le sexe ... 29
Tableau n° III.3 : Répartition de la population par département selon le sexe et densité des départements..... 31
Tableau n° III.4: Evolution du taux d'urbanisation (%) à Saint-Louis de 1976 à 2023..... 31
Tableau n° III.5 : Les indices d'entrée et de sortie 33
Tableau n° III.6 : Solde migratoire international 33
Tableau n° IV.1 : Répartition de la population en âge de travailler (15 ans et plus) selon quelques caractéristiques sociodémographiques 37
Tableau n° IV.2 : Répartition de la population active et de la population en emploi rémunéré selon quelques caractéristiques sociodémographiques..... 39
Tableau n°IV.3 : Evolution des établissements ouverts/fermés et emplois générés/perdus en 2022 et 2023 41
Tableau n°IV.4 : Evolution des contrats enregistrés en 2022 et 2023 selon le type..... 41
Tableau n°IV.6 : Effectif des travailleurs immatriculés en 2022 et 2023 41
Tableau n°IV.7 : Nombre de conflits individuels de travail selon le sexe en 2022 et 2023 41
Tableau n°V.1 : Répartition des travailleurs familiaux selon quelques caractéristiques sociodémographiques 44
Tableau n° V.2 : Répartition de la population en chômage selon quelques caractéristiques sociodémographiques 46
Tableau n°V.1 : Indicateurs d'accès et utilisation de la téléphonie et de l'internet 52
Tableau n° VII.1 : Evolution du type de sources d'eau selon la circonscription administrative 55
Tableau n° VII.2 : Evolution du type d'abonnés selon la circonscription administrative..... 55
Tableau n° IX.1. : Situation des sorties en 2022 et 2023..... 67
Tableau n° IX.2 : Bilan total des activités opérationnelles en 2022 et 2023..... 67
Tableau n° IX.3 : Répartition des ménages inscrits dans le RNU et des bénéficiaires de la PNBSF par circonscription administrative en 2022 et 2023 69
Tableau n° IX.4 : Situation BSF et CEC enrôlés dans la couverture sanitaire universelle dans la région de Saint Louis 69
Tableau n° X.1: Effectif carcéraux et taux d'occupation 72
Tableau n°X.2 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe..... 73
Tableau n°X.3: Répartition des détenus mineurs selon la nature des infractions et le sexe..... 74
Tableau n°X.4 : Répartition des détenus de nationalités étrangères selon la nature des infractions et le sexe en 2023 74
Tableau n° XI.1 : Evolution du personnel de Santé 77
Tableau n° XI.2: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département en 2024..... 77
Tableau n° XI.3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département 77
Tableau n° XI.4 : Quelques indicateurs de performance des programmes de santé..... 79

Tableau n° XI.5 : Bilan du Programme élargi de vaccination 79
Tableau n° IX.6: Récapitulatif de l'exécution budgétaire financement du secteur de la santé en 2022 81
Tableau n° XII.1 : Répartition des structures de prise en charge selon le statut en 2022 84
Tableau n° XII.2 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le département et le sexe 84
Tableau n° XII.3 : Evolution du taux brut de préscolarisation selon le sexe en 2021/2022..... 84
Tableau n° XII.4 : évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le département et le statut..... 86
Tableau n° XII.5: Evolution du taux brut de scolarisation (TBS), taux brut d'accès (TBA)..... 86
Tableau n° XII.6 : Evolution du taux d'admission au CFEE en (%) 86
Tableau n° XII.7: Taux d'achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative (en %) 86
Tableau n° XII.8 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et le statut..... 88
Tableau n° XII.9 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le cycle et le sexe..... 88
Tableau n° XII.10 : Intensité de la scolarisation du moyen secondaire général 88
Tableau n° XII.11 : Evolution du taux d'admission au BFEM et au BAC selon le sexe, par département en (en %) 88
Tableau n° XII.12 : nombre d'étudiants inscrits par UFR selon le sexe à la rentrée 2022/2023.... 90
Tableau n° XII.13 : nombre d'étudiants inscrits par groupe d'âges et selon le sexe à la rentrée 2022/2023..... 90
Tableau n° XII.14 : Effectif des étudiants inscrits par UFR et par niveau à la rentrée 2022/2023 et indicateurs de performance (%) par UFR et par niveau en 2022/2023 90
Tableau n° XII.15 : Résultats au concours pour l'obtention de diplôme de l'enseignement professionnel selon le diplôme 92
Tableau n° XIII-1: Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région..... 95
Tableau n° XIII.2 : répartition des infrastructures de jeunesse en 2023..... 97
Tableau n° XIII.3 : répartition des associations de jeunesse créées entre 2022 et 2023 selon le domaine d'intervention 97
Tableau n° XIV.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département..... 101
Tableau n° XIV.2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département 101
Tableau n° XIV.3: Evolution des prix des principaux produits, par département..... 103
Tableau n° XV.1 : Couverture en SFD et sociétariat..... 106
Tableau n° XV.2 : Epargne selon la nature 106
Tableau n° XV.3 : Epargne selon le sexe des sociétaires..... 106
Tableau n° XV.4 : Crédits accordés selon le sexe des sociétaires 106
Tableau n° XV.5 : Crédits accordés selon le secteur d'activités..... 106
Tableau n° XV.6 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales..... 108
Tableau n° XV.7: Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent 108
Tableau n° XV.8: Evolution du montant des mandats payés par la poste selon le type de structure de transfert d'argent..... 108
Tableau n° XV.9 Evolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination 108
Tableau n° XV. 10: Evolution du trafic postal selon la nature..... 108
Tableau n° XV1.1: Evolution des recettes des communes de la région..... 111
Tableau n° XVI.2: Evolution des dépenses des communes de la région..... 113
Tableau n° XVI.3: Financement des Conseils départementaux 113
Tableau n° XVII.1 : Répartition des unités selon le sexe et l'année de création..... 117
Tableau n° XVII.2: Répartition des unités selon le département et l'année de création..... 117

Tableau n° XVII.3 : Répartition des unités selon la forme juridique et l'année de création 117
Tableau n° XVII.4: Répartition des unités selon la branche d'activité et l'année de création 117
Tableau n° XV.III.1 : Répartition des ménages agricoles par département selon le milieu de résidence 120
Tableau n° XV.III.2 : Répartition des ménages agricoles par milieu de résidence et par département selon le type d'activité agricole..... 120
Tableau n° XV.III.3 : Taille des ménages agricoles..... 120
Tableau n° XV.III.4: Répartition des chefs de ménages agricoles par sexe du chef selon le groupe d'âges 120
Tableau n° XV.III.5: Saison Sèche Chaude 2022 et 2023 : Situation de mise en place des engrais chimiques 122
Tableau n° XV.III.6: Hivernage 2022/2023 : Situation de mise en place et de cession des semences 122
Tableau n° XV.III.7: Hivernage 2023/2024 : Situation de mise en place et de cession des semences 122
Tableau n° XV.III.8: Hivernage 2022/2023 : Situation de mise en place des engrais chimiques ... 122
Tableau n° XV.III.9: Hivernage 2022/2023 : Situation de mise en place des engrais organiques et du BF2 HYFER PLUS 122
Tableau n° XV.III.10: Hivernage 2023/2024 : Situation de mise en place des engrais chimiques . 122
Tableau n° XV.III.11: Résultats définitifs de la campagne agricole 2022/2023 et 2023/2024 - Récapitulatif des cultures céréalières 123
Tableau n° XV.III.12: Résultats définitifs de la campagne agricole 2022/2023 et 2023/2024- Récapitulatif des cultures industrielles 123
Tableau n° XIX.1 : Effectif du cheptel et de la volaille selon l'espèce par département en 2022 et 2023..... 126
Tableau n° XIX.2: Production contrôlée de lait par département en 2022 et 2023 126
Tableau n° XIX.3: Evolution des entrées et sorties du bétail en 2022 et 2023 126
Tableau n° XIX.4: quantité exploitée des produits forestiers non ligneux..... 128
Tableau n° XIX.5: Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche et le département en 2022 et 2023 130
Tableau n° XIX.6: Evolution de la production de la pêche artisanale, selon l'espèce et par département en 2022 et 2023 130
Tableau n° XIX.7: Ventilation de la production artisanale selon l'usage et l'année, par département en 2022 et 2023 130
Tableau n° XX.1: Quantités extraites dans les carrières entre 2021 et 2022..... 133
Tableau n° XX.1: Quantités extraites (en tonne) dans les mines entre 2021 et 2023 133
Tableau n° XX.3: Recettes entre 2021 et 2023 (en FCFA) 133
Tableau n° XXI.1 : Parc automobile régional en 2023..... 136
Tableau n° XXI.2 : Examens de codes et conduite en 2023 136

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n° III.1 : Pyramide des âges 29
Graphique n° III.2: Evolution du taux d'accroissement annuel moyen (%) 29
Graphique n° III.3 : Répartition de la population par milieu de résidence 31
Graphique n° III.4 : Répartition selon le sexe des émigrants internationaux au cours des 5 dernières années 33
Graphique n° IV.1: Répartition des établissements ouverts selon le statut juridique..... 41
Graphique n°VI.1 : Répartition des ménages de la région de Saint-Louis selon le type du logement occupé (%) 50
Graphique n°VI.2 : Répartition des ménages de la région de Saint-Louis selon le statut d'occupation du logement (%) 50
Graphique n° VI.3: Répartition (en %) des ménages selon la possession d'un titre de propriété... 50
Graphique n° VII.1: Répartition (en %) des ménages selon le principal type d'aisance 57
Graphique n° VII.2: Répartition (en %) des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées 57
Graphique n° VII.3: Répartition (en %) des ménages selon le mode d'évacuation des boues de vidange 57
Graphique n° VII.4: Répartition (en %) des ménages selon le principal mode d'évacuation des ordures ménagères 57
Graphique n° VII.5 : Répartition (en %) des ménages selon le principal mode d'éclairage 59
Graphique n° VII.6 : Répartition (en %) des ménages selon le principal combustible utilisé pour la cuisson 59
Graphique n°VIII.1: Proportion (%) d'enfants occupés selon le sexe 62
Graphique n°VIII.2: Répartition (%) des enfants de 6-14 ans occupés selon le milieu de résidence et le sexe 62

LISTE DES CARTES

Carte n° I.1: La région de Saint Louis dans le Sénégal 17
Carte n°I.2: Découpage administratif de la région de Saint-Louis..... 19
Carte n°V.1: Taux d'accès à l'internet par région (%) 52

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
BAC	Baccalauréat
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BIT	Bureau International du Travail
BRSP	Brigade Régionale des Sapeurs-Pompiers
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDEPS	Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDS	Comités de Développement Sanitaire
CEC	Carte d'Egalité des Chances
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CI	Cours d'Initiation
CMU	Couverture Maladie Universelle
CSS	Compagnie Sucrière Sénégalaise
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CT	Collectivité Territoriales
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DF	Descendance Finale
DGPSN	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DREPA	Direction Régionale de l'élevage et de la Production Animale
DRS SFD	Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés
DSECN	Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENES	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
EPS	Etablissements Publics de Santé
ESAN	L'enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire
GDS	Grands Domaines du Sénégal
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IA	Inspection d'Académie
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation
IMCEC	Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de Crédit
IME	Inspections Médicales des Ecoles
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRTSS	Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MAC	Maisons d'Arrêt et de Correction
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural
NINEA	Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations
NV	Naissances Vivantes
PNBSF	Programme National de Bourses de Sécurité Familiale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de La Population et de l'Habitat du Sénégal
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage

RMM	Rapport de Mortalité Maternelle
RNEA	Répertoire National des Entreprises et Associations
RNU	Registre National Unique
SCL	Société de Culture Légumières
SENELEC	Société Nationale D'électricité
SESR	Situation Economique et Sociale Régionale
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SOCAS	Société de Conserves Alimentaires au Sénégal
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TGFG	Taux Global de Fécondité Générale
TIC	Technologies de L'information et de la Communication
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UGB	Université Gaston Berger
VFF	Violences Faites aux Femmes

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale régionale (SESR) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

La SESR essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESR constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs au développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2022 et 2023 pour résorber, le retard de publication accusé, principalement dû à la mise en œuvre des opérations relatives au cinquième recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Qu'ils trouvent tous ici, l'expression de notre profonde gratitude.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce document.

Dr ABDOU DIOUF

Directeur général

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 La région de Saint-Louis dans le Sénégal

Position géographique

La loi n° 2002-002 du 15 février 2002 et le décret n° 2002-166 du 21 février 2002 ont établi les limites actuelles de la région de Saint-Louis. La région qui s'étend sur une superficie de 19 034 km² couvre environ 9,7% du territoire national. Elle est limitée au Nord par le Fleuve Sénégal, au Sud par la région de Louga, à l'Est par la région de Matam et à l'Ouest par l'Océan atlantique. Elle est située à 270 km de Dakar (la capitale du Sénégal).

Population de la région

En 2023, **1 202 441 habitants** sont recensés dans la région de Saint-Louis, soit un poids démographique de 6,6% par rapport au niveau national (18 126 390 habitants). Elle s'établissait à 908 942 habitants en 2013 *(source RGPHAE, 2013)*, soit un taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire de **2,8%** contre 2,9% pour le niveau national. La région de Saint-Louis est ainsi la 5ème région la plus peuplée du Sénégal derrière Dakar, Thiès, Diourbel et Kaolack.

La densité de la population régionale est de 63 habitants au kilomètre carré (km²), donc très en deçà de la moyenne nationale qui est de **92 habitants au km²**. Avec une superficie de **19 034 km²**, Saint-Louis est la 5ème région la moins dense du pays devant les régions de Kédougou, Tambacounda, Matam et Louga.

Potentialités économiques de la région

La région de Saint-Louis occupe une place de choix dans les stratégies nationales de développement économique. Elle se distingue particulièrement dans le secteur primaire et dans l'agroalimentaire. L'économie de la région repose essentiellement sur l'agriculture et sur l'élevage. La région contribue fortement à la production nationale de céréales. Elle assure la totalité de la production de la canne à sucre et de la tomate industrielle.

L'oignon ainsi qu'une partie importante du riz local sont cultivés dans la région. La région bénéficie de la présence de grosses unités agro industrielles telles que la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS), la Société de Conserves Alimentaires au Sénégal (SOCAS SA), la Société de Culture Légumières (SCL), les Grands Domaines du Sénégal (GDS) et d'autres sociétés transformatrices qui constituent de réels atouts pour l'exploitation de ses potentialités agricoles.

Entre autre secteurs attrayants, il faut noter la pêche qui participe au dynamisme de l'économie locale. La pêche locale est majoritairement artisanale et est pratiquée en mer, au niveau des fleuves, des affluents et des lacs. Les productions halieutiques régionales alimentent aussi bien les autres régions que les pays frontaliers.

Définitions :

Le territoire constitue l'étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe d'humains. En d'autres termes, c'est un espace délimité, approprié par un individu ou une communauté, sur lequel s'exerce un pouvoir.

En savoir plus :

https://www.ansd.sn/rapports/rgph-5-2023

Tableaux et graphiques

Carte n° I.1: La région de Saint Louis dans le Sénégal

Source: ANSD/Bureau de la Numérisation cartographique (ENC), 2023

Tableau n°I.1 : Répartition régionale de la population et densité des régions du Sénégal

REGION	POPULATION	POIDS DEMOGRAPHIQUE	SUPERFICIE (km²)	DENSITE (Habitants/km²)
DAKAR	4 004 425	22,1%	547	7 277
DIOURBEL	2 080 332	11,5%	4 824	428
FATICK	906 922	5,0%	6 849	130
KAFFRINE	820 404	4,5%	11 262	74
KAOLACK	1 336 718	7,4%	5 357	252
KEDOUGOU	245 147	1,4%	16 800	15
KOLDA	914 797	5,0%	13 771	67
LOUGA	1 125 910	6,2%	24 847	44
MATAM	831 632	4,6%	29 445	29
SAINT-LOUIS	1 202 441	6,6%	19 034	63
SEDHIOU	589 264	3,3%	7 341	80
TAMBACOUNDA	987 154	5,4%	42 364	23
THIES	2 463 679	13,6%	6 670	375
ZIGUINCHOR	617 568	3,4%	7 352	84
TOTAL	18 126 390	100,0%	196 670	92

Source : 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal (RGPH-5, 2023)

I.2 Organisation administrative et territoriale

Nombre de départements et de collectivités territoriales de la région

Suite au découpage administratif opéré en 2002 (***loi n° 2002-02 du 15 février 2002***), la région de Saint-Louis est composée, des départements de ***Dagana, Podor et Saint- Louis***. Le département de Dagana comporte 2 arrondissements (Ndiaye et Mbane) et 11 communes ; celui de Podor est composé de 4 arrondissements (Cas-Cas, Gamadji Saré, Thilé Boubacar et Saldé) et 22 communes et celui de Saint- Louis a un arrondissement (Rao) et 5 communes. La région comprend ainsi 41 collectivités territoriales dont trois départements et 38 communes.

Superficie et densité des départements, et rang par rapport à la superficie de la région

Le département de Saint- Louis est le moins vaste avec une superficie de 879 Km² et une population de 387 368 habitants en 2023, soit une densité de 441 habitants/Km². C'est le département le plus densément peuplé de la région. Le département de Dagana a superficie de 5 208 Km² et sa population est de 329 063 habitants en 2023, soit une densité de 63 habitants/Km². Il est le 2ème département le plus densément peuplé de la région. Avec une superficie de 12 947 Km², le département de Podor est le plus vaste. Sa population recensée en 2023 est de 486 007 habitants, il est ainsi le département le moins densément peuplé avec 38 habitants/Km².

Définitions :

Circonscription administrative : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

En savoir plus :

https://interieur.sec.gouv.sn/administration-territoriale/decoupage-administratif https://www.anat.sn/

Tableaux et graphiques

Carte n°1.2: Découpage administratif de la région de Saint-Louis

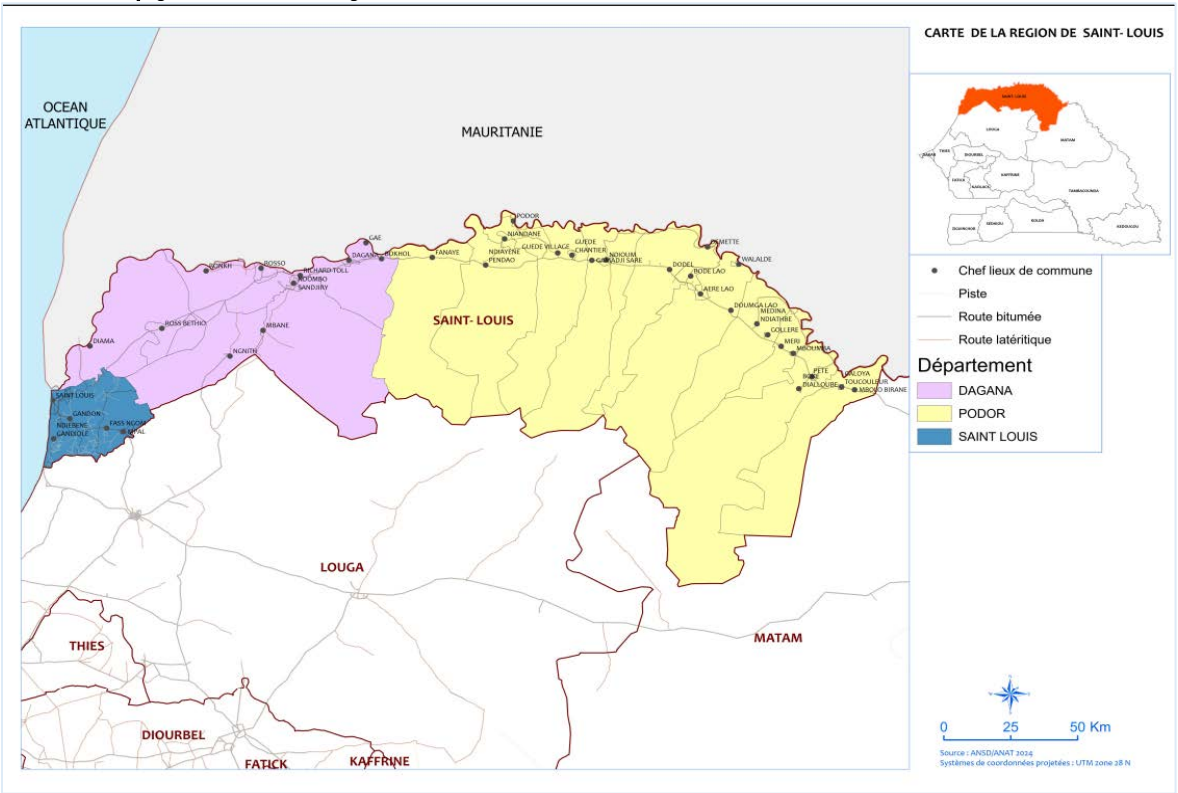

Source: ANSD/Bureau de la Numérisation cartographique (BNC), 2023

Tableau n° I.2 : Superficie, densité et rang des départements par rapport à la densité en 2023

Département	Hommes	Femmes	Total	Superficie	Densité	Rang
SAINT LOUIS	197 151	190 218	387 369	879	441	1
DAGANA	170 862	158 202	329 064	5 208	63	2
PODOR	242 870	243 139	486 009	12 947	38	3
Total général	610 883	591 559	1 202 442			

Source : 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal (RGPH-5, 2023)

Tableau n° I.3: Départements, arrondissements et communes de la région de Saint-Louis

Département de Dagana			Département de Podor			Département de Saint-Louis	
ARRONDISSEMENTS	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	COMMUNES	ARRONDISSEMENTS	COMMUNES
	COM DAGANA		COM PODOR	ARR GAMADJI SARE	GAMADJI SARE		COM SAINT-LOUIS
	COM RICHARD-TOLL		COM NDIOUM	ARR GAMADJI SARE	DODEL	ARR RAO	FASS NGOM
ARR NDIAYE	NGNITH	ARR CAS-CAS	MERY	ARR GAMADJI SARE	GUEDE CHANTIER	ARR RAO	NDIEBENE GANDIOLE
ARR NDIAYE	DIAMA	ARR CAS-CAS	DOUMGA LAO	ARR GAMADJI SARE	GUEDE VILLAGE	ARR RAO	GANDON
ARR NDIAYE	RONKH	ARR CAS-CAS	MADINA NDIATHBE	ARR GAMADJI SARE	DEMETTE	ARR RAO	MPAL
ARR NDIAYE	ROSS-BETHIO	ARR CAS-CAS	GOLLERE	ARR THILE BOUBACAR	FANAYE		
ARR NDIAYE	ROSSO	ARR CAS-CAS	MBOUMBA	ARR THILE BOUBACAR	NDIAYENE PENDAO		
ARR MBANE	BOKHOL	ARR CAS-CAS	WALALDE	ARR THILE BOUBACAR	NIANDANE		
ARR MBANE	MBANE	ARR CAS-CAS	BODE LAO	ARR SALDE	MBOLO BIRANE		
ARR MBANE	NDOMBO SANDJIRY	ARR CAS-CAS	AERE LAO	ARR SALDE	BOKE DIALLOUBE		
ARR MBANE	GAE			ARR SALDE	GALOYA TOUCOULEUR		
				ARR SALDE	PETE		

Chapitre II : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

II.1 Occupation physique du territoire

Zones écogéographiques

Selon des critères prennant en compte un ensemble de facteurs hydrographiques, biophysiques et socioéconomiques permettant d'avoir des espaces plus ou moins homogènes dans une perspective d'aménagement intégré et de gestion des ressources naturelles, la région de Saint-Louis appartient à trois zones éco-géographiques :

- le ***Walo*** : bordant le fleuve Sénégal, il se caractérise par des terres humides (en permanence inondées par le fleuve) propices à la riziculture, à la culture de décrue et à la culture irriguée.
- le ***Diéri***, éloigné du fleuve, avec des terres favorables au maraîchage et à l'élevage extensif ;
- la ***Zone des Niayes (ou le Gandiolais)***, située sur la frange maritime, caractérisée par la présence des « Niayes » qui sont des dépressions inter-dunaires où affleure la nappe phréatique, où se pratiquent ses activités de pêche maritime et de cultures maraichères.

Ressources en eau

La région de Saint-Louis dispose de ressources en eau abondantes. On distingue des eaux de surface et des eaux souterraines. Les eaux de surface sont constituées essentiellement par le fleuve Sénégal, qui traverse tout le long de la région, ses défluents, le lac de Guiers et de nombreux marigots et mares temporaires. Le lac occupe une place importante à cause de sa réserve d'eau douce et joue un rôle stratégique pour l'alimentation en eau potable de la ville de Dakar et pour l'horticulture. Le fleuve et ses affluents constituent la source d'eau la plus importante pour l'agriculture. Ce riche potentiel est valorisé par la réalisation des barrages de Diama et Manatali. Les eaux souterraines sont constituées par les nappes phréatiques peu profondes mais sujettes à la salinisation.

Couvert végétal

Relativement au couvert végétal, la région est caractérisée par des écosystèmes aride et semi-aride conjugués d'une végétation assez spécifique. Ainsi, la densité moyenne est de 153 tiges/ha pour un volume moyen de 17,34 m3/ha.

Lotissements et autorisations de construire

Au cours de l'année 2022, un seul lotissement de 100 parcelles est opéré dans la région de Saint Louis, plus précisément à Bango. En 2023, le nombre de lotissements opérés au niveau régional est de 4 dont 3 dans le département de Saint-Louis pour un total de 10 247 parcelles et un dans le département de Dagana avec 216 parcelles, soit un total de 10 463 parcelles loties. Cependant, aucune parcelle n'est attribuée sur ces lotissements de 2022 et 2023. Le nombre de demande d'autorisations de construire a connu une baisse entre 2022 et 2023 (de 377 à 358). Par contre, le nombre d'autorisations de construire délivrées a doublé sur la période avec 111 autorisations sont délivrées en 2022 et 227 en 2023. Le département de Saint-Louis a enregistré le plus grand nombre de demandes d'autorisations de construire avec 291 (77,2%) en 2022 et 310 (86,6%) en 2023.

Définitions :

Constitue un **lotissement**, au sens du présent code, de l'opération ayant pour effet l'aménagement, l'équipement et la division en lots d'une ou plusieurs propriétés foncières pour la vente ou la mutation à titre gratuit ou la location.

Les lotissements peuvent être entrepris : soit en vue de la réalisation de logements, avec ou sans équipements commerciaux et administratifs ; soit en vue de l'implantation d'établissements industriels, artisanaux, commerciaux ou touristiques ; soit en vue de la création de jardins, de zones de cultures maraîchères et pépinières ; soit en vue de la création d'équipements. Dans ce dernier cas, ne pourra être autorisée que la construction de locaux nécessaires à l'exploitation.

En savoir plus :

Loi n° 2008-43 du 20 août 2008 portant Code de l'Urbanisme.

Tableaux et graphiques

Tableau n° II.1 : Lotissements et attribution de parcelles en 2022 et 2023

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	2022			2023		
	NOMBRE DE PARCELLES LOTIES	NBRE PARCELLES ATTRIBUEES	NBRE LOCALITES CONCERNEES	NOMBRE DE PARCELLES LOTIES	NBRE PARCELLES ATTRIBUEES	NBRE LOCALITES CONCERNEES
SAINT-LOUIS	100	0	1	10 247		3
DAGANA	0	0	0	216		1
PODOR	0	0	0			
REGION	100	0	1	10 463		4

Source : Ministère de l'urbanisme, du logement et l'hygiène publique, Division Régionale de Saint-Louis

Tableau n° II.2 : Traitement des demandes d'autorisation de construire

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	2022		2023	
	DEMANDES ENREGISTREES	AUTORISATIONS DELIVREES	DEMANDES ENREGISTREES	AUTORISATIONS DELIVREES
SAINT-LOUIS	291	67	310	196
DAGANA	38	21	25	8
PODOR	48	23	23	23
REGION	377	111	358	227

Source : Ministère de l'urbanisme, du logement et l'hygiène publique, Division Régionale de Saint-Louis

II.2 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

Patrimoine forestier

La région de Saint Louis compte **37 forêts classées**, ce nombre n'a pas évolué sur la période 2022 et 2023, dénombrées dans la région avec une superficie de **29 756 hectares**. Le taux de classement de la région est ainsi estimé à 28,8% avec des disparités au niveau départemental (9,4% pour Dagana ; 34,6% pour Podor et 13,5% pour Saint-Louis). Il faut noter l'existence de Réserves Sylvopastorales appartenant au domaine classé.

1. La zone des aménagements hydro-agricoles de la Vallée et du Delta du fleuve Sénégal : couverte de steppes arbustives et arborées, de savanes boisées, de prairies aquatiques. Les principales espèces rencontrées sont : *Acacia sénégal, Acacia nilotica var. Tomentosa, Acacia nilotica var. Andansonii, Ziziphus mauritiana, Balanites aegyptiaca, Dalbergia melanoxylon, Boscia senegalensis*. Sur les sols salés, l'arbuste dominant est *Tamarix senegalensis*. En amont des inondations, on rencontre *Bauhi nia reticulata* et *Acacia senegal*. La végétation herbacée est dominée par *Indigofera aspera, Cenchrus biflorus, Chlorus prieurri, Aristida mutabilis, Echinochloa colona et Meshynomène*.

2. La zone sylvo-pastorale : avec le Ferlo sableux, aux sols brun - rouges couverts par une végétation de type pseudo-steppe arbustive à *Acacia tortilis, Sclerocarya birrea, Balanites aegyptiaca, Acacia senegal, Combretum glutinosum, Commiphora africana,* etc. et le Ferlo latéritique, aux sols plus latéritiques portant quelques rares espèces comme *Boscia senegalensis, Dalbergia melanoxylon (Dialambane).*

3. La zone des Niayes : constituée de sable est occupé par le groupement à *Ipoméa* et *Sporobolus, l*e groupement à *Aristida longiflora* et *Hyparrhénia dissoluta* qui fixent les dunes de sables et des espèces arbustives peu abondantes comme *Parinari macrophylla, Fagara xanthoxyloïdes, Aphania senegalensis, Commiphora africana, Anona senegalensis.*

Ressources fauniques

La région de Saint-Louis dispose de parcs et des réserves naturelles. Le **Parc National des oiseaux du Djoudj (PNOD)**, représente l'une des plus grandes biodiversités de la région et constitue un milieu d'une grande importance pour l'avifaune. Le PNOD accueille plus de 2000000 d'oiseaux par an. En janvier 2023, il est recensé plus 234 000 oies et canards, 33 475 hérons et aigrettes ; 29 874 flamants, 13 946 pélicans, 8603 cormorans et anhinga et 6350 cigognes L'ichtyofaune est représentée par 92 espèces pour 26 familles. Les familles les plus abondantes sont les Cichlidae (14 espèces dont *Oreschromis niloticus, Tilipia guineensis*), les Characidae (12 espèces dont *Hydrocynus spp*.), les Bagridae (neuf espèces dont *Bagrus spp*.), puis les Cyprinidae (*Labeo spp*.), les Clariidae (*Clarias spp*.), les Mochokidae (*Hemisynodontis membranaceus, Synodontis spp*.), les Cyprinodontidae (*Aplocheilichthys normani*). Parmi les mammifères, l'espèce la plus abondante, ou du moins la plus visible, est le Phacochère (*Phacochoerus africanus*), le Chacal doré (*Canis aureus*), le Caracal (*Caracal caracal*), le Porc-épic (*Hystrix cristata*) etc. On y retrouve aussi des reptiles tels que le Crocodile du Nil (*Crocodilus niloticus*), le varan du Nil (*Varanus niloticus*), les geckos, le Python de Séba (*Python sebae*), la vipère heurtante (*Bitis arietans*), la Tortue sillonnée ou Tortue terrestre (*Centrochelys sulcata*). *(source : https://parcnationaldjoudj.com/biodiversite-du-parc/).*

Le **Parc de la Langue de Barbarie** abrite plusieurs espèces d'oiseaux tels que flamants roses, pélicans, cormorans, hérons, aigrettes gazettes, vanneaux éperonnés, dendrocygnes, sternes, goélands et mouettes…

La **réserve de Gueumbeul** abrite des tortues sillonées, des gazelles dama, oryx dammah, phacochères, renards pâles et singes rouges (patas) lesquels peuvent d'ailleurs être facilement aperçus hors réserve.

Production de plants

Entre 2022 et 2023, la production de plants a globalement chuté passant de **689 762 plants** à **469 428 plants**. Les plantations sont majoritairement effectuées dans le département de Saint-Louis (**414 592** en 2022 et **256 277** en 2023).

Protection des forêts :

Les coupes abusives et les feux de brousse (**12 464,98 ha** en 2022 et **1206,91 ha** en 2023), continuent d'accentuer la dégradation forestière. Le département de Podor reste le plus touché par les feux de brousse. La protection des forêts demeure un impératif pour un développement économique et social de la région. Dans ce cadre, la région est fermée à l'exploitation de bois.

Risques environnementaux : érosion côtière

L'impact du changement climatique combiné aux actions anthropiques constitue une réelle menace au niveau de la région de Saint-Louis notamment dans la ville. L'ouverture en 2003 de la brèche dans la langue de Barbarie et l'augmentation du niveau des eaux a pour conséquence l'accélération de l'érosion côtière (près de 800 mètres de littoral disparus en moins de 10 ans à Guet Ndar. Il est également à noter la disparition de villages comme Doune Baba Dièye et Keur Bernard mais aussi la salinisation des terres dans le Gandiol occasionnée par le biseau salé.

Tableaux et graphiques

Tableau n° II.3 : Situation du domaine classé, par département en 2022 et 2023 et Evolution de la situation des feux de brousse par département en 2022 et 2023

Circonscription administrative	Domaine classé					Situation des feux de brousse	
	2022/2023 Forêts Classées		Taux de classement (%) en 2022 et 2023	2022/2023 Réserves sylvopastorales		2022	2023
	Nombre	Superficie (Ha)		Nombre	Superficie (Ha)		
Département de Dagana	11	12 679	9,4	02	23 600	90,84	60,77
Département de Podor	23	29 756	34, 6	03	364 400	12 374,14	1 077,7
Département de Saint-Louis	3	3 532	13,48	01	5 600		68,44
Région	**37**	**29 756**	**28,8**	**04**[1]	**393 600**	12 464,98	1 206,91

Source : IREF – Saint-Louis

Tableau n° II.4 : Répartition et évolution du nombre de plants et des types de plantations par circonscription administrative en 2022 et 2023

Circonscription administrative		Plants								Plantations réalisées			
		Régie		Villageoises/ communautaires		Privées / Individuelles		Total		Plantations massives (Ha)	Plantations linéaires (Km)	Plantations conservatoires	Foresterie urbaine
		Nb.	Plants	Nb.	Plants	Nb.	Plants	Nb.	Plants				
2022	Podor	7	89 375	3	19 923			10	109 298	72,81	24,63	6	57,77
	Dagana	5	106 778	2	19 727	2	39 367	9	165 872	3,804	57,042	36,02	37,69
	Saint Louis	2	265 588	2	13 004	20	136 000	24	414 592	29,9	12,764	27,62	6,25
	Région	14		7	52 654	22	175 367	43	689 762	106,514	- 94,436	69,64	101,71
2023	Podor	7	62 193	3	10 438			10	72 631	106,9	17	31	11,669
	Dagana	5	90 055	2	12 994	2	37 471	9	140 520	33,9	15	0,5	65,459
	Saint Louis	2	200 980	1	15 787	5	39 510	8	256 277	15,8	8,8	3,2	91,251
	Région	14	353 228	6	39 219	7	76 981	27	469 428	156,7	40,8	34,7	168,379

Source : IREF – Saint-Louis

Tableau n° II.5 : Evolution des indicateurs de protection de la forêt par circonscription administrative

Indicateurs	2022				2023			
	Dagana	Podor	Saint-Louis	Région	Dagana	Podor	Saint-Louis	Région
Production de plants	165 872	109 298	414 592	689 762	140 520	72 631	256 277	469 428
Superficies de terres reboisées (km2)	4,434	74,31	43,381	122,125	33,94	106,94	15,785	156,665
Nombres de Km reboisés (brise vent, haies-vives, axes routiers..)	57,042	24,63	12,764	94,436	14,574	16,95	8,801	40,325
Nombre de KM de pare-feu ouverts	20,133	0	26	46,133	222,5	0	4,6	227,1
Nombre de Km pare-feu réhabilités	137,7	210	65	412,7	230,37	0	102,9	333,27
Nombre de permis de coupe de bois	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : IREF – Saint-Louis

[1] Il est important de signaler que deux réserves sylvopastorales sont à cheval entre le département de Dagana et de Podor. C'est ce qui explique le total 04 au lieu de 06.

II.3 Conditions climatiques

La région de Saint-Louis appartenant à trois zones climatiques :

- ***la Grande Côte*** : de type subcanarien avec une influence de l'océan, présence de l'alizé maritime de nov. à mai, températures fraîches, humidité > 50 % (dans sa partie Ouest et le Gandiolais) ;
- ***la zone sahelienne*** : climat de type sahélo-saharien ; au nord de l'isohyète 400/500 ; région la + chaude et aride ; harmattan 9 mois ; pluvio (au Nord) ; et
- ***la zone du FERLO*** : climat de type sahélo-soudanien ; pluviométrie plus importante entre 500 et 700 mm ; harmattan 7-8 mois ; culture de 75-90 j possibles sans risques importants (au Sud)

Température :

Dans la partie Ouest du Delta, sous l'influence océanique, la température moyenne annuelle est d'environ 20°C avec un minima moyen de 16°C et un maxima moyen de 32°C. Dans la Moyenne Vallée, les effets de la latitude et de la continentalité entrainent avec les vents d'Est un régime de températures moyennes annuelles avec des minima et maxima de 21,1°C et 36,5°C à Podor.

Vents :

Dans la région de Saint-Louis, les vents dominants sont :

- *L'alizé maritime* (vent frais et humide) orienté Nord et Nord-Ouest quasiment permanente sur la facade atlantique (novembre-mai) ;
- *L'alizé continental ou harmattan* (vent chaud et sec) orienté Nord-Est balaie la haute Vallée, la Moyenne Vallée et la zone Sylvopastorale du Ferlo ;
- *La mousson (vent humide)* n'atteint le Nord-Ouest de la région qu'au mois d'août. A partir mois de mai, la mousson s'oriente vers le littoral.

Pluviométrie :

Dans la région de Saint-Louis, la pluviométrie est caractérisée par son insuffisance, son irrégularité et des écarts inter-annuels importants. L'examen des données issues des postes pluviométriques de la région de Saint-Louis montre que l'année 2022 a été plus pluvieuse que l'année 2023. Au regard des écarts entre 2022 et 2023, on constate que les cumuls de précipitations ainsi que les nombres de jours sont plus élevés en 2023 sauf au niveau du poste de Mbane (département de Dagana) où le nombre de jours a diminué de trois et le cumul des précipitations de 29 millimètres (mm). Toujours dans le département de Dagana (poste de Niassène), le nombre de jours de pluies est constant (15 jours) mais le cumul des précipitations a baissé de 15,5 mm. En 2023, les records en termes de nombre de jours de pluies et de précipitations sont enregistrés au niveau du poste de Saint-Louis (département de Saint-Louis) avec un cumul de 453 mm de pluies sur 26 jours. Au niveau du département de Dagana, le poste de Diama a enregistré le record en nombre de jours de pluies (20 jours) et en précipitations (396,3 mm). Dans le département de Podor, le record est enregistré au poste de Galoya avec 441,6 mm de pluies en 18 jours.

En 2022, le poste pluviométrique de Galoya a enregitré les cumuls de précipitations les plus importants avec 393,7 mm en 11 jours. Le poste de Saint-Louis (département de Saint-Louis) a enregistré le nombre le plus élevé de jours de pluies (26 jours) avec 241 mm de pluies. Le poste de Niassène (département de Dagana) a eu les précipitations les plus faibles avec 130 mm avec seulement 6 jours de pluies.

En savoir plus :

Plan Daction Forestier Régional – Saint-Louis 2003

Tableaux et graphiques

Tableau n° II.6 : Pluviométrie 2022 et 2023

Départements	POSTES	Cumul 11/10/2022		Cumul au 11/10/2023		Ecarts (2023-2022)	
		Cumul de précipitations (mm))	Nombre de jours de pluies	Cumul de précipitations (mm))	Nombre de jours de pluies	Cumul de précipitations (mm))	Nombre de jours de pluies
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	241	26	453	26	212	0
SAINT-LOUIS	RAO	216,7	18	387,3	21	170,6	3
SAINT-LOUIS	DROR	227,3	24	491,6	24	264,3	0
SAINT-LOUIS	MPAL	268	15	287,8	17	19,8	2
DAGANA	DAGANA	160	13	295	14	135	1
DAGANA	ROSS BETHO	176,2	11	287,8	18	111,6	7
DAGANA	MBANE	298	17	269	14	-29	-3
DAGANA	RICHARD TOLL	228,4	14	280,3	14	51,9	0
DAGANA	DIAMA	174	7	396,3	20	222,3	13
DAGANA	NASSANTE	130	6	271	11	141	5
DAGANA	ROSSO SENEGAL	164	10	347,6	13	183,6	3
DAGANA	NASSENE	285,5	15	270	15	-15,5	0
PODOR	PODOR	182,9	18	278,3	27	95,4	9
PODOR	NDIOUM	103,8	12	208	13	104,2	1
PODOR	AERE LAO	202,9	11	359,6	14	156,7	3
PODOR	GALOYA	393,7	11	441,6	18	47,9	7

Source : DRDR Saint-Louis

Chapitre III : POPULATION

III.1 Structure globale de la population

La population de la région de Saint-Louis recensée en 2023 s'élève à **1 202 441 habitants**. En 2022, les projections démographiques ont estimé la population régionale à **1 150 062 habitants**.

L'allure de la pyramide (sommet rétréci et base très large) montre que la région de Saint-Louis, à l'instar du niveau national et des autres pays en développement a une population très jeune. En effet, 60,4 % de la population a moins de 25 ans. Les enfants de moins de 5 ans constituent 11,9% de la population ; les adolescents (10-19 ans) constituent 27,1% de la population avec une part plus importante des individus âgés entre 10 et 14 ans constituant 13,6% de la population régionale; les personnes âgées de 65 ans et plus sont les moins nombreux avec 4,1%. L'âge moyen de la population s'établit à 24 ans et l'âge médian de la population se situe entre 18 et 19 ans.

La répartition par groupes d'âges fonctionnels montre que plus de la moitié de la population (56,9%) a un âge compris entre 15 et 64 ans, donc en âge de travailler. Ce qui correspond à un rapport de dépendance démographique de 75,9% (76 actifs pour 100 personnes en charge).

Entre 1976 et 1988, la population évoluait à un rythme annuel de 2,1% ; entre 1988 et 2002, le taux d'accroissement annuel était de 3,4%. Une diminution du taux d'accroissement annuel est observée entre 2002 et 2013 s'établissant à 2,3%; entre 2013 et 2023, le taux d'accroissement annuel est de 2,8%.

La très grande jeunesse de la population sénégalaise se retrouve dans la région de Saint Louis pour laquelle plus de 6 personnes sur dix (61,0%) ont moins de 25 ans. En revanche, les 60 ans et plus représentent 5,9% au niveau régional, proportion comparable à celle que l'on observe au niveau national (5,6%).

Le rapport de masculinité globale (RM) est de 103 hommes pour 100 femmes, confirmant ainsi la supériorité numérique des hommes par rapport aux femmes. Cette tendance est inversée à partir de 30 ans où les femmes deviennent plus nombreuses que les hommes selon les groupes d'âges.

Définitions :

Population : le mot **population** peut désigner toute collection d'unités distinctes, il est alors synonyme d'**univers**. On emploie plus communément le mot **population** pour désigner l'ensemble des **habitants** d'un certain territoire, parfois même une fraction seulement de cet ensemble (ex. : *population d'âge scolaire*, *population mariable)*, auquel cas il s'agit, à proprement parler, d'une **sous-population**.
L'âge médian correspond à l'âge qui divise la population en deux groupes numériquement égaux, la 1ère moitié étant plus jeune et l'autre moitié plus âgée.
L'âge moyen correspond à la moyenne des âges dans une population.
Ratio de dépendance démographique : le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.
Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âge est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.
Pyramide des âges : représentation graphique de la structure par âge et par sexe d'une population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement.

En savoir plus :

- Rapport provisoire RGPH-5

Tableaux et graphiques

Graphique n° III.1 : Pyramide des âges

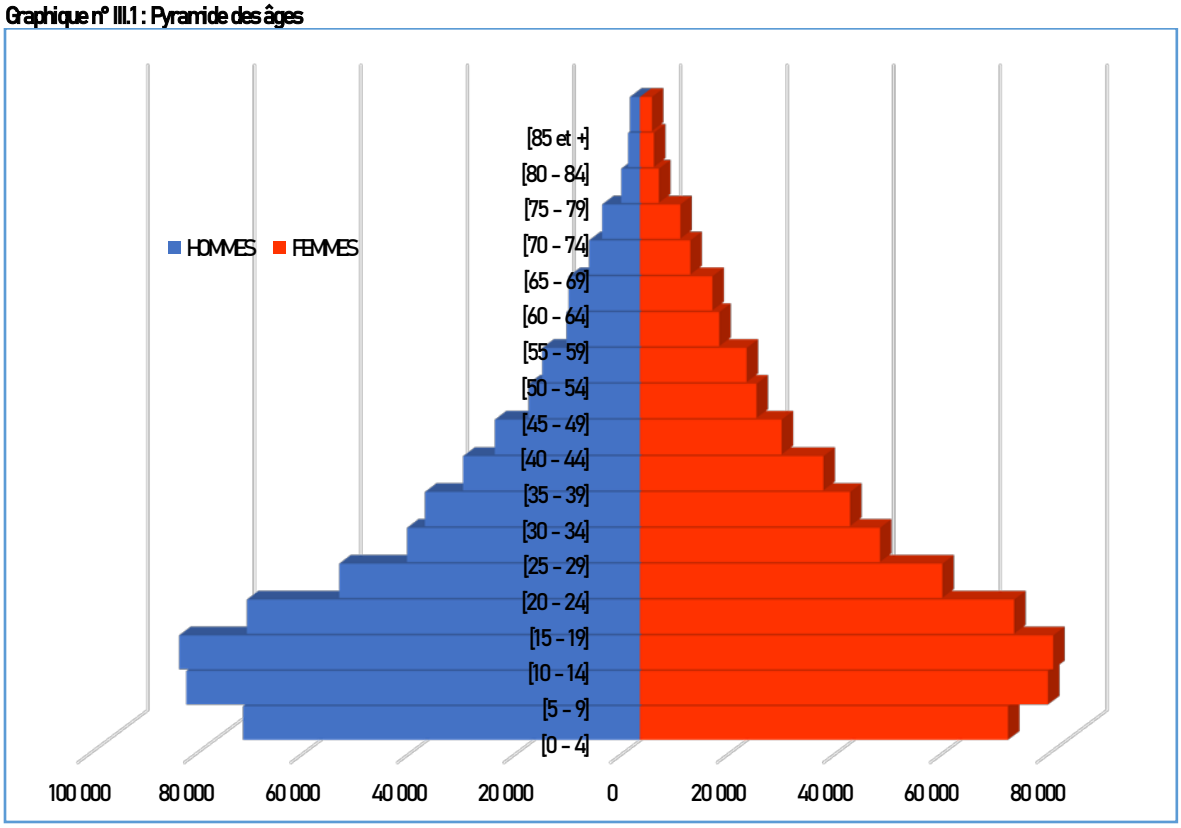

Source : RGPH-5

Tableau n° III.1 : Structure de la population résidente par groupes d'âges fonctionnels

Groupes d'âges fonctionnels	0-4	5-14 ans	15-64 ans	65 et plus	Total
Effectifs	143 563	325 651	683 682	49 546	1 202 441
Part (%)	11,9%	27,1%	56,9%	4,1%	100,0%
Rapport de dépendance démographique	75,9%				

Source : RGPH-5

Tableau n° III.2 : Répartition de la population résidente selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Urbain			Rural			Total		
Sexe	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Effectifs	290 401	271 909	562 310	320 482	319 650	640 132	610 883	591 558	1 202 441
Part (%)	46,8%			53,2%					
Rapport de masculinité	107			100			103		

Source : RGPH-5

Graphique n° III.2: Evolution du taux d'accroissement annuel moyen (%)

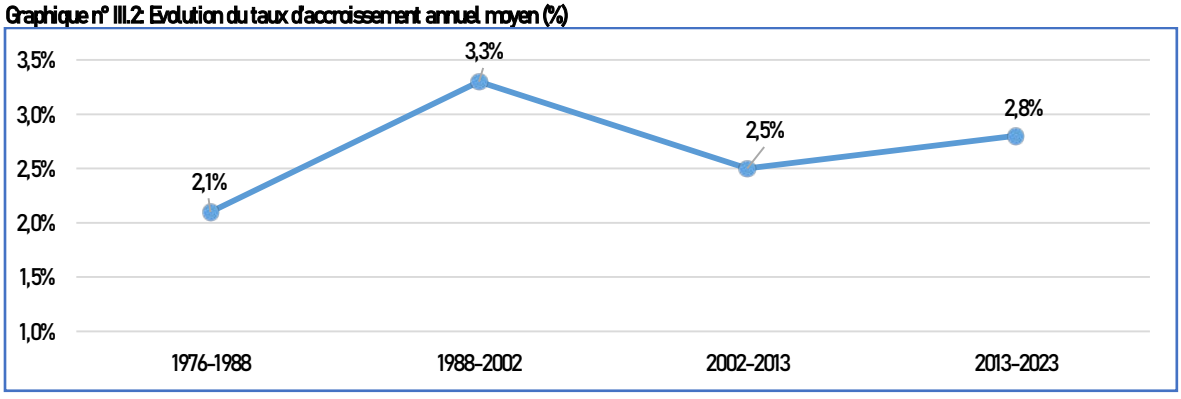

Source : RGPH-5

III.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

La répartition de la population présente des disparités plus ou moins importantes entre les départements.

D'après les résultats du RGPH-5 de 2023, au niveau de la région, le département de Podor, avec une population de 486 007 habitants présente le poids démographique le plus important (40,4% de la population), suivi du département de Saint-Louis avec 387 369 habitants (32,2% de la population) et enfin du département de Dagana avec 329 064 habitants (27,4% de la population). Les mêmes tendances sont notées en 2022 avec les données de projections démographiques

Par rapport au niveau national, les résultats du RGPH-5 montrent que le département de Podor est le 11ème département le plus peuplé du Sénégal, ceux de Saint-Louis et Dagana occupent respectivement les 16ème et 24ème place.

En 2023, selon le milieu de résidence, 53,2% de la population réside en milieu rural contre 46,8% en milieu urbain.

Le taux d'urbanisation de la région de Saint-Louis à l'image du niveau national, croît d'année en année. En effet, il est passé de 23,4% en 1976 à 27,1% en 1988, puis 36,7% en 2002, de 45,7% en 2013 et de 46,8% en 2023.

Selon le sexe, la population régionale est constituée de 610 883 hommes, soit 50,8% et de 591 558 femmes, soit 49,2%. Au niveau des départements de Dagana et de Podor, on constate une légère supériorité numérique des hommes. Dans le département de Saint-Louis, par contre, le nombre de femmes est légèrement supérieur à celui des hommes.

Définitions :

Au Sénégal, une localité est considérée comme urbaine, par opposition à rurale, s'il s'agit d'une village/hameau/agglomération : *(i)* ayant une population d'au moins égale 4400 ou plus .habitants ; *(ii)* ayant une zone de bâti continu (distance moyenne inférieure à 50 mètres entre deux concessions, avec une précision de plus ou moins 5 mètres) ; *(iii)* dont la proportion des ménages pratiquant l'agriculture au sens large est inférieure à 70% ; *(iv)* dont la proportion de ménages ayant accès à l'électricité est supérieure ou égal à 59% ; *(vi)* dont la proportion de ménages ayant accès à l'eau est supérieure ou égale e à 36% ; *(vii)* se trouvant à moins de cinq (5) Km d'un collège ou d'un lycée ; *(viii)* se trouvant entre un (1) et quatre (4) Km d'un poste de santé ou centre de santé selon le district sanitaire. (ANSD, 2023)

En savoir plus :

- *Voir : Rapport de projection de la population du Sénégal (2013-2063), Edition 2015*
- *Rapport provisoire RGPH-5*

Tableaux et graphiques

Tableau n° III.3 : Répartition de la population par département selon le sexe et densité des départements

Circonscription administrative	Hommes	Femmes	Total	Poids démographique	Rang par rapport au niveau national	Rapport de masculinité	Superficie	Densité
Département de DAGANA	170 862	158 202	329 064	27,4%	24	108,0	5 208	63
Département de PODOR	242 870	243 139	486 009	40,4%	11	99,9	12 947	38
Département de SAINT LOUIS	197 151	190 218	387 369	32,2%	16	103,6	879	441
Région de SAINT LOUIS	610 883	591 558	1 202 442	100,0%	5	103,3	19 034	63

Source : Rapport provisoire RGPH-5

Graphique n° III.3 : Répartition de la population par milieu de résidence

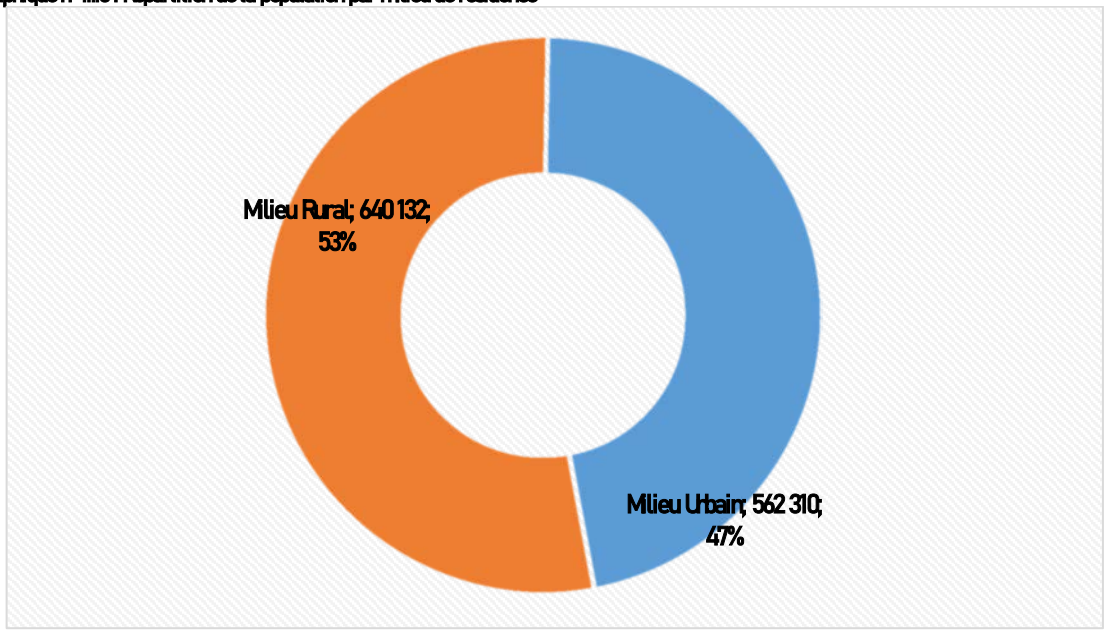

Source : Rapport provisoire RGPH-5

Tableau n° III.4: Evolution du taux d'urbanisation (%) à Saint-Louis de 1976 à 2023

Années	1976	1988	2002	2013	2023
Taux d'urbanisation (%)	23,4	27,1	36,7	45,7	46,8

Source : Rapport provisoire RGPH-5

III.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

Les statistiques du mouvement de la population enregistrent des modifications incessantes qui affectent la population. Elles portent sur le mouvement naturel de la population (naissances, mariages, changements de résidence, décès, etc.) et sur les statistiques migratoires (flux migratoires). Les statistiques du mouvement de la population servent de base à l'étude de l'évolution de la population, dénommée parfois dynamique de la population. Les recensements constituent d'ordinaire la principale source de renseignement sur l'état de la population.

Fécondité

La fécondité constitue l'un des phénomènes démographiques les plus déterminants de la dynamique des populations. Elle désigne la fréquence des naissances au sein des femmes en âge de procréer (15-49 ans). La fécondité peut être évaluée à l'aide de plusieurs indicateurs, tels que les taux de fécondité spécifiques par âge, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), le Taux Global de Fécondité générale (TGFG) et la Décendance Finale (DF). En 2023, l'ISF régional est égal à l'ISF national et s'est établi à **4,5 enfants par femme** *(source : RGPH-5)*. Selon le milieu de résidence, l'ISF est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (4,8 contre 3,8), autrement une femme en milieu rural aurait au cours de sa vie un enfant de plus qu'une femme en milieu urbain. Au niveau régional, le taux de fécondité des adolescentes (10-19 ans) est de 24,2‰ contre 26,6‰ pour le niveau national.

Mortalité

Le niveau de mortalité, indicateur clé de la santé globale de la population, permet d'évaluer les progrès réalisés dans le domaine de la santé et aider les autorités du secteur à planifier et à mettre en œuvre des projets, programmes et politiques adaptés. A l'échelle régionale, le taux brut de mortalité (plus élevé que celui du niveau national 5,6‰) s'établit à 6,2 ‰.

La mortalité infantile (avant le premier anniversaire), juvénile (entre le premier et cinquième anniversaire) et infanto-juvénile (avant le cinquième anniversaire) bien qu'en baisse est aussi relativement élevée dans la région. Le risque de décés avant un an est de **51,8‰** (52,0‰ pour les garçons et 51,7‰ pour les filles) ; le risque de décéder entre le 1er et le 5ème anniversaire est de **20,8‰** (18,2‰ pour les garçons et 23,5‰ pour les filles) ; le risque de décès avant le 5ème anniversaire est de **71,5‰** (69,2‰ pour les garçons et 73,9‰ pour les filles).

A l'échelle nationale, le rapport de mortalité maternelle (RMM) est estimé à **312 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes** (NV). Par ailleurs, le taux de mortalité maternelle (TMM) qui mesure le risque de décès maternels chez les femmes en âge de procréer (celles âgées de 15-49 ans) est estimé à **37 décès maternels pour 1000 femmes en âge de reproduction.**

Migration

Saint-Louis est une zone de départ d'émigrants internationaux par excellence comme en atteste le solde migratoire international déficitaire de **126 165** au cours des 5 dernières années et de 5709 au cours des 12 dernières mois. Selon le sexe, les hommes sont plus concernés par l'émigration internationale avec 81,2% contre 18,8% de femmes. La migration interne est aussi une réalité régionale avec des flux récents assez importants (17 437 sorties et 13 875 entrées). Les migrations concernent toutes les couches de la population, toutes catégories sociales confondues.

Définitions :

On désigne sous le nom de **fécondité**, les phénomènes quantitatifs directement liés à la procréation des enfants au sein des populations ou des sous-populations. Le mot **natalité** est utilisé pour désigner la fréquence des naissances au sein des populations proprement dites, à l'exclusion des sous-populations, et l'on entend plus particulièrement par fécondité la fréquence des naissances au sein d'ensembles en âge de procréer (femmes de 15-49ans). La **naissance** est définie comme résultat d'un accouchement.

Indice Synthétique de Fécondité (ISF) qui représente le nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie si elle connaissait les taux de fécondité spécifiques par âge de l'année en question, est souvent privilégié pour mesurer la fécondité. Egalement appelé somme des naissances réduites ou descendance du moment, représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze mois ayant précédé le recensement ou l'enquête. Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observés au cours de cette période.

Mortalité : elle désigne l'action de la mort sur les populations. C'est un phénomène démographique qui étudie la survenance des décès dans une population. Il se traduit par des évènements appelés décès (Gendreau, 1993). Le **taux de mortalité** décrit la mortalité dans la population générale sans référence particulière à un sous-groupe. Il est calculé en rapportant les décès enregistrés dans la population pendant une période donnée (généralement une année) à l'effectif moyenne de cette population. Pour éviter de manipuler des fractions décimales, le taux de mortalité est généralement calculé pour 1.000.

On appelle **migration, ou mouvement migratoire**, un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée.

Solde migratoire : le solde migratoire appelé aussi bilan migratoire est la différence entre les entrées et les sorties d'une unité administrative. Ce solde est positif lorsque les entrées enregistrées sont supérieures aux sorties.
L'**accroissement d'une population** ouverte se décompose en un accroissement par migrations ou **solde migratoire** et en un **accroissement naturel** résultant de la balance des naissances et des décès.

En savoir plus :

Rapport de l'Enquête Démographique et de Santé Continue de 2023
Rapport provisoire RGPH-5
Dempaedia, Dictionnaire démographique multilingue sur https://www.dempaedia.org/tools/?lang=fr

Tableaux et graphiques

Tableau n° III.5 : Les indices d'entrée et de sortie

Région	Résidents	Natifs Résidents non migrants	Entrées	Indices d'entrée	Répartition des entrées par région(%)	Sorties	Indices de sortie
Indices d'entrée et de sortie de la migration durée de vie	1 160 338	1 096 928	63 411	5,5	2,9	140 255	11,3
Indices d'entrée et de sortie il y a 5 ans	1 022 897	1 004 912	17 985	1,8	3,2	26 327	2,6
Indices d'entrée et de sortie de la migration interne du moment	1 138 450	1 124 575	13 875	1,2	3,2	17 437	1,5

Source : Rapport RGPH-5

Tableau n° III.6 : Solde migratoire international

Régions	Emigration	Immigration	Solde migratoire
Au cours des 5 dernières années	14 341	1 725	-12 616
Au cours des 12 derniers mois	6 588	879	-5 709

Source : Rapport provisoire RGPH-5

Graphique n° III.4 : Répartition selon le sexe des émigrants internationaux au cours des 5 dernières années

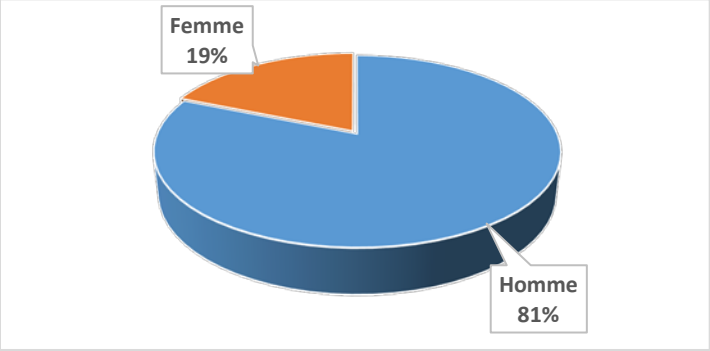

Source : Rapport provisoire RGPH-5

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

Chapitre IV : EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

La population en âge de travailler (15 ans et plus) représente respectivement 49,8% et 55,4% de la population urbaine en 2022 et en 2023. Leur répartition selon le sexe en 2022 montre que 45,4% de la population en âge de travailler sont des hommes contre 54,6% de femmes. En 2023, le nombre d'hommes en âge de travailler a légèrement évolué d'un point de pourcentage comparé à l'année 2022. Relativement aux groupex d'âgex, 34,3% de la population en âge de travailler est âgé entre 15 et 34 ans en 2022 contre 35,1% en 2023. Toutefois, relevons l'importance des personnes âgées de 35 ans et plus (43,3%) en 2022 et leur prédominance en 2023 avec 40,5%. Par rapport au niveau d'instruction, les personnes sans aucun niveau d'étude sont majoritaires avec 61,3% en 2022 avec une légère baisse en 2023 de 0,9 point de pourcentage. Par contre les personnes ayant fréquenté le niveau supérieur sont de l'ordre de 43,3% en 2022 et 40,5% en 2023. En outre, la situation matrimoniale des personnes en âge de travailler est ressortie à 34,7% de célibataires en 2022 et 35,9% en 2023. Les mariés représentent 41,7% de la population en âge de travailler en 2022 et 43,4% en 2023.

Définitions :

- **L'emploi** occupe une place centrale dans la dynamique économique et sociale d'un pays, jouant un rôle crucial tant pour la subsistance individuelle que pour le développement global de la société.
- **La population active** regroupe les individus d'un pays ou d'une région considérés capables et autorisés à participer à la force de travail, que ce soit en tant qu'employés ou en tant que chercheurs d'emploi.

En savoir plus :

- Rapports de l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES)

Tableaux et graphiques

Tableau n° IV.1 : Répartition de la population en âge de travailler (15 ans et plus) selon quelques caractéristiques sociodémographiques

Indicateurs	Année	
Mlieu de résidence	**2022**	**2023**
Urbain	49.8%	55.4%
Rural	50.2%	44.6%
Total	100.0%	100.0%
Sexe	**2022**	**2023**
Masculin	45.4%	46.4%
Féminin	54.6%	53.6%
Total	100.0%	100.0%
Groupe d'Age	**2022**	**2023**
[15-24ans]	34.3%	35.1%
[25-34ans]	22.4%	24.4%
[35 et plus [	43.3%	40.5%
Total	100.0%	100.0%
Niveau d'instruction	**2022**	**2023**
aucun niveau	61.3%	60.4%
préscolaire/Primaire	12.6%	12.7%
Secondaire	21.7%	22.7%
Supérieur	4.4%	4.3%
Total	100.0%	100.0%
Situation matrimoniale	**2022**	**2023**
Célibataire	34.7%	35.9%
Marié	41.7%	43.4%
Autres	23.5%	20.7%
Total	100.0%	100.0%

Source : ANSD/ENES 2022 et 2023

IV.2 Population en emploi rémunéré

Population active

Le taux d'activité est ressorti à 59,5% de la population en âge de travailler en zone urbaine en 2022 contre 57,8% en 2023. En milieu rural, il est évalué à 59,6% en 2022 pour 59,4% en 2023. S'agissant du sexe, on note un taux d'activité de 67,9% chez les hommes en 2022 contre 67,1% en 2023. Pour les femmes, il est ressorti en 2022 à 52,6% contre 51,1% en 2023. Le taux d'activité des 15-24 ans est estimé à 33,6% en 2022 contre 34,2% en 2023 ; il est de 72% en 2022 et 71,4% en 2023 pour les personnes âgées entre 25 et 34 ans, et de 73,7% en 2022 contre 71,6% en 2023 pour les 35 ans et plus. Pour ce qui est du niveau d'études en 2022, 67,7% des personnes sans aucun niveau d'études sont actives, 65,0% des personnes qui ont un niveau primaire ou préscolaire sont également actives. 36,8% de ceux qui ont arrêté leurs études au secondaire sont actifs tandis que 43,7% de ceux qui ont un niveau supérieur sont aussi actifs. En 2023, la tendance est restée la même avec un recul de 1,7 point de pourcentage pour ceux qui n'ont aucun niveau d'études, un bond de 2,2 points de pourcentage est relevé pour les personnes ayant un niveau préscolaire ou élémentaire comparativement à l'année 2023. Toujours par rapport à l'année 2023, une baisse de 1,8 point de pourcentage est ressortie pour ceux dont leurs études se sont arrêtées au niveau secondaire. Enfin, pour le niveau supérieur, un regain de 5,6% s'est établi en 2023 relativement à l'année 2022. Concernant la situation matrimoniale de la population active, 41,1% des célibataires sont actifs, 70,7% des mariés sont actifs également en 2022. Pour 2023, 40,9% des célibataires sont actifs et globalement un niveau d'activités de 58,5% est noté à cet effet.

Emploi rémunéré

La population en emploi rémunéré représente 35,4% de la population en âge de travailler en 2022 contre 35,0% en 2023. Le taux d'emploi rémunéré est de 39,3% pour le milieu urbain et de 31,4% en milieu rural en 2022. En 2023, un taux d'emploi rémunéré de 37,7% est noté en milieu urbain contre 31,5% en milieu rural. Selon le sexe, un taux d'emploi rémunéré de 54,1% est observé chez les hommes contre 20,0% pour les femmes en 2022. Pour 2023, il est de 54,5% pour les hommes et 18,4% pour les femmes. Selon le groupe d'âges en 2022, le taux d'emploi rémunéré est ressorti à 15% pour les personnes âgées entre 15 et 24 ans, 37,1% pour les personnes ayant comme âge 25 et 34 ans et les 35 ans et plus 50,6%. En 2023, les taux sont respectivement de : 12,9% entre 15 et 24 ans, 38,5% entre 25 et 34 ans et 51,9% entre 35 ans et plus. Relativement au niveau d'instruction de la population en âge de travailler, en 2022, un taux d'emploi rémunéré de 40,5% est noté chez ceux qui n'ont aucun niveau, 38,0% pour le niveau primaire, 20,5% pour le niveau secondaire et 30,2% pour le niveau supérieur. En 2023, la tendance est maintenue avec 39,4% pour ceux qui ont aucun niveau, 38,9% pour le primaire, 21,1% pour le secondaire, 34,4% pour le supérieur. Enfin, en ce qui concerne la situation matrimoniale, un taux d'emploi rémunéré de 44,5% est noté pour les mariés en 2022 et 44,3% en 2023.

Définitions :

- **L'emploi rémunéré** est un élément essentiel de la vie économique et sociale de toute société. Il est souvent considéré comme un indicateur clé du bien-être économique d'un pays, d'une région ou d'une communauté. L'importance de l'emploi rémunéré réside dans le fait qu'il permet aux individus et aux ménages de subvenir à leurs besoins fondamentaux, de réaliser leurs aspirations personnelles et de contribuer au développement économique global.
- **Le taux d'emploi** est une mesure qui quantifie la proportion de personnes en âge de travailler au sein d'une population donnée qui sont actuellement employées ou occupent un emploi rémunéré. Il permet de mesurer le degré d'utilisation de la main-d'œuvre disponible et de comprendre l'évolution de l'emploi au fil du temps.

En savoir plus :

- Rapports de l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal

Tableaux et graphiques

Tableau n° IV.2 : Répartition de la population active et de la population en emploi rémunéré selon quelques caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Population active		Population en emploi rémunéré	
Milieu de résidence	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
urbain	59,50%	57.8%	39.3%	37.7%
rural	59,60%	59.4%	31.4%	31.5%
Total	59,50%	58.5%	35.4%	35.0%
Sexe	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
Masculin	67,90%	67.1%	54.1%	54.5%
Féminin	52,60%	51.1%	20.0%	18.4%
Total	59,50%	58.5%	35.4%	35.0%
Groupe d'Age	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
[15-24ans]	33,60%	34.2%	15.0%	12.9%
[25-34ans]	72,00%	71.4%	37.1%	38.5%
[35 et plus [	73,70%	71.6%	50.6%	51.9%
Total	59,50%	58.5%	35.4%	35.0%
Niveau d'instruction	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
aucun niveau	67,70%	66.0%	40.5%	39.4%
préscolaire/Primaire	65,00%	67.2%	38.0%	38.9%
Secondaire	36,80%	35.5%	20.5%	21.1%
Supérieur	43,70%	49.3%	30.2%	34.4%
Total	59,50%	58.5%	35.4%	35.0%
Situation Matrimoniale	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
Célibataire	41,10%	40.9%	22.4%	22.8%
Marié	70,70%	70.4%	44.5%	44.3%
Autres	66,80%	63.9%	38.4%	36.7%
Total	59,50%	58.5%	35.4%	35.0%

Source : ANSD/ENES 2022 et 2023

IV.3 Etablissements ouverts, conflits et contrats de travail

Les statisques présentées dans cette section se rapportent aux déclarations enrégistrées auprès de l'Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale. En 2022, 98 établissements ont été déclarés ouverts, contribuant à la création de 512 emplois, contre 118 établissements ouverts et 1 319 emplois générés en 2023, dans la région de Saint-Louis. Parallèlement, 11 établissements ont été fermés en 2022 et 10 en 2023, entrainant des pertes d'emplois de 142 et 40 respectivement. Le nombre d'établissements a ainsi connu une hausse de 24,1% et les emplois générés ont aussi fortement augmenté avec 245,7%. Plus de la moitié des établissements nouvellement ouverts sont des entreprises individuelles (58,2% en 2022 et 60,2% en 2023).

Durant l'année 2022, l'inspection régionale du travail et de la sécurité sociale (IRTSS) de Saint-Louis a examiné 4 002 contrats de travail. Ce nombre a légèrement baissé en 2023 (2,1%), avec 3 928 contrats examinés. Aussi bien en 2022 et 2023, les contrats sont majoritairement à durée indéterminée (CDI) avec respectivement 48,0% et 55,3%. Environ un tiers des contrats sont de types saisoniers (25,9% et 27,1%). La part des contrats de stage a baissé sur la période passant de 7,4% à 2,1%. Une analyse selon le sexe montre une prédominance des hommes tous types de contrats de travail confondus.

L'immatriculation est une exigence légale, assurant que les travailleurs sont légalement autorisés à exercer une activité professionnelle et qu'ils bénéficient des droits de protection appropriés. En 2022, 389 nouvelles immatriculations de travailleurs sont enregitrées. Ce nombre a baissé de 52,7% en 2023, avec 184 nouvelles immatriculations de travailleurs.

L'IRTSS est saisie pour le règlement de conflits individuels de travail. A cet effet, 64 conflits individuels sont enregistrés en 2022 et 76 en 2023. Selon le sexe, les hommes sont plus impliqués dans les conflits individuels (75,0% en 2022 et 85,5% en 2023).

Définitions :

Est considéré comme travailleur, quels que soient son sexe et sa nationalité, toute personne qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une autre personne, physique ou morale, publique ou privée. Pour la détermination de la qualité de travailleur, il ne sera tenu compte ni du statut juridique de l'employeur, ni de celui de l'employé. (Code du travail, article L2).

En savoir plus :

En vertu de l'article L220 du code du travail, toute entité, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale envisageant l'établissement ou l'ouverture d'un chantier est tenu de procéder à une déclaration à l'inspection du travail. Cette démarche règlementaire vise à instaurer une traçabilité rigoureuse des activistes économiques, assurant ainsi la conformité aux normes en vigueur en matière d'emploi et de conditions de travail. La portée de cette obligation dépasse l'ouverture initiale d'un établissement et englobe également des changements tels que la fermeture, le transfert, la mutation, ainsi que toute modification substantielle affectant un établissement.

https://justice.sec.gouv.sn/wp-content/uploads/2020/11/codedutravail.pdf

Tableaux et graphiques

Tableau n°IV.3 : Evolution des établissements ouverts/fermés et emplois générés/perdus en 2022 et 2023

Indicateurs	Etablissements ouverts		Etablissements fermés		Solde	
	Nombre	Emplois générés	Nombre	Emplois perdus	Etablissements	Emplois
2022	98	512	11	142	87	370
2023	118	1 319	10	40	108	1 279
Variation (%)	20,4%	157,6%	-9,1%	-71,8%	24,1%	245,7%

Source : Rapports annuels des statistiques du travail 2022 et 2023

Graphique n° IV.1: Répartition des établissements ouverts selon le statut juridique

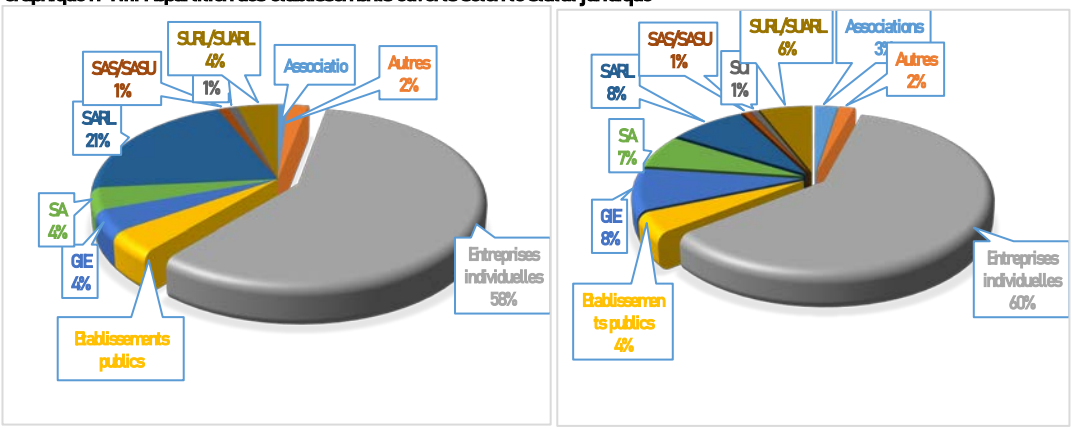

Source : Rapports annuels des statistiques du travail 2022 et 2023

Tableau n°IV.4 : Evolution des contrats enregistrés en 2022 et 2023 selon le type

Année	Types de contrats												
	CDD		CDI		TEMPORAIRE		STAGE		SAISONNIER		APPRENTIS		TOTAL
	Effectif	Part(%)	Effectif	Part(%)	Effectif	Part(%)	Effectif	Part(%)	Effectif	Part(%)	Effectif	Part(%)	
2022	679	17,0%	1921	48,0%	46	1,1%	295	7,4%	1037	25,9%	24	0,6%	4 002
2023	486	12,4%	2166	55,3%	0	0,0%	81	2,1%	1063	27,1%	122	3,1%	3 918
Variation (%)	-28,4%		12,8%		-100,0%		-72,5%		2,5%		408,3%		-2,1%

Source : Rapports annuels des statistiques du travail 2022 et 2023

Tableau n°IV.5 : Evolution des contrats enregistrés en 2022 et 2023 par type selon le sexe

Année	Types de contrats												
	CDD		CDI		TEMPORAIRE		STAGE		SAISONNIER		APPRENTIS		TOTAL
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
2022	512	167	1491	430	28	18	161	134	631	406	17	7	4 002
2023	376	110	1689	477	0	0	47	34	626	437	86	36	3 918
Variation (%)	-26,6%	-34,1%	13,3%	10,9%	-100,0%	-100,0%	-70,8%	-74,6%	-0,8%	7,6%	405,9%	414,3%	-2,1%

Source : Rapports annuels des statistiques du travail 2022 et 2023

Tableau n°IV.6 : Effectif des travailleurs immatriculés en 2022 et 2023

Année	Travailleurs immatriculés
2022	389
2023	184
Variation (%)	-52,7%

Source : Rapports annuels des statistiques du travail 2022 et 2023

Tableau n°IV.7 : Nombre de conflits individuels de travail selon le sexe en 2022 et 2023

Année	Conflits individuels de travail		
	Sexe	Nombre	Part (%)
2022	Hommes	48	75,0%
	Femmes	16	25,0%
	Total	**64**	**100,0%**
2023	Hommes	65	85,5%
	Femmes	11	14,5%

Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

V.1 Travail familial

Le travail familial occupe une place non négligeable dans notre économie qui est essentiellement informelle. Ainsi, il s'est établi en 2022 à 3,3% de la population contre 4,2% en 2023. La répartition selon le milieu de résidence montre que le travail familial est plus accentué en milieu rural avec 5,8% en 2022 et 6,3% en 2023 qu'en milieu urbain. Les caractéristiques du travail familial selon le sexe montrent que les hommes dominent les femmes avec 5,8% en 2022 et 7,4% en 2023 pour seulement 0,7% de la population féminine en 2022 et 0,6% en 2023. S'agissant du niveau d'instruction, ceux qui ont le niveau secondaire sont en majorité avec 4,0% en 2022 pour 4,9% en 2023. Relevons qu'aucune personne ayant le niveau supérieur n'a exercé comme aide familial. Pour ce qui est des groupes d'âges, les personnes âgées entre 15 et 24 ans sont majoritaires avec 9,7% en 2022 et 12,4% en 2023 pour 0,6% des personnes âgées de 35 ans et plus en 2022 et 0,8% en 2023.

Définitions :

Travailleur familial : Personne occupant un emploi dans une entreprise exploitée par un parent vivant généralement dans le même ménage, mais qui ne peut pas être considérée comme associée, car ayant un degré d'engagement qui n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'unité. Il ne perçoit pas une rémunération fixe en espèce ou en nature. La contrepartie non contractuelle de son travail est souvent payée en nature (logement, nourriture, etc.).

NB: le travail familial n'est pas pris en compte dans l'emploi

En savoir plus :

Rapports de l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal

Tableaux et graphiques

Tableau n°V.1 : Répartition des travailleurs familiaux selon quelques caractéristiques sociodémographiques

Milieu de résidence	2022	2023
urbain	0,9%	2,4%
rural	5,8%	6,3%
Total	3,3%	4,2%
Sexe	**2022**	**2023**
Masculin	5,8%	7,4%
Féminin	0,7%	0,6%
Total	3,3%	4,2%
Niveau d'instruction	**2022**	**2023**
aucun niveau	3,4%	4,2%
préscolaire/Primaire	2,1%	4,4%
Secondaire	4,0%	4,9%
Supérieur	2,7%	0,0%
Total	3,3%	4,2%
Groupe d'Age	**2022**	**2023**
[15-24ans]	9,7%	12,4%
[25-34ans]	4,1%	4,1%
[35 et plus [	0,6%	0,8%
Total	3,3%	4,2%

Source : ANSD/ENES 2022 et 2023

V.2 Chômage

La problématique du chômage reste une préoccupation. En effet, il est relevé, dans la région, un taux de 37,3% en 2022 et de 36,0% en 2023. Le milieu rural est plus affecté avec 41,5% en 2022 contre 40,5% en 2023. Par ailleurs, il faut relever que les femmes sont plus affectées que les hommes avec 61,3% en 2022 pour 63,5% en 2023. En outre, le chômage est plus accentué chez les personnes âgées entre 15 et 24 ans avec 45,7% en 2022 et 50,0% en 2023. Il est à noter qu'une tendance baissière est relevée au fur et à mesure que l'âge avance. En 2022, le chômage chez ceux qui n'ont aucun niveau d'études est de 36,6% contre 36,1% en 2023. Les plus faibles taux sont notés pour le niveau supérieur avec un niveau de chômage de 28,1% en 2022 pour 30,3% en 2023. Concernant la situation matrimoniale, les mariés (35,9%) sont légèrement plus affectés par le chômage que les célibataires (35,1%) en 2022. Toutefois, le niveau du chômage le plus élevé est noté chez les (veufs, divorcés, etc.) avec 41,8%.

Définitions :

- Au sens du Bureau internationale du Travail (BIT), les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui, au cours de la période de référence, ont été sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et ont recherché un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte.
- Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. A cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et pris ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays. Le taux de chômage est un indicateur très conjoncturel et largement tributaire des lois économiques et sociales.

En savoir plus :

- Rapports de l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal

Tableaux et graphiques

Tableau n° V.2 : Répartition de la population en chômage selon quelques caractéristiques sociodémographiques

Milieu de résidence	**2022**	**2023**
urbain	33,1%	32,3%
rural	41,5%	40,5%
Total	37,3%	36,0%
Sexe	**2022**	**2023**
Masculin	14,5%	11,4%
Féminin	61,3%	63,5%
Total	37,3%	36,0%
Group d'Age	**2022**	**2023**
[15-24ans]	45,7%	50,0%
[25-34ans]	44,4%	42,0%
[35 et plus [	30,7%	26,7%
Total	37,3%	36,0%
Nveau d'instruction	**2022**	**2023**
aucun niveau	36,6%	36,1%
préscolaire/Primaire	39,4%	37,6%
Secondaire	40,4%	35,6%
Supérieur	28,1%	30,3%
Total	37,3%	36,0%
Situation Matrimoniale	**2022**	**2023**
Célibataire	35,1%	ND
Marié	35,9%	ND
Autres	41,8%	ND
Total	37,3%	ND

Source : ANSD/ENES 2022 et 2023

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII: POPULATION VULNERABLES

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Logement équipement des ménages

- ***Statut d'occupation du logement***

Dans la région de Saint-Louis, 80,0% des ménages sont propriétaires de leur logement et 5,7% sont des copropriétaires. Les propriétaires avec titre de propriété constituent 73,2% des ménages ; les propriétaires sans titre sont de 20,2% ; les copropriétaires en possession d'un titre de propriété sont de 5,3% et ceux sans titre sont de 1,4%. La proportion de ménages locataires est de 7,2% et les colocataires sont de 1,8%.

Concernant le mode d'acquisition du logement, l'auto-construction est le plus fréquent avec 51,4% des ménages. La proportion des ménages ayant acquis leur logement par héritage est de 38,0%.

Le ciment constitue le matériau le plus utilisé dans la construction du mur du bâtiment principal. En effet, au niveau régional, 75,1% des ménages ont un mur du batiment principal en ciment et 8,4% un mur en ciment avec carreaux ; La paille/tige, le bois et le banco constituent respectivement 5,4%, 3,9% et 3,6% des murs du batiment principal des ménages.

Le matériau le plus fréquent pour le toit et le revêtement du bâtiment principal des ménages le plus fréquent est le béton utilisé par 34,8% des ménages, suivi zinc/tôle avec 32,0% des ménages.

Le carrelage est le mode de revêtement du sol le plus fréquent avec 36,9% des ménages, suivi du revêtement en ciment avec 35,0% des ménages.

- ***Types de logement***

- L'analyse du type de logement dans la région de Saint-Louis met en évidence principalement 3 types de logements. Le type le plus fréquent est la maison basse avec plus de 8 logements sur 10 (71,7%), ensuite, il y a les cases avec 16,6%. Les maisons à étage constituent 9,9% des logements de la région. Les baraques sont rares avec 1,5%.
- Concernant l'indice de peuplement du logement, 32,0% des ménages vivent avec deux (02) personnes en moyenne par pièce à usage d'habitation. C'est l'indice de peuplement du logement le plus répandu à l'échelle régionale. Ensuite 22,1% des ménages vivent avec trois (03) personnes en moyenne par pièce à usage d'habitation.

Définitions :

Logement : est un local construit à usage d'habitation, composé d'une ou de plusieurs pièces, destinées à la résidence d'une ou de plusieurs personnes. Il comporte généralement des pièces principales (salon, séjour, salle à manger, chambre) et des pièces annexes (cuisine, débarras, magasin, bloc sanitaire, salle de bain, toilettes).
Pièce à usage d'habitation : est toute pièce qui peut être utilisée par les membres du ménage pour dormir, notamment les chambres à coucher, les salons, les salles à manger et les pièces non occupées.
Maison basse : C'est un bâtiment composé du rez-de-chaussée, avec ou sans terrasse.
Maison à étage : C'est un bâtiment de type moderne ou semi-moderne, **d'un à trois niveaux (R+1, R+2 ou R+3)**, pouvant abriter un ou plusieurs ménages.
Indice de peuplement du logement : il caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte pour dormir et la taille du ménage.
Titre de propriété (acte administratif) est un acte juridique qui émane d'une autorité administrative et a pour finalité l'intérêt général. Il doit être conforme à un ensemble de règles de droit qui constituent la légalité administrative.
Sans titre de propriété : c'est un occupant de fait sans droit ni titre (sans aucun titre de propriété et sans aucun contrat de bail).

En savoir plus :

- Voir : Rapport provisoire RGPH-5, 2023

Tableaux et graphiques

Graphique n°VI.1 : Répartition des ménages de la région de Saint-Louis selon le type du logement occupé (%)

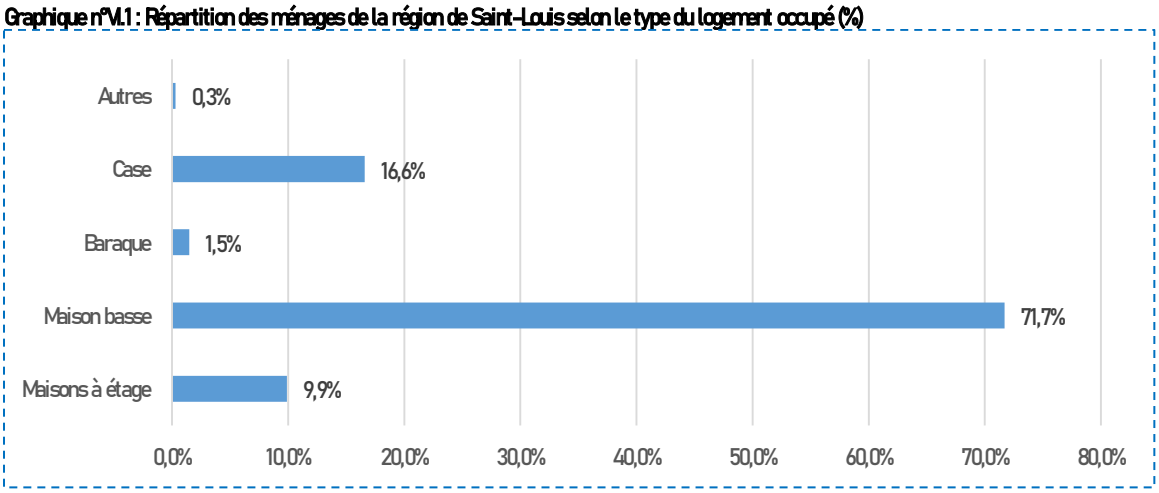

Source : RGPH-5,2023

Graphique n°VI.2 : Répartition des ménages de la région de Saint-Louis selon le statut d'occupation du logement (%)

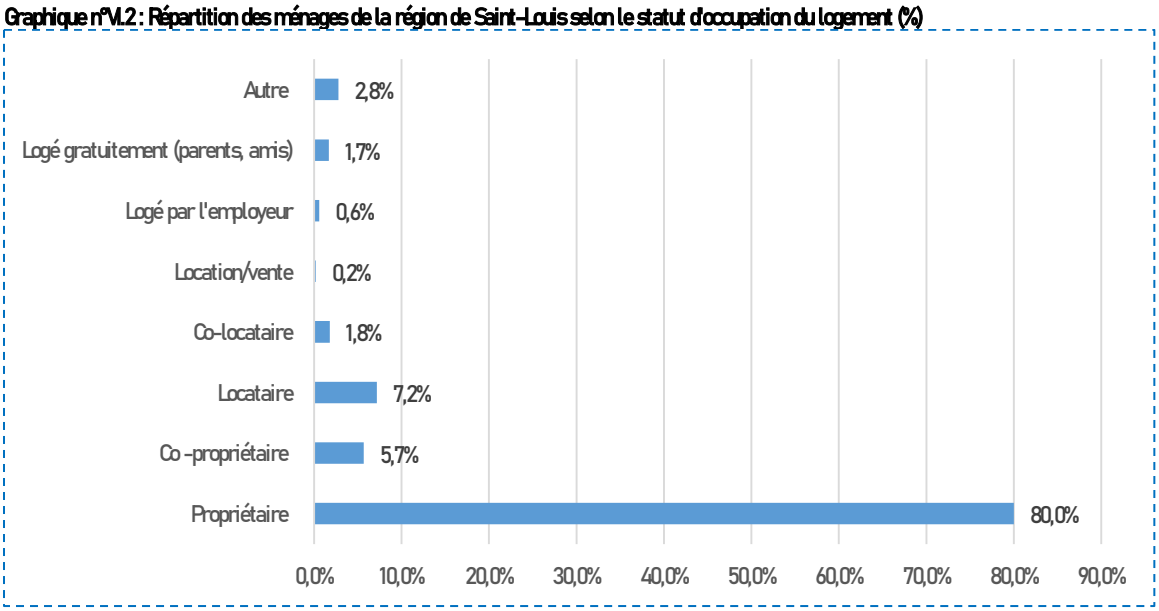

Source : RGPH-5,2023

Graphique n° VI.3: Répartition (en %) des ménages selon la possession d'un titre de propriété

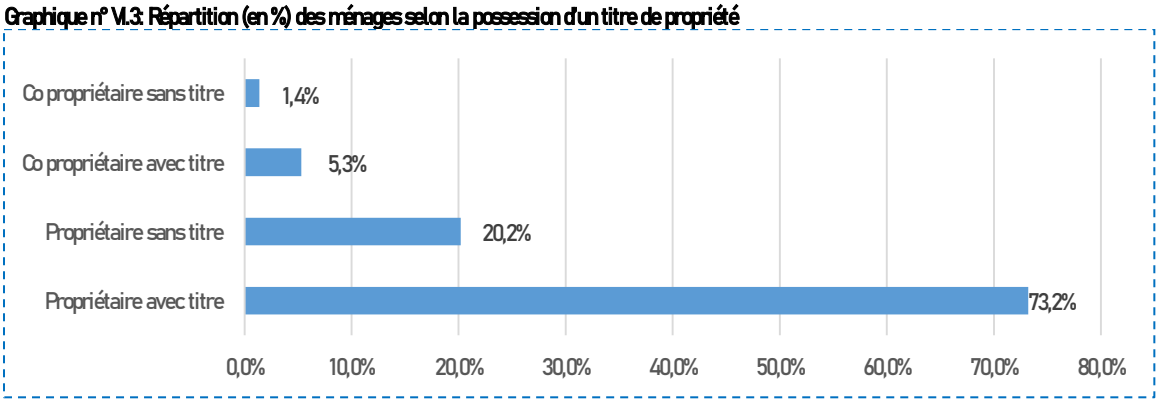

Source : RGPH-5,2023

VI.2 Accès à Internet

La révolution numérique tend à démocratiser l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Leur utilisation occupe une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne des populations.

L'accès à internet est mesuré à travers les modes et/ou lieux de connexion (téléphone, clé internet, au bureau, etc.) des populations âgées de 10 ans ou plus (EHCVM 2022). Au niveau de la région de Saint-Louis, en 2021/2022, l'accès à internet est de 40,3%. Autrement dit, sur 100 individus résidant dans la région de Saint-Louis, environ 40 ont accès à l'internet à travers les modes et/ou lieux de connexion (téléphone, clé internet, au bureau, etc.). Saint-Louis est ainsi la 4ème région qui a le taux d'accès à internet le plus élevé après Dakar, Thiès et Ziguinchor.

Définitions :

L'accès à internet a été mesuré dans le cadre de l'EHCVM à travers les modes et/ou lieux de connexion (téléphone, clé internet, au bureau, etc.) des populations.

Le taux de pénétration est appréhendé à travers la proportion des ménages dont au moins un membre dispose d'un téléphone mobile.

En savoir plus :

- Voir : Rapport EHCVM 2018/2019
- Rapport EHCVM 2021/2022

Tableaux et graphiques

Tableau n°V.1 : Indicateurs d'accès et utilisation de la téléphonie et de l'internet

Indicateurs	Valeur
Taux de pénétration du téléphone mobile (% de ménages avec au moins un membre disposant de téléphone portable)	97,7%
Taux d'accès au téléphone mobile (% d'individus de 12 ans et plus disposant d'un téléphone)	60,1%
Taux d'utilisation de téléphone portable	61,1%
Dépenses moyenne mensuelle en téléphonie mobile	2504 FCFA

Source : ANSD/ EHCVM 2018/2019

Carte n°V.1: Taux d'accès à l'internet par région (%)

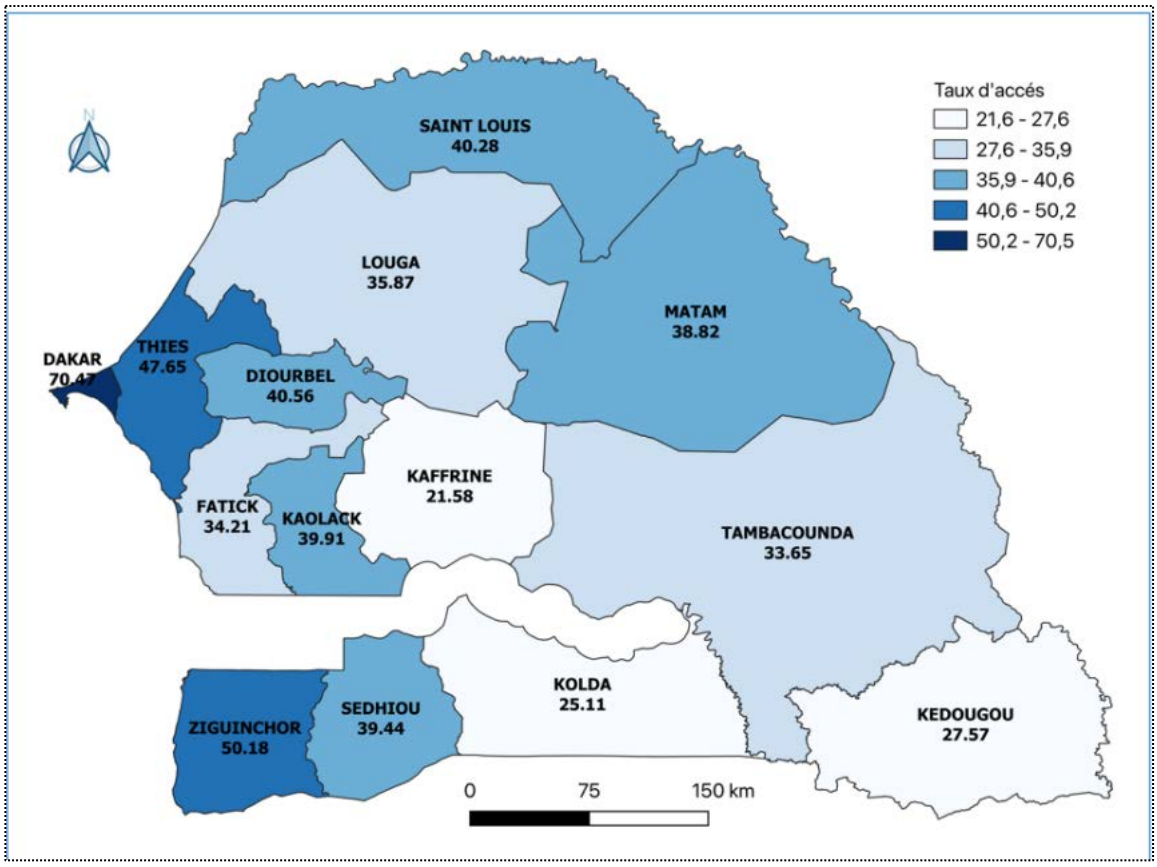

Source : ANSD, EHCVM II, 2021/2022

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1 Eau

Les données sur les différents types de sources d'eau sont identiques entre les années 2022 et 2023. Ainsi, le nombre de forages pour les humains est évalué à 224 dans la région avec 14 dans le département de Dagana et 210 dans celui de Podor. Les forages pastoraux n'existent pas dans la région, et sur les 58 unités de potabilisation, 27 sont dans le département de Dagana, 24 à Podor et 7 dans le département de Saint-Louis. Concernant les bornes fontaines, 1347 ont été dénombrées dans la région avec 343 dans le département de Dagana, 958 à Podor et 46 à Saint-Louis département. Enfin, s'agissant des branchements de lieux publics, 1105 ont été relevés dans la région avec 965 dans le département de Podor, 137 à Dagana et seulement 3 unités dans le département de Saint-Louis.

Relativement aux abonnés, 66 144 ont été dénombrés en 2023 contre 63 962 en 2022 soit une hausse de 3,4% dans la région. 531 gros consommateurs, 646 abonnés affiliés à l'administration et 64 967 abonnés privés (petits consommateurs) ont été relevés en 2023. Par rapport à l'année 2022, le nombre d'abonnés a augmenté dans toutes les catégories (affaires, 4,1% ; administration, 0,6% et petits consommateurs, 3,4%). La répartition des abonnés selon les départements montre que l'essentiel des abonnés se trouve dans le département de Saint-Louis avec 48 557 en 2023 contre 47 212 en 2022. Les départements de Dagana et Podor comptent respectivement 12 574 et 4 176 en 2022 contre 13 219 et 4 368 en 2023.

En savoir plus :

- Les données sur les abonnés sont celles de la SEN'EAU donc concernent uniquement le milieu urbain

Tableaux et graphiques

Tableau n° VII.1 : Evolution du type de sources d'eau selon la circonscription administrative

Départements	Année	Nb Forages Humains	Nb Forages Pastoraux	Nb Unités de Potabilisation	Nb Bornes fontaines	Nb branchements lieu public
Dagana	2022	14	0	27	343	137
	2023	14	0	27	343	137
Podor	2022	210	0	24	958	965
	2023	210	0	24	958	965
Saint Louis	2022	0	0	7	46	3
	2023	0	0	7	46	3
Région	2022	224	0	58	1347	1105
	2023	224	0	58	1347	1105

Source : Service régional de l'Hydraulique de Saint-Louis

Tableau n° VII.2 : Evolution du type d'abonnés selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Années	Type d'abonnés			Total
		Affaires (G.C)	**Officiels (ADM)**	**Privés (P.C)**	
		Nb abonnés	**Nb abonnés**	**Nb abonnés**	**Nb abonnés**
Dagana	2022	138	153	12283	12574
	2023	141	153	12925	13219
	Var (%) 2022-23	2,2	0,0	5,2	5,1
Podor	2022	33	75	4068	4176
	2023	33	79	4256	4368
	Var (%) 2022-23	0,0	5,3	4,6	4,6
Saint-Louis	2022	339	414	46459	47212
	2023	357	414	47786	48557
	Var (%) 2022-23	5,3	0,0	2,9	2,8
Région	2022	510	642	62810	63962
	2023	531	646	64967	66144
	Var (%) 2022-23	4,1	0,6	3,4	3,4

Source : SENEAU/ Agence régionale de Saint-Louis

VII.2 Assainissement

Dans la région de Saint-Louis, 44,4% des ménages utilisent comme lieu d'aisance des toilettes munies d'une chasse avec fosse ; 17,2% utilisent des latrines couvertes. La proportion de ménages qui recourt à la défécation dans la nature est relativement élevée avec 13,6%.

L'analyse des modes d'évacuation des eaux usées, montre que la rue/nature est principalement utilisée au niveau de la région avec 52,4% des ménages. D'autres modes d'évacuation tels que la fosse/puisard (10,6%), canal fermé (8,8%), réseau d'égout (11,6%), sont également utilisés.

Au niveau de la région, le camion de vidange est le principal mode d'évacuation des boues de vidange avec 56,2% des ménages. Les autres ménages (40,4%) creusent des trous dans la rue pour évacuer leurs eaux usées.

Les dépôts sauvages constituent le mode d'évacuation des ordures ménagères le plus répandu avec 41,6% des ménages. L'utilisation de calêche/charrette et camion de ramassage concernent 20,3% et 21,7% respectivement des ménages. Toutefois certains ménages font recours aux dépôts autorisés (7,9%), à l'incinération (6,3%) ou à l'enfouissement (1,4%).

Définitions :

L'assainissement au Sénégal fait référence à l'ensemble des actions visant à assurer la gestion sûre et efficace des eaux usées et des déchets solides afin de protéger la santé publique, l'environnement et les ressources naturelles. Le mode d'évacuation des boues de vidange ne concerne que les ménages qui ont comme principal type d'aisance soit une chasse avec fosse soit une latrine (couverte, non couverte, ventilée améliorée).
Les boues de vidange sont des matières extraites des ouvrages individuels d'assainissement des eaux usées que sont les fosses septiques, les fosses étanches et les puits d'infiltration.

En savoir plus :

- Voir : Rapport RGPH-5, 2023
- Loi n°2009-24 du 8 juillet 2009 portant code de l'assainissement

Tableaux et graphiques

Graphique n° VII.1: Répartition (en %) des ménages selon le principal type d'aisance

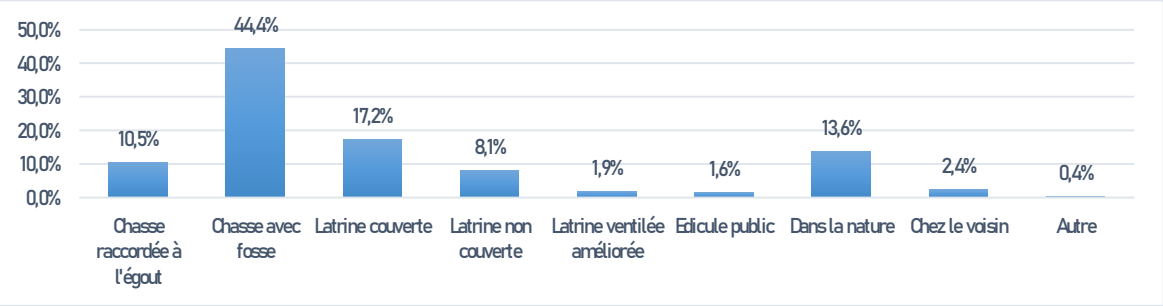

Source : ANSD/RGPH-5, 2023

Graphique n° VII.2: Répartition (en %) des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées

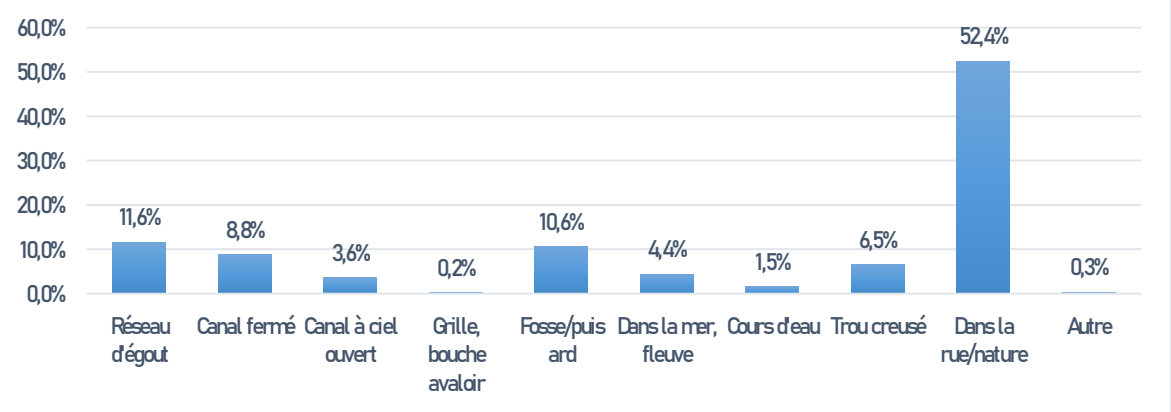

Source : ANSD/RGPH-5, 2023

Graphique n° VII.3: Répartition (en %) des ménages selon le mode d'évacuation des boues de vidange

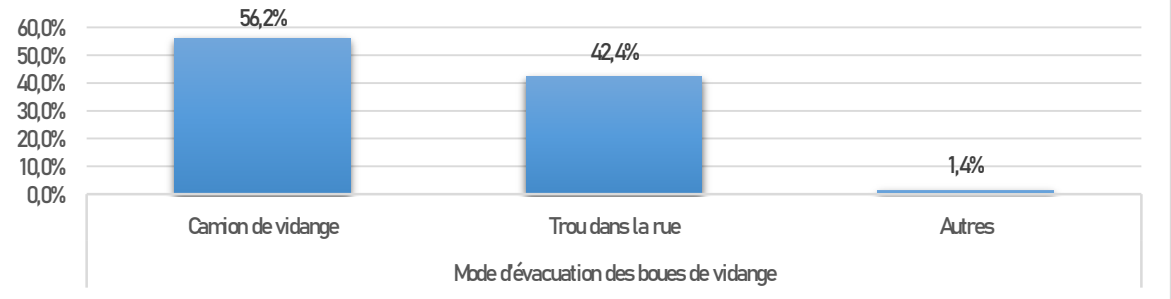

Source : ANSD/RGPH-5, 2023

Graphique n° VII.4: Répartition (en %) des ménages selon le principal mode d'évacuation des ordures ménagères

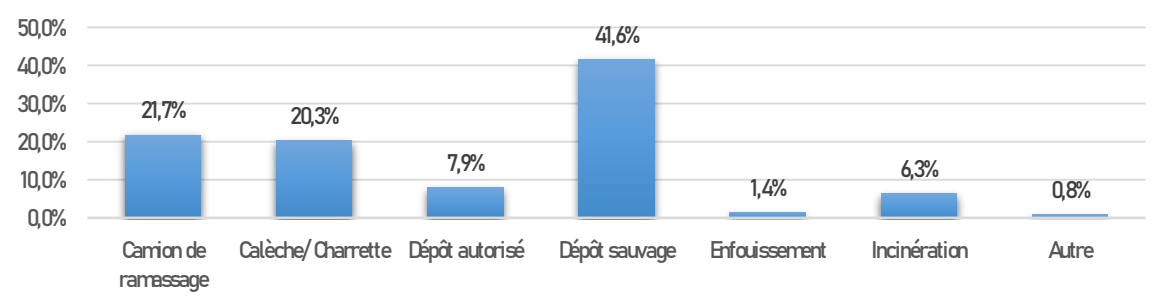

Source : ANSD/RGPH-5, 2023

VII.3 Sources d'énergie des ménages

Source d'éclairage des ménages :

Au niveau de la région de Saint-Louis, le principal mode d'éclairage utilisé par les ménages est l'électricité avec 62,5%; la lampe torche vient en seconde position avec 21,5% des ménages et en troisième position, l'énergie solaire avec 6,4% des ménages. L'utilisation d'autres modes d'éclairage tels que le bois, le groupe électrogène, la lampe à pétrole artisanale, la lampe tempête, la bougie, etc. est relativement faible.

Principaux combustibles utilisés pour la cuisson

Pour la cuisson, les ménages utilisent principalement le bois avec 54,1%. Il s'en suit l'utililisation du gaz et du charbon avec respectivement 29,6% et 15,4% des ménages qui en font recours.

Définitions :

La modalité électricité fait référence à l'électricité produite par la société nationale d'électricité (SENELEC)

En savoir plus :

Voir : Rapport RGPH-5

Tableaux et graphiques

Graphique n° VII.5 : Répartition (en %) des ménages selon le principal mode d'éclairage

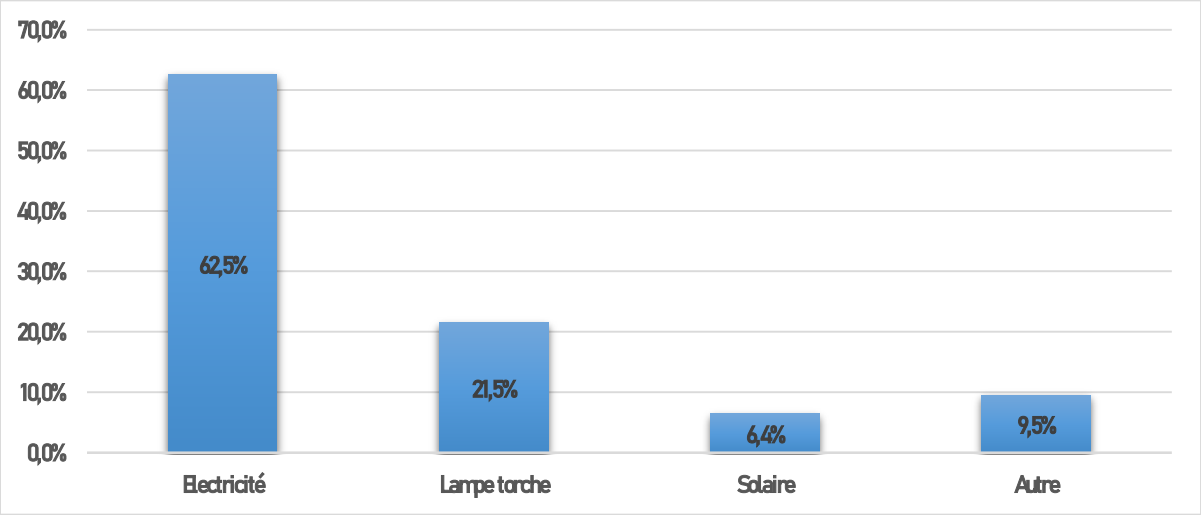

Source : ANSD/RGPH-5, 2023

Graphique n° VII.6 : Répartition (en %) des ménages selon le principal combustible utilisé pour la cuisson

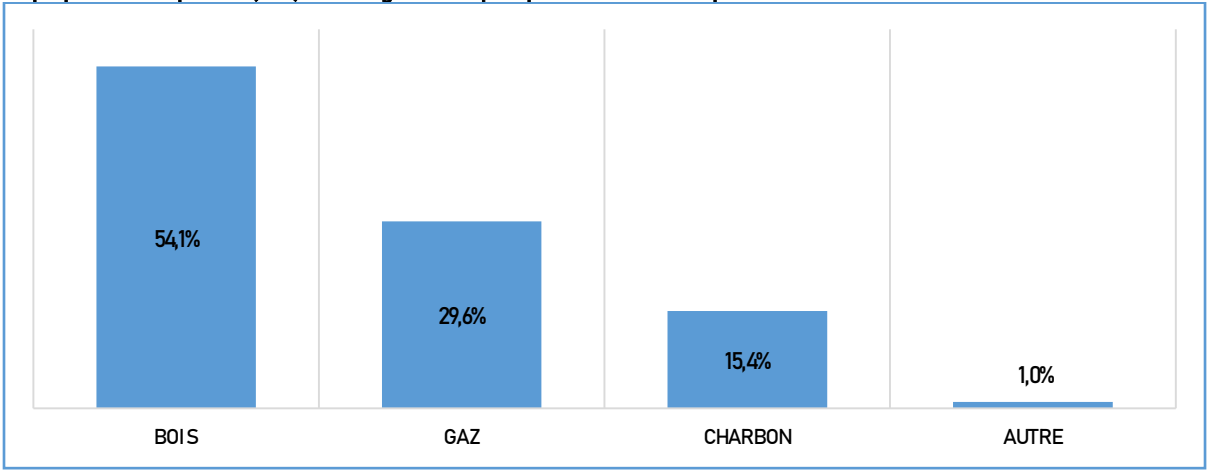

Source : ANSD/RGPH-5, 2023

Chapitre VIII : POPULATION VULNERABLE

VIII.1 Situation des enfants (0-14 ans)

D'après les résultats de l'enquête démographique et de santé (EDS, 2023), 65,9% des enfants de 12 à 23 mois, résidant dans la région de Saint-Louis sont complétement vaccinés autrement dit, ont reçu les 8 antigènes de base (BCG, Polio 1-3, DPT 1-3 et rougeole).

Avec un taux de prévalence de 27,3% chez les filles de 0 à 14 ans, l'excision est plus élevée dans la région de Saint-Louis par rapport au niveau national qui enregistre une prévalence de 12,9%.

Les résultats du RGPH-5 permettent d'examiner la composition et d'évaluer le degré de participation des enfants âgés de 6 à 14 ans à l'activité économique. L'effectif de la population âgée de 6 à 14 ans occupée dans la région de Saint-Louis est de 19 853 enfants, soit 5,5% de cette population au niveau national (359 678). Par ailleurs, le milieu rural enregistre le taux d'occupation des enfants le plus élevé avec 5,9% contre 4,5% pour le milieu urbain. A l'échelle régionale, le taux d'occupation des enfants âgés de 6 à 14 ans est de 7,1%. Ce taux est plus élevé chez les garçons (9,2%) que chez les filles (5,0%).

Tableaux et graphiques

Graphique n°VIII.1: Proportion (%) d'enfants occupés selon le sexe

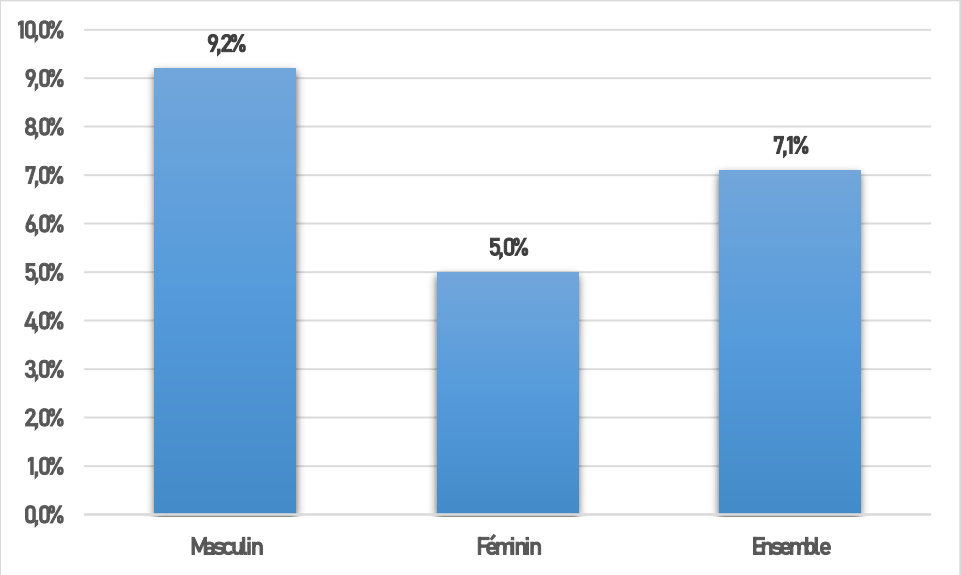

Source : ANSD/RGPH-5, 2023

Graphique n°VIII.2: Répartition (%) des enfants de 6-14 ans occupés selon le milieu de résidence et le sexe

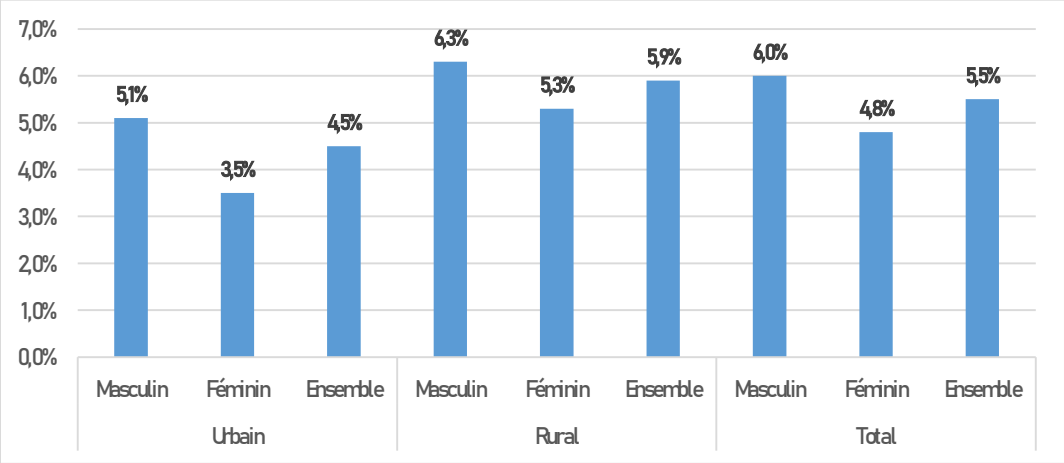

Source : ANSD/RGPH-5, 2023

VIII.2 Situation des femmes

Les violences faites aux femmes (VFF) représentent tous les actes de violence dirigés contre les filles et les femmes. Elles peuvent se présenter sous plusieurs formes et violent les droits humains et les libertés fondamentales, empêchant partiellement ou totalement les femmes d'en bénéficier. Ces droits des femmes ne sont pas toujours protégés en cas de violence. Ces violences ont d'importantes répercussions sociales et économiques. Elles constituent un frein à l'inclusion et à la participation égale des femmes dans les domaines politique, social, économique et culturel de leur pays.

Globalement, au niveau de la région de Saint-Louis, près de 3 femmes sur 10 (27,4%) ont subi au moins une forme de violence (physique, psychologique, sexuelle ou économique) au cours des 12 derniers mois qui ont précédé l'enquête nationale de référence sur les violences faites aux femmes (ENR-VFF, 2023). Selon la même source, parmi elles, 18,7% sont hors union. Le taux de prévalence des violences conjugales dans la région est de 14,8%.

SECTION D. SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre IX : PROTECTION SOCIALE

IX.1 Assistance sociale et secours aux victimes

La région de Saint-Louis concentre quatre casernes de sapeurs pompiers, situés à Saint-Louis (département), à Richard-Toll, à Pété et à Podor. Dans cette section, seront traitées les données des casernes de Saint-Louis, Richard-toll et Podor, celles du caserne de Pété n'étant pas disponibles.

En 2022, les casernes de Saint-Louis, Richard-toll et Podor ont effectué respectivement **1 210, 310 et 725 sorties**, soit au total 2245 sorties.

En 2023, les nombre de sorties ont augmenté pour les trois casernes ; les casernes de Saint-Louis, Richard-toll et Podor ont effectué respectivement **1474, 793 et 898 sorties**, soit un total de 3165 sorties. Globalement la caserne de Saint-Louis a réalisé le plus grand nombre de sorties toutes natures confondues aussi bien en 2022 qu'en 2023.

L'analyse du bilan opérationnel des différentes casernes fait ressortir des sorties pour des raisons diverses. Ainsi en 2022, 433 sorties au niveau de la caserne de Saint-Louis, sont dues à des secours à victimes ; elles sont suivies par les sorties pour assistance à personne (283 sorties); les sorties pour opérations diverses sont au nombre de 144 et les sorties pour incendies sont de 82. Les sorties de la caserne de Richard-Toll sont plus liées à des secours à victimes (111 sorties) ; les sorties pour assistance à personne sont de 98 ; les sorties pour incendies sont de 34. La caserne de Podor a effectué 306 sorties pour assistance à personnes, 102 pour opérations diverses, 98 pour secours à victime, 25 sorties pour incendies.

Durant l'année 2023, la caserne de Saint-Louis a enregistré 454 sorties pour secours à victimes ; 314 pour assaistance à personne ; 197 pour opérations diverses et 93 pour incendies. Le nombre de sorties pour des raisons non élucidées sont également importantes (416 sorties). Les sorties de la caserne de Richard-Toll ont aussi augmenté quelle que soit la nature de l'opération. Les sorties pour secours à victimes sont à 273 ; celles pour assistance à personnes sont au nombre de 201 ; pour opérations diverses les sorties sont de 99 et le nombre de sorties pour incendies est de 57.

Concernant la caserne de Podor, les sorties sont : 256 pour assistance à personne avec un nombre ; 77 pour secours à victimes, 75 pour opérations diverses et 31 pour incendie et les autres sorties de nature non élucidées sont au nombre de 459.

Définitions :

Les opérations diverses sont composées d'opérations d'assainissement, de ravitaillement en eau, de réponse aux alertes motivées et aux fausses alertes, et de prise en charge des corps sans vie. Les activités diverses visant à sensibiliser la population s'articulent autour de services de représentation, de visite de prévention et de tournées de Bouches d'Incendie (BI).

En savoir plus :

- https://www.sapeurspompiers.gouv.sn/

Tableaux et graphiques

Tableau n° IX1. : Situation des sorties en 2022 et 2023

Caserne	2022	2023	Variation
Saint-Louis	1210	1474	21,8%
Richard-Toll	310	793	155,8%
Pété	ND	ND	ND
Podor	725	898	23,9%

Source : BRSP de Saint Louis

Tableau n° IX2 : Bilan total des activités opérationnelles en 2022 et 2023

Activités/Casernes		Saint-Louis	Richard-Toll	Pété	Podor
2022	Incendies	82	34	ND	25
	Secours à victimes	433	111	ND	98
	Assistance à personnes	283	98	ND	306
	Operations diverses	144	31	ND	102
	Autres	268	36	ND	194
2023	Incendies	93	57	ND	31
	Secours à victimes	454	273	ND	77
	Assistance à personnes	314	201	ND	256
	Operations diverses	197	99	ND	75
	Autres	416	163	ND	459
Variation	Incendies	13,4%	67,6%	ND	24,0%
	Secours à victimes	4,8%	145,9%	ND	-21,4%
	Assistance à personnes	11,0%	105,1%	ND	-16,3%
	Operations diverses	36,8%	219,4%	ND	-26,5%
	Autres	55,2%	352,8%	ND	136,6%

Source : BRSP de Saint Louis

IX.2 Programmes d'assistance sociale

La politique de la protection des couches vulnérables s'avère indispensable pour la lutte contre les inégalités sociales. Les résultats sont évalués à travers la protection des personnes défavorisées effectuée par les services d'action sociale, de la couverture maladie universelle et de la délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale. Parmi les programmes d'inclusion sociale mis en œuvre au Sénégal, on peut en citer le Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), le programme de la Couverture Maladie Universelle (CMU), le programme « Carte d'égalité des Chances (CEC) », les programmes de gratuité, etc.

A l'echelle régionale, le nombre de ménages inscrits sur le registre national unique (RNU a doublé entre 2022 et 2023 passant de **31 490** à **63 550 ménages** avec environ 50% dans le département de Podor.

Dans le domaine de la protection sociale, le Programme national des Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) et la Couverture Maladie universelle CMU constituent le fer de lance de la politique d'inclusion sociale.

En 2022 et 2023, le PNBSF a touché **15 705 ménages** dans la région de Saint-Louis, dont 5 669 ménages dans le département de Dagana, 6 939 ménages dans le département de Podor et 3 097 ménages dans le département de Saint-Louis.

Le nombre de bénéficiaires la bourse de sécurité familiale détenteurs de la carte d'égalité des chances (CEC) a fortement augmenté entre 2022 et 2023 passant de **311** à **5 513**.

L'enrôlement à la couverture sanitaire universelle des bénéficiaires de Bourses de Sécurité familiale et de cartes d'égalité des chances, a connu une variation positive entre 2022 et 2023 dans les trois départements et par conséquent dans la région.

Le nombre de chefs de ménages BSF enrôlés dans la CSU a sensiblement augmenté passant de **14 821** à **14 878**.

Le nombre de bénéficiaires BSF enrôlés dans la CSU est passé de **107 019** à **107 989 individus**.

Le nombre de bénéficiaires CEC enrôlés dans la CSU est passé de **2 530** à **2 552** sur la période. Selon le sexe, on constate que parmi les bénéficiaires de BSF, l'enrôlement concerne plus les femmes que les hommes. Cependant parmi les détenteurs de CEC, enrôlés, la majorité est constituée d'hommes.

Définitions :

- Le **RNU** est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation d'extrême pauvreté. Ce Registre prend en compte les préoccupations de tous les sectoriels afin de leur permettre d'identifier les ménages éligibles à leurs programmes sur la base de caractéristiques socioéconomiques bien définies. Ce processus se fait suivant différentes étapes et avec l'intervention de plusieurs acteurs. Le RNU constitue par conséquent un outil de référence national pour les exécuteurs des programmes de filets sociaux à différents niveaux de responsabilité. Le RNU s'est appuyé sur les processus et les instruments mis en place pour la sélection des bénéficiaires du Programme national de bourses de sécurité familiale (**PNBSF**) lancé en 2013.
- La **Bourse de Sécurité Familiale (BSF)** est un filet de protection sociale bâti sur un système de transfert monétaire *destiné à améliorer les conditions d'existence des familles démunies, en vue de contribuer à l'éradication de la pauvreté, et de garantir la dignité aux citoyens*
- **La Carte d'égalité des Chances (CEC)** est un système de protection sociale institué par la loi d'orientation sociale 2010-15 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées. La carte d'egalite des chances favorise l'acces des personnes handicapees aux services essentiels (santé, réadaptation fonctionnelle, éducation, transports, emploi, finances.

Tableaux et graphiques

Tableau n° IX3 : Répartition des ménages inscrits dans le RNU et des bénéficiaires de la PNBSF par circonscription administrative en 2022 et 2023

Circonscription administrative	Département de Dagana		Département de Podor		Département de Saint-Louis		Région	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Nombre de ménages inscrits dans le Registre national unique (RNU)	101 07	18 498	14 368	34377	7 015	10675	**31 490**	**63 550**
Nombre de ménages bénéficiant effectivement d'une Bourse de Sécurité familiale (BSF)	5 669	5 669	6 939	6 939	3 097	3 097	**15 705**	**15 705**
Nombre de détenteurs de la Carte d'Égalité des Chances (CEC) bénéficiant de la Bourse de Sécurité familiale (BSF)	196	703	25	3 189	90	1 310	**311**	**5 513**

Source : Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale (DGPSN)

Tableau n° IX4 : Situation BSF et CEC enrôlés dans la couverture sanitaire universelle dans la région de Saint Louis

Circonscription administrative	Indicateurs	2022			2023		
		H	F	T	H	F	T
Département de SAINT LOUIS	Nombre chef de ménage BSF enrôlé dans la CSU	906	2 128	**3 091**	960	2141	**3101**
	Nombre de bénéficiaire BSF enrôlé dans la CSU	10 436	12 922	**23 358**	10 337	12 901	**23 238**
	Nombre de bénéficiaire CEC enrôlés dans la CSU	365	377	**742**	372	380	**752**
Département de DAGANA	Nombre chef de ménage BSF enrôlé dans la CSU	1 325	2 472	**3 797**	1344	2499	**3843**
	Nombre de bénéficiaire BSF enrôlé dans la CSU	13 033	13 988	**27 021**	13 033	13 988	**27 021**
	Nombre de bénéficiaire CEC enrôlés dans la CSU	147	130	**277**	147	130	**277**
Département de PODOR	Nombre chef de ménage BSF enrôlé dans la CSU	2 957	4978	**7 933**	2 956	4 978	**7 934**
	Nombre de bénéficiaire BSF enrôlé	26 079	29 561	**56 640**	27 123	30 607	**57 730**
	Nombre de bénéficiaire CEC enrôlés dans la CSU	827	684	**1 511**	832	691	**1523**
REGION	Nombre chef de ménage BSF enrôlé dans la CSU	5 188	9 578	**14 821**	5 260	9 618	**14 878**
	Nombre de bénéficiaire BSF enrôlé	49 548	56 471	**107 019**	50 493	57 496	**107 989**
	Nombre de bénéficiaire CEC enrôlés dans la CSU	1 339	1 191	**2 530**	1 351	1 201	**2 552**

Source : CSU-Saint Louis

Chapitre X : JUSTICE

X.1 Établissements pénitentiaires

La région de Saint-Louis compte trois tribunaux départementaux répartis dans les trois capitales départementales et un tribunal régional. Ces instances envoient les détenus aux trois Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) sises dans les trois départements (Saint Louis, Dagana et Podor). Ces MAC contribuent à la sécurité sociale et veillent à corriger les personnes qui sont en conflits avec la loi.

La prise en charge de personnes en conflit avec la loi par le système carcéral peut être appréhendée à travers des indicateurs comme le taux d'occupation.

En 2022, dans les trois MAC de la région, l'effectif carcéral dépasse la capacité d'acceuil initialement prévue avec un taux d'occupation global de 172,2%. Cependant, la situation est beaucoup plus critique dans la MAC de Dagana où le taux d'occupation atteint 235,0%. Bien que surpeuplées, les MAC de Saint-Louis et Podor affichent des taux d'occupation plus faibles chiffrés à 168,8% et 113,3% respectivement.

En 2023, le taux d'occupation dans la région est de 146,7%, soit une baisse de 25,5% par rapport à 2022. Cette baisse est plus significative au niveau de la MAC de Dagana avec un taux d'occupation de 101,0%. Le taux d'occupation de la MAC de Saint-Louis s'établit à 162,0%. La MAC de Podor a atteint la limite de sa capacité d'accueil avec un taux d'occupation de 100,0%.

Définitions :

Le taux d'occupation est le rapport entre l'effectif d'une MAC et sa capacité d'accueil.

Tableaux et graphiques

Tableau n° X1: Effectif carcéraux et taux d'occupation

2022			
Etablissements	Capacité d'accueil	Effectifs carcéraux	Taux d'occupation
MAC SL	450	760	168,8%
MAC DAGANA	80	188	235,0%
MAC PODOR	60	68	113,3%
Total	590	1016	172,2%
2023			
Etablissements	Capacité d'accueil	Effectifs carcéraux	Taux d'occupation
MAC SL	450	729	162,0%
MAC DAGANA	90	91	101,0%
MAC PODOR	60	60	100,0%
Total	600	880	146,7%

Source : Inspection régionale de l'administration Pénitentiaire de Saint-Louis

X.2 Population pénale

Effectif carcéral par sexe

En 2022, la population carcérale de la région se chiffre à **1 539 individus** dont 1 495 hommes (97,1%) et 44 femmes (2,9%). En 2023, l'effectif de la population carcérale a sensiblement augmenté passant à **1 556 individus** conséquemment à la hausse de l'effectif des hommes incarcérés qui passe à 1 512.

Effectif carcéral par type d'infraction

En 2022, les infractions les plus fréquentes enregistrées dans la région sont « vol et tentative » (33,0%), « détention, trafic, usage de chanvre indien » (21,0%), « coups et blessures volontaires » (9,5%) , « escroquerie, abus, faux et usages de faux »(6,1%) et « autres »(14,7%). Ces infractions sont essentiellement commises par des hommes. En revanche, les infractions les plus fréquentes chez les femmes sont : « coups et blessures volontaire »(22,7%) , « vol et tentative » (13,6%), « prostitution, attentat à la pudeur »(13,6%), « menaces de mort »(6,8%), « Outrage, injure, rébellion » (6,8%).
En 2023, les infractions les plus fréquentes enregistrées dans la région sont « vol et tentative » (29,4%), « autres » (21,5%). « Détention, trafic, usage de chanvre indien » (12,0%), « recel » (10,9%), « coups et blessures volontaire »(10,2%), « Escroquerie, abus, faux et usage de faux » (5,1%), « Outrage, injure, rébellion » (4,1%). Elles sont essentiellement commises par les hommes, plus de 80% pour chaque motif. Par contre, plus de 80% des femmes dans les MAC sont détenus par les motifs ci-après : coups et blessures volontaires, menace de mort, Infanticide ,abandon, Escroquerie abus, faux et usage de faux et autres.
Par rapport à 2022, aucun « homicide volontaire » ni « Trafic et détention d'armes » n'est enregistré en 2023 ; certaines infractions ont connu une baisse, c'est le cas des détentions pour « Détention, trafic, usage de chanvre indien » (42,1%), « menaces de mort » (22,4%), « Escroquerie, abus, faux et usage de faux » (14,9%), « vols et tentatives» (10,0%). En revanche, les motifs « Meurtres,assassinat, parricide » , « coups et blessures volontaire », «recel » et « autres » ont connu des hausses respectives de 35,4%, 8,9%, 369,4% et 47,1%

Population carcérale mineure

En 2022 , la population carcérale mineure de la région se chiffre à 64 détenus (dont 6 filles). Les infractions les plus fréquentes chez les mineurs sont « vol et tentatives » (32 cas), « coups et blessures volontaire » (13 cas) et « autres » (11 cas). Entre autres infractions commises par les mineurs il y'a « homicide volontaire » (1 cas), « menaces de mort » (1 cas), « escroquerie, abus, faux et usages de faux » (3 cas) , « Détention, trafic, usage de chanvre indien » (2 cas), et « viol, enlèvement de mineurs » (1 cas).
En 2023, la population carcérale mineure de la région se chiffre à 91 détenus (dont 2 filles), soit une augmentation de 42,2% comparativement à 2022. Les principales infractions commises par les mineurs sont « vol et tentatives » (43 cas) , « autres » (15 cas) « viol et enlèvement » (13 cas), « coups et blessures volontaire » (10 cas). Entre autres cas d'infractions, il y a : « meurtre, assassinat, parricide » (1 cas), « Menaces de mort » (2 cas) « détention, trafic, usage de chanvre indien » (2 cas), « Outrage, injure, rébellion » (3 cas), « Escroquerie, abus, faux et usage de faux »(1 cas) et « Infanticide, abandon » (1 cas).

Population carcérale étrangère

En 2023, l'effectif de la population étrangère carcérale est de 76 détenus dont 73 hommes et 3 femmes. Les principales infractions commises par ses détenus sont les « vols et tentative » (42 cas), « autres » (15 cas), le « recel » (4 cas) , « escroquerie, abus, faux et usages de faux » (8 cas).

Tableaux et graphiques

Tableau n°X2 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	2022	2023	Variation

	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	2022/2023
Meurtre, assassinat, parricide	17	0	17	1,1%	0,0%	1,1%	22	1	23	1,5%	2,3%	1,5%	35,3%
Coups et blessures volontaire	136	10	146	9,1%	22,7%	9,5%	144	15	159	9,5%	34,1%	10,2%	8,9%
homicide volontaire	51	0	51	3,4%	0,0%	3,3%	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	-100,0%
Menaces de mort	46	3	49	3,1%	6,8%	3,2%	35	3	38	2,3%	6,8%	2,4%	-22,4%
Vol et tentative	502	6	508	33,6%	13,6%	33,0%	454	3	457	30,0%	6,8%	29,4%	-10,0%
Recel	36	0	36	2,4%	0,0%	2,3%	169	0	169	11,2%	0,0%	10,9%	369,4%
Détention, trafic, usage de chanvre indien	322	1	323	21,5%	2,3%	21,0%	187	0	187	12,4%	0,0%	12,0%	-42,1%
Prostitution, attentat à la pudeur	1	6	7	0,1%	13,6%	0,5%	6	0	6	0,4%	0,0%	0,4%	-14,3%
Outrage, injure, rébellion	19	3	22	1,3%	6,8%	1,4%	59	5	64	3,9%	11,4%	4,1%	190,9%
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	93	1	94	6,2%	2,3%	6,1%	73	7	80	4,8%	15,9%	5,1%	-14,9%
Vagabondage, vérification d'identité	4	1	5	0,3%	2,3%	0,3%	2	0	2	0,1%	0,0%	0,1%	-60,0%
détournement de deniers publics	5	0	5	0,3%	0,0%	0,3%	1	0	1	0,1%	0,0%	0,1%	-80,0%
Infanticide, abandon	0	1	1	0,0%	2,3%	0,1%	0	3	3	0,0%	6,8%	0,2%	200,0%
Viol, enlèvement mineur	34	0	34	2,3%	0,0%	2,2%	33	0	33	2,2%	0,0%	2,1%	-2,9%
Incendie volontaire, destruction	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	#DIV/0!
Trafic et détention d'armes	10	0	10	0,7%	0,0%	0,6%	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	-100,0%
Infractions douanières-fraudes	1	0	1	0,1%	0,0%	0,1%	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	-100,0%
Infraction débits de boisson	0	3	3	0,0%	6,8%	0,2%	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	-100,0%
Autres	218	9	227	14,6%	20,5%	14,7%	327	7	334	21,6%	15,9%	21,5%	47,1%
Total	1495	44	1539	100,0%	100,0%	100,0%	1512	44	1556	100,0 %	100,0 %	100,0 %	1,1%

Source : MAC Dagana/Podor/Saint-Louis

Tableau n°X.3: Répartition des détenus mineurs selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	2022			2022			2023			2024		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Meurtre, assassinat, parricide				0,0%	0,0%	0,0%	1		1	1,1%	0,0%	1,1%
Coups et blessures volontaire	9	4	13	15,5%	66,7%	20,3%	10		10	11,2%	0,0%	11,0%
homicide volontaire	1		1	1,7%	0,0%	1,6%			0	0,0%	0,0%	0,0%
Menaces de mort	1		1	1,7%	0,0%	1,6%	2		2	2,2%	0,0%	2,2%
Vol et tentative	32		32	55,2%	0,0%	50,0%	42	1	43	47,2%	50,0%	47,3%
Détention, trafic, usage de chanvre indien	2		2	3,4%	0,0%	3,1%	2		2	2,2%	0,0%	2,2%
Outrage, injure, rébellion			0	0,0%	0,0%	0,0%	3		3	3,4%	0,0%	3,3%
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	3		3	5,2%	0,0%	4,7%	1		1	1,1%	0,0%	1,1%
Infanticide, abandon			0	0,0%	0,0%	0,0%		1	1	0,0%	50,0%	1,1%
Viol, enlèvement mineur	1		1	1,7%	0,0%	1,6%	13		13	14,6%	0,0%	14,3%
Autres	9	2	11				15		15	266,70%	36,40%	
Total	58	6	64	100,0%	100,0%	100,0%	89	2	91	100,0%	100,0%	100,0%

Source : MAC Dagana/Podor/Saint-Louis

Tableau n°X.4 : Répartition des détenus de nationalités étrangères selon la nature des infractions et le sexe en 2023

Nature des infractions	2023		
	Hommes	Femmes	Ensemble
homicide volontaire	2		2
Menaces de mort	1		1
Vol et tentative	42		42
Recel	4		4
Détention, trafic, usage de chanvre indien	1	2	3
Outrage, injure, rébellion	1		1
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	7	1	8
Vagabondage, vérification d'identité	2		2
Autres	15		15
Total	73	3	76

Source : MAC Dagana/Podor/Saint-Louis

Chapitre XI : SANTE

XI.1 Personnel et équipements de santé

En 2022, le personnel médical du secteur public a compté 99 médecins (41 généralistes et 58 spécialistes), 197 sages-femmes, 118 infirmiers d'état, 176 assistants infirmiers. Une augmentation de 7 médecins spécialistes est notée en 2023 ramenant ainsi l'effectif de ces derniers à 106. L'effectif des autres catégories n'a pas connu de changement sur la période 2022-2023. Hormis les catégories citées, la région médicale de Saint-Louis dispose de pharmaciens, de travailleurs sociaux, de techniciens, d'agents d'hygiène, etc.

La région de Saint-Louis est découpée en 5 districts sanitaires : Saint-Louis, Richard Toll, Dagana, Podor et Pété. En 2022, la région compte 3 établissements publics de santé (EPS), 3 infirmeries dans les maisons d'arrêt et de correction (MAC) et 3 Inspections Médicales des Ecoles (IME) répartis entre les 3 départements. Les centres de santé sont au nombre de 11 (2 à Saint-Louis , 3 à Dagana et 6 à Podor). Par ailleurs, les postes de santé sont chiffrés à 125 répartis ainsi qu'il suit : 72 à Podor, 36 à Dagana et 17 à Saint-Louis. Les infirmeries militaires, quant à elles, sont au nombre de 5 dont 3 à Saint-Louis et une pour chacun des départements de Podor et Dagana. Sont dénombrées, 101 cases de santé à Podor, 51 à Dagana et 42 à Saint-Louis soit un total de 194 pour la région.

Entre 2021 et 2022, de nouvelles créations de postes (3) et de centres (2) ont été observées dans la région surtout au niveau du département de Podor.

Les structures sanitaires privées de la région en 2023 sont réparties entre les cabinets privés médicaux et paramédicaux (37) et les officines privées (70). Relativement aux départements, Saint-Louis vient en tête avec 56 structures privées (22 cabinets et 34 officines). Il est suivi du département de Dagana qui polarise 26 structures (6 cabinets, 20 officines) et enfin Podor avec 25 structures dont 9 cabinets médicaux et 16 officines.

Comparativement à 2022, le nombre de structures sanitaires privées au niveau de la région est passé de 99 à 107, soit une augmentation de 8,1%, qui découle d'une hausse de 47,1% (9 cabinets privés et 7 officines) dans le département de Podor. Dans les autres départements le nombre d'infrastructures sanitaires privées est resté constant entre 2021 et 2022.

Tableaux et graphiques

Tableau n° XI.1 : Evolution du personnel de Santé

CSP	2022			2023			% Variation (2022/2023)
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	
Médecin Généraliste	36	5	41	36	5	41	0,0
Médecin spécialisé	43	15	58	47	18	65	12,1
Pharmacien	9	8	17	10	8	18	5,9
Assistant social	3	1	4	7	11	18	350,0
Travailleur social	3	3	6	7	5	12	100,0
Educateur spécialisé	3	1	4	1	1	2	-50,0
Technicien en Biologie	11	25	36	11	25	36	0,0
Technicien Supérieur en Biologie	13	14	27	13	14	27	0,0
Infirmier d'Etat	52	66	118	52	66	118	0,0
Sage-Femme d'Etat	0	197	197	0	197	197	0,0
Assistant Infirmier	61	115	176	61	115	176	0,0
Agents d'hygiène	13	1	14	16	2	14	0,0
Sous-Officiers d'hygiène	2	0	2	2	0	2	0,0
Officier TSGS	2	0	2	2	0	2	0,0
Total	251	451	702	265	467	728	3,7

Source : Direction régionale de la santé de Saint-Louis

Tableau n° XI.2: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département en 2024

Type de structure de santé	Dept. Saint Louis	Dept Dagana	Dept Podor	Région
EPS				
Centre de Santé				
Poste de santé				
Cases de santé				
Structures militaires et paramilitaires				
Infirmerie MAC				
Inspection Médicale des Ecoles (IME)				
Total				

Source : Direction régionale de la santé de Saint-Louis

Tableau n° XI.3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département

Type de structure de santé	Année	Départements			
		Saint Louis	Dagana	Podor	Région
Cabinets privés médicaux et paramédicaux	2021	14	8	3	25
	2022	22	6	1	29
	Variation 2021-2022	57,1%	-25,0%	-66,7%	16,0%
	2023	22	6	9	37
	Variation 2022-2023	0,0%	0,0%	800,0%	27,6%
Officines privées	2021	34	19	16	69
	2022	34	20	16	70
	Variation 2021-2022	0,0%	5,3%	0,0%	1,4%
	2023	34	20	16	70
	Variation 2022-2023	0	0	0	0
Total	2021	48	27	19	94
	2022	56	26	17	99
	Variation 2021-2022	16,7%	-3,7%	-10,5%	5,3%
	2023	56	26	25	107
	Variation 2022-2023	0,0%	0,0%	47,1%	8,1%

XI.2 Résultats des programmes de santé

La performance du secteur de la santé dans la région de Saint Louis peut être évaluée à travers les indicateurs de la santé de la mère et de l'enfant, des indicateurs des maladies transmissibles et ceux des maladies non transmissibles. Plusieurs indicateurs permettent d'appréhender la santé de la mère et de l'enfant. Le taux de prévalence contraceptive régionale est faible de l'ordre 17,0% en 2022 pour une cible de 47%. Il ressort de l'EDS, un taux de prévalence contraceptive de 31,0% pour la région en 2023.

Les taux d'utilisation et d'achèvement des consultations prénatales (CPN) sont respectivement évalués à 80,0% et 66,0%, en 2022. La proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié dans la région est de 98,0% en 2022 et 84,0% en 2023.

L'indicateur de l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans s'est détérioré entre 2019 et 2023. En effet, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 17,9% à 22,9%. Cependant, la proportion d'enfants malnutris guerris est de 75,0% en 2022.

Le taux de couverture vaccinale chez les enfants est en baisse sur la période 2019-2023. Pour le penta-3, la couverture passe de 91,9% à 84,9%; et pour le RR1 de 93,1% à 84,1%.

Concernant les indicateurs des maladies transmissibles, il faut noter que pour la tuberculose (TB), entre 2022 et 2023, le taux de détection (toutes formes confondues) est passé de 75,0% à 81,0% alors que le taux de succès au traitement des nouveaux cas de TB à bacilloscopie positive a sensiblement diminué passant de 95,0% à 91,0%.

Le taux de prévalence du paludisme est faible avec 1,3 ‰ en 2022 et de 0,73 ‰ en 2023.

Le pourcentage de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) mises sous traitement antirétroviral a légèrement diminué passant de 90,0% en 2022 à 86,0% en 2023, pour une cible de 95,0%.

Concernant les maladies non transmissibles, 100,0% des centres de santé offrent des services de dépistage et de prise en charge de lésions précancéreuses du col conformément aux normes et protocoles. La proportion de femmes âgées de 30 à 49 ans ayant fait un dépistage du cancer du col est de 25,0% en 2022.

Tableaux et graphiques

Tableau n° XI.4 : Quelques indicateurs de performance des programmes de santé

Indicateurs		Réalisation		Cible	Ecarts réalisations (2023-2022)	Ecarts (Réalisations 2023-cible 2023)
		2022	2023	2023		
Indicateurs de la santé de la mère et de l'enfant	Taux de prévalence contraceptive	17,0%	31,0 %	**47,0%**	0%	-14%
	Taux d'utilisation en consultation prénatale (CPN)	80,0%	ND	**100%**	-64%	-94%
	Taux d'achèvement en CPN	66,0%	68,0%	**73,0%**	-12%	-17%
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	71,2% (EDS 2019)	84% EDS 2023	100%	-10%	-12%
	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0 – 59 mois	17,9% (2019)	22,90% (2023)	4%	6%	-5%
	Proportion d'enfants malnutris guéris	75%	ND	95%	-9%	-5%
	Taux de couverture vaccinale en PENTA-3	91,9% (2019)	84,90% (2023)	95%	-56%	-77%
	Taux de couverture en RRI	93,1% (2019)	84,10% (2023)	95%	-53%	-80%
Indicateurs des maladies transmissibles	Pourcentage de PVIH mises sous traitement antirétroviral	90%	86%	95%	-1%	-2%
	Taux de détection de la tuberculose toutes formes confondues	75%	81%	70%	-4%	-9%
	Taux de succès au traitement des nouveaux cas de TB à bascilloscopie positive	95%	91%	95%	2%	0%
	Taux de prévalence du paludisme	1,3‰	924 (0,73‰)	≤1‰		
	Taux de mortalité liée au paludisme	0,0052 ‰	ND	≤1‰	0%	0%
Indicateurs des maladies non transmissibles	Proportion de centres de santé offrant des services de dépistage et de prise en charge de lésions précancéreuses du col conformément aux normes et protocoles	100%	100%	100%	-70%	0%
	Proportion de femmes âgées de 30 à 49 ans qui ont fait un dépistage du cancer du col	25%	ND	35%	11%	7%

Source : Direction régionale de la santé de Saint-Louis, Rapports de performance 2023

Tableau n° XI.5 : Bilan du Programme élargi de vaccination

Taux de couverture vaccinale chez les enfants	Années	DS Saint Louis	DS Richard Toll	DS Dagana	DS Podor	DS Pété	Région
BCG	2021	100%	87%	102%	92%	93%	95%
	2022	87%	51%	83%	81%	76%	80%
Penta	2021	95%	87%	106%	94%	93%	95%
	2022	83%	55%	81%	79%	72%	74%
VAA	2021	101%	108%	121%	93%	93%	100%
	2022	80%	51%	87%	87%	71%	61%
RRI	2021	100%	108%	121%	99%	97%	102%
	2022	83%	52%	87%	77%	73%	74%

Source : Direction régionale de la santé de Saint-Louis

XI.3 Analyse financière du secteur de la santé

Le financement de la santé joue un rôle crucial dans l'accès aux services de santé, la qualité des soins, l'équité et la protection financière de la mère, de l'enfant et de l'adolescent. Les principales sources de financement de la santé sont l'Etat, les partenaires extérieurs (PTF), les collectivités territoriales et les ménages.

Initialement, pour l'année 2022, il été prévu dans la région de Saint-Louis, un montant global de de 8 314 958 647 francs CFA, réparti entre l'Etat, les collectivité territoriales (CT), les Comités de développement sanitaire (CDS), les ressources propres des EPS et les partenaires techniques et financiers (PTF).

Les montants globaux mobilisés par les principaux bailleurs sont évalués à 6 145 700 090 francs CFA, soit 74% du budget prévu. La part de l'Etat sur le montant du budget mobilisé est de 17,7% et 5,9% pour les CT. La contribution des PTF est évaluée à 18,4% et celle des CDS à 13,6%. Les ressources propres des EPS constituent une source très importante pour le financement du secteur de la santé dans la région avec une part de 44,3%.

Le montant du budget exécuté s'élève à 6 050 177 343 francs CFA, soit 98,0% du budget.

Parmi les principaux PTF de la région, on peut citer : LUX-DEV, Enda/BP, SENEGINDIA, Plan International, etc.).
Les ménages contribuent au finacement de la santé à travers les paiements directs (paiements à leurs frais), les tickets modérateurs, les dons et les legs.

Définitions :

Les dépenses de santé : elles englobent toutes les dépenses portant sur des activités dont l'objectif principal est de promouvoir la santé, prévenir les maladies, guérir les maladies, soigner les états de santé chroniques ou des personnes vivant avec un handicap, gérer des programmes de santé publique, l'assurance maladie et les soins palliatifs.
Les ressources du Ministère de la Santé proviennent essentiellement du gouvernement à travers son budget octroyé par l'Etat et de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).
Les collectivités territoriales financent la santé à travers leurs fonds propres, les fonds de dotation (FDD), le budget consolidé d'investissement (BCI), les fonds d'équipement des collectivités territoriales et les autres revenus venant de la diaspora et des mécènes ainsi que les financements de la coopération décentralisée.

En savoir plus :

- https://www.sante.gouv.sn/politique-de-sante/pyramide-de-sant%C3%A9
- https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/Compte%20de%20sant%C3%A9%202014-16-2.pdf

Tableaux et graphiques

Tableau n° IX6: Récapitulatif de l'exécution budgétaire financement du secteur de la santé en 2022

Sources	Budget prévu	Budget mobilisé	Budget exécuté	Taux de mobilisation	Part du budget mobilisé	Part du budget exécuté	Taux d'exécution
ETAT	2 056 565 268	1 087 745 826	1 087 145 826	53%	17,7%	18,0%	100%
Collectivités territoriales	476 220 000	365 511 968	361 511 968	77%	5,9%	6,0%	99%
CDS	1 182 911 000	837 846 819	836 946 819	71%	13,6%	13,8%	100%
Ressources propres EPS	3 463 742 719	2 724 317 796	2 693 422 620	79%	44,3%	44,5%	99%
PTF	1 135 519 660	1 130 277 681	1 071 150 110	99%	18,4%	17,7%	95%
TOTAL	8 314 958 647	6 145 700 090	6 050 177 343	74%	100,0%	100,0%	98%

Source : Direction régionale de la santé de Saint-Louis, Rapport de performance 2022

Chapitre XII : EDUCATION

XII.1 Préscolaire

Effectif des établissements préscolaires (publics, privés, communautaires)

Durant l'année scolaire 2021/2022, il est dénombré dans la région de Saint-Louis, 203 structures de prise en charge de la petite enfance (tous types et statuts confondus). Le département de Saint-Louis concentre 55,7% des structures dont 34,5% pour l'Inspection de l'Education et de la Formation (IEF) de Saint-Louis commune (SLC) et 25,1% pour l'IEF de Saint-Louis département (SLD). Les IEF de Dagana, Podor et Pété englobent respectivement 17,2%, 15,3% et 7,9% des structures. Les types de structures présents sont les écoles maternelles (36,5%), les garderies (28,1%), les cases des tout petits (27,6%), les classes préparatoires à l'élémentaire (5,9%) et les centres d'éveil (2,0%).

Le nombre de structures a connu une hausse en 2022/2023 et passe à 237 avec les mêmes tendances que l'année scolaire précédente.

Effectif du prescolaire

L'effectif des enfants préscolarisés s'est établi en 2021/2022 à 15 309 dont 8 383 filles, soit 54,8%. Le département de Saint-Louis concentre le plus grand effectif avec 8 784 apprenants dont 35,3% pour l'IEF de SLC et 22,1% pour l'IEF de SLD. En deuxième position, l'IEF de Dagana concentre 2 657 apprenants, soit 17,4% ; suivie de l'IEF de Podor avec 15,8% et enfin l'IEF de Pété avec 9,5% de l'effectif régional.

Durant l'année scolaire 2022/2023, l'effectif des enfants prescolarisés a connu une hausse de 10,9% et passe à 16 978 dont 9167 filles, soit 54,0%. Cependant, les mêmes tendances sont observées dans la répartition par IEF avec 32,0% pour l'IEF de SLC ; 22,1% pour l'IEF de SLD ; 19,3% pour l'IEF de Dagana ; 17,7% pour l'IEF de Podor et 10,1% pour l'IEF de Pété.

Intensité de la prescolarisation

Le taux brut de préscolarisation est ressorti en 2022 à 15,0% contre 16,0% en 2021 soit une baisse d'un point de pourcentage. Ce taux est plus élevé chez les filles que chez les garçons (18,1% contre 12,4%). Ce qui donne un indice de parité de 1,5.

En 2023, le taux brut de préscolarisation est évalué à 20,3%. Le niveau de fréquentation préscolaire est plus important chez les filles avec un écart de plus de trois points de pourcentage par rapport aux garçons. Par rapport à 2022, l'intensité de la préscolarisation a connu une hausse de plus de cinq points de pourcentage.

En savoir plus :

- Voir : Inspection d'académie de Saint-Louis, Annuaires statistiques régionaux 2022 et 2023

Tableaux et graphiques

Tableau n° XII.1 : Répartition des structures de prise en charge selon le statut en 2022

IEF	Case des Tout Petits	Ecole Maternelle	Centre d'éveil	Classe préscolaire à l'élémentaire	Garderie	Jardin d'enfant	Site communautaire CLM	indéterminé	Total général	Part (%)
Dagana	18	6	2	4	5				35	17,2%
Pété	10	2	2	2	0				16	7,9%
Podor	9	18	0	4	0				31	15,3%
Saint-Louis Commune	8	9	0	1	52				70	34,5%
Saint-Louis Département	11	39	0	1	0				51	25,1%
Total général	**56**	**74**	**4**	**12**	**57**				**203**	**100,0%**
Part (%)	27,6%	36,5%	2,0%	5,9%	28,1%				100,0%	
Dagana	19	7	5	10	0	0	9	0	50	21,1%
Pété	13	2	3	1	0	0	0	0	19	8,0%
Podor	9	26	0	1	0	0	0	0	36	15,2%
Saint-Louis Commune	8	18	1	1	45	0	0	1	74	31,2%
Saint-Louis Département	5	52	0	0	0	1	0	0	58	24,5%
Total général	**54**	**105**	**9**	**13**	**45**	**1**	**9**	**1**	**237**	**100,0%**
Part (%)	**22,8%**	**44,3%**	**3,8%**	**5,5%**	**19,0%**	**0,4%**	**3,8%**	**0,4%**	**100,0%**	

Source : IA – Saint-Louis

Tableau n° XII.2 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le département et le sexe

Circonscription administrative	Effectifs	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Variation 2020/2021 - 2021/2022	Variation 2021/2022 - 2022/2023
Département de Dagana	Garçons	1232	1138	1511	-7,62%	32,8
	Filles	1550	1519	1763	-2,00%	16,1%
	Effectif total	2782	2657	3274	-4,50%	23,22%
Département de Podor	Garçons	1633	1662	2110	-1,80%	27%
	Filles	2169	2206	2603	1,70%	18%
	Effectif total	3802	3868	4713	1,73%	21,84%
Département de Saint-Louis	Garçons	3978	4126	3929	3,72%	-4,8%
	Filles	4646	4658	4510	0,25%	-3,2%
	Effectif total	8624	8784	8439	1,85%	-3,92%
Région	**Garçons**	**6843**	**6926**	**7550**	**1,21%**	9,00%
	Filles	**8365**	**8383**	**8876**	**0,21%**	5,9%
	Effectif total	**15208**	**15309**	**16426**	**0,70%**	7,3%

Source : IA – Saint-Louis

Tableau n° XII.3 : Evolution du taux brut de préscolarisation selon le sexe en 2021/2022

Indicateurs de résultats	Sexe	Année 2022	Année 2023
TBPS (en %)	Total	15,00%	20,30%
	Filles	18,10%	22,10%
	Garçons	12,40%	18,60%
Indice de parité		1,46	1,19

Source : IA – Saint-Louis

XII.2 Elémentaire

L'enseignement élémentaire vise les enfants âgés de 6 à 11 ans. Il comprend six niveaux qui sont sanctionnés par un Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE).

Effectif des établissements élémentaires

Le réseau d'enseignement élémentaire de la région compte 854 écoles en 2022 dont 811 publiques contre 886 en 2023 dont 838 publiques.

Le département de Podor abrite le plus grand nombre d'établissements avec 368 en 2022 et 388 en 2023 pour les IEF de Podor et de Pété. Il s'en suit le département de Dagana (268 en 2022 et 275 en 2023) et le département de Saint-Louis avec 218 écoles élémentaires en 2022 (dont 133 pour l'IEF de SLD et 85 pour l'IEF de SLC) et 223 en 2023 (dont 136 pour l'IEF de SLD et 87 pour l'IEF de SLC). L'IEF de SLC abrite la plus grande part d'écoles élémentaires privées de la région avec 90,7% en 2022 et 85,4% en 2023. Le département de Dagana a compté 2 écoles élémentaires privées en 2022 et 3 en 2023. Le département de Podor ne dispose pas d'écoles élémentaires privées.

Intensité de la fréquentation à l'élémentaire

L'accès à l'école primaire est mesuré par le taux brut d'admission (TBA) au cours d'initiation (CI). Au niveau régional, le TBA a connu une hausse de 2 points (de 108,4% à 110,5%) entre 2021 et 2022 avant de baisser de 6 points entre 2022 et 2023 passant de 110,5% à 104,0%. Selon le sexe, le TBA des filles demeure plus élevé que celui des garçons au cours de ces dernières années, ce qui traduit une part plus importante des filles dans l'effecif de l'élémentaire.

Le niveau de scolarisation est mesuré par le taux brut de scolarisation (TBS). En 2023, le TBS était de 96,3% soit une légère hausse de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'année 2022/2023. Ainsi comme en 2022, le TBS est plus élevé chez les filles que les garçons.

Le taux de réussite au CFEE se chiffre à 76,3% en 2021-2022 contre 58,6% en 2020-2021. La hausse de la performance en 2021-2022 est plus ressentie dans les départements de Podor (30,2 points de pourcentage) et Saint-Louis (23,5 points de pourcentage). Dans le département de Dagana, elle s'est établie à moins de 10 points de pourcentage (1,3%). De la même manière, chez les filles comme chez les garçons, le taux de réussite au CFEE a connu des hausses entre les deux années scolaires.

Le taux d'achèvement au primaire (TAP) est passé de 70,4% en 2021 à 75,0% en 2022, soit une hausse de 4,6 points de pourcentage entre 2021 et 2022. Au cours de l'année scolaire 2021/2022, il s'est établi à 84,6% chez les filles et 64,9% chez les garçons. Dans les départements de Saint-Louis et de Dagana, près de 4 élèves sur 5 parviennent à achever le primaire (soit 84,9% et 81,7% respectivement) ; le TAP du département de Podor étant de 62,7%.

Durant l'année 2022/2023, le taux d'achèvement au primaire (TAP) est passé de 75,0% en 2022 à 70,6% en 2022, soit une baisse de 4,4 points de pourcentage entre 2022 et 2023. Au cours de cette période, ce taux s'est établi à 81,5% chez les filles et 59,0% chez les garçons. Comme en 2022, près de 4 élèves sur 5 parviennent à achever le primaire (soit 75,3% et 81,7% respectivement). Le TAP du département de Podor est de 59,2% .

Définitions :

Taux Brut d'Admission (TBA) permet de mesurer l'admission de la population scolarisable dans le système éducatif. Il indique le nombre d'enfants admis pour la première fois au CI, rapporté à la population ayant l'âge légal de fréquenter ce niveau d'enseignement ***(c'est un indicateur d'accès).***

Taux Brut de Scolarisation (TBS) à l'élémentaire est le rapport entre les effectifs inscrits et la population en âge de fréquenter le primaire ***(c'est un indicateur de participation ou de scolarisation).***

Le taux d'achèvement c'est le rapport entre le nombre total de nouveaux entrants en dernière année du primaire ou du secondaire, indépendamment de l'âge, exprimé en pourcentage de la population d'âge officiel de la fin du primaire (11 ans) ou du secondaire (17 ans) ***(c'est un indicateur d'accès).***

Taux de redoublement (selon le sexe) : c'est le nombre de redoublants dans une année d'études donnée pour une année scolaire donnée (selon le sexe), exprimé en pourcentage de l'effectif de cette année d'études pour l'année scolaire précédente. C'est le rapport entre le nombre de redoublants donné (selon le sexe) au cours de l'année scolaire t+1 par le nombre des élèves qui étaient inscrits au cours de l'année scolaire précédente t ***(c'est un indicateur de rendement).***

Taux de promotion (selon le sexe) : total des effectifs moins les redoublants d'une année d'études n selon le sexe exprimé en pourcentage du total des effectifs de l'année d'études n-1 l'année précédente. C'est le rapport entre le nombre de nouveaux inscrits dans une année d'études au début de l'année (selon le sexe) scolaire t+1 par le nombre d'inscrits de la même cohorte dans l'année d'études inférieure au début de l'année scolaire t ***(c'est un indicateur de rendement).***

Taux d'abandon (selon le sexe) : Rapport entre le nombre d'élèves inscrits au cours d'une année scolaire selon le sexe et qui quittent le système scolaire durant l'année scolaire pour une raison quelconque et le nombre total d'élèves inscrits au cours de cette année scolaire ***(c'est un indicateur de rendement).***

Tableaux et graphiques

Tableau n° XII.4 : évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le département et le statut

IEF	2022				2023			
	PUBLIC	PRIVE	Total général	Part (%)	PUBLIC	PRIVE	Total général	Part (%)
IEF Dagana	266	2	268	31,4%	272	3	275	31,0%
IEF Pété	146	0	146	17,1%	155	0	155	17,5%
IEF Podor	222	0	222	26,0%	233	0	233	26,3%
IEF SLC	46	39	85	10,0%	46	41	87	9,8%
IEF SLD	131	2	133	15,6%	132	4	136	15,3%
Total général	811	43	854	100,0%	838	48	886	100,0%
Part (%)	95,0%	5,0%	100,0%		94,6%	5,4%	100,0%	

Source : IA-Saint-Louis, Annuaires statistiques 2022 et 2023

Tableau n° XII.5: Evolution du taux brut de scolarisation (TBS), taux brut d'accès (TBA)

Année	SEXE	Indicateurs	
		TBS (en %)	TBA (en %)
2021	G	81,80%	94,50%
	F	111,10%	123,10%
	T	96,00%	108,40%
2022	G	79,90%	91,30%
	F	96,20%	132,80%
	T	114,10%	110,50%
2023	G	81,30%	90,00%
	F	112,10%	118,80%
	T	96,30%	104,00%

Source : IA-Saint-Louis

Tableau n° XII.6 : Evolution du taux d'admission au CFEE en (%)

Département	Sexe	Années				
		2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Dagana	Garçons	59,27%	76,95%	70,50%	72,92%	
	Filles	58,41%	78,76%	70,74%	71,11%	
	Ensemble	58,81%	77,77%	70,63%	71,94%	
Podor	Garçons	66,79%	67,10%	54,34%	82,58%	
	Filles	60,48%	72,60%	47,45%	78,63%	
	Ensemble	62,59%	68,94%	49,68%	79,91%	
Saint-Louis	Garçons	25,15%	77,20%	50,57%	74,39%	
	Filles	66,26%	76,61%	51,56%	74,91%	
	Ensemble	38,16%	76,94%	51,12%	74,67%	
Région	Garçons	39,79%	73,31%	59,75%	76,75%	78,69%
	Filles	61,76%	76,17%	59,79%	75,94%	76,71%
	Ensemble	50,17%	74,48%	58,58%	76,27%	77,50%

Source : IA-Saint-Louis

Tableau n° XII.7: Taux d'achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative (en %)

Indicateurs	Années	Dép. Dagana	Dép. Podor	Dép. Saint-Louis	Région de Saint-Louis
TAP Garçons	2020/2021	69,50%	37,50%	72,20%	57,60%
	2021/2022	83,20%	42,42%	79,23%	64,92%
	2022/2023	78,80%	37,88%	69,58%	59,01%
TAP Filles	2020/2021	91,20%	75,60%	88,10%	83,70%
	2021/2022	80,21%	82,87%	90,37%	84,58%
	2022/2023	84,00%	80,58%	80,72%	81,54%
TAP Global	2020/2021	79,80%	56,50%	80,00%	70,40%
	2021/2022	81,68%	62,66%	84,91%	74,98%
	2022/2023	81,61%	59,24%	75,29%	70,55%

Source : IA-Saint-Louis

XII.3 Moyen et secondaire général

Effectifs des établissements :

L'enseignement secondaire dispose de deux niveaux que sont : le cycle moyen et le secondaire ou « lycés ». Le cycle moyen constitué de quatres années d'études est sanctionné par le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). Le second cycle ou lycée aboutit au Baccalauréat.

Le nombre d'établissements évoluant dans le moyen secondaire en 2023 est de 146 dont 21 privé et 143 dans le public. Le département de Podor renferme une bonne partie des établissements (76 dont un seul dans le privé). Il est suivi par le département de Saint-Louis avec 52 établissements dont 18 dans le privé. Le département de Dagana compte 36 établissements dont 2 dans le secteur privé.

Effectif des élèves

Le nombre d'élèves du cycle moyen en 2022 s'élève à 55 294 contre 57380, soit une baisse de 3,6% avec l'effectif des filles plus élevé. Globalement, l'IEF de Saint-Louis renferme le plus grand effectif (21 554), il est suivi par l'IEF de Podor (18 158) et l'IEF de Dagana avec 15 582 élèves au cycle moyen. A l'image du cycle moyen, le cycle secondaire connaît une prédominance des filles dans tous les départements et une variation positive des effectifs. Il est dénombré au niveau du cycle moyen, 58 206 élèves en 2023 contre 57 380 en 2022 soit une hausse de 5,3%. Celle-ci est engendrée par l'augmentation des effectifs des filles et des garçons respectivement de 7,6% et de 2,9%. Pour ce qui est du cycle secondaire, 27 445 élèves ont été dénombrés en 2023 contre 27 489 en 2022 soit une légère diminution de 0,2 point de pourcentage. Ce repli du nombre d'élèves dans les lycées est occasionné par une baisse de 1,9% des effectifs des garçons malgré la hausse de 1,2% des effectifs des filles.

Intensité de la scolarisation du moyen secondaire général

Le taux brut de scolarisation du cycle moyen est passé de 54,6% en 2020/2021 à 46,7% en 2021/2022, soit une baisse de 7,9 points de pourcentage par rapport en 2021. Ce taux est resté en faveur des filles tant en 2021 qu'en 2022 avec un indice de parité de 1,3 en 2022 contre 1,4 en 2021. Durant l'année 2022/2023, pour le cycle moyen, le TBS s'est établi à 53,5% soit une augmentation de 6,8 points de pourcentage par rapport à 2022. Ce taux est resté en faveur des filles tant en 2022 qu'en 2023 avec un indice de parité de 1,47 contre 1,3 en 2022

Concernant le cycle secondaire (lycée), le taux brut de scolarisation est ressorti à 40,4% en 2022 et est également en faveur des filles avec 43,7% contre 36,8% pour les garçons. Ce qui équivaut à un indice de parité de 1,2 en 2022 contre 1,3 en 2021. En 2022/2023, le TBS s'est établi à 36,2% et est également en faveur des filles avec 42,8% contre 30,0% pour les garçons. L'indice de parité est ressorti à 1,43.

Le taux de réussite au BFEM est passé de 85,2% en 2021 à 88,6% en 2022 avant une contre performance en 2023 avec un taux de 84,4% à l'échelle régionale. En 2023, le département de Saint-Louis enregistre le taux de réussite le plus élevé (88,5%) suivi de Podor (85,1%) et de Dagana (77,6%).

Entre 2021 et 2022, le taux de réussite au BAC s'est amélioré passant de 44,4% à 52,4%, avec les meilleures performances enregistrées dans le département de Saint-Louis (41,3% à 66,9%). Ce taux a connu une baisse en 2023 et s'établit à 48,9%. Cette régression est plus importante dans le département de Saint-Louis ou le taux passe à 57,0%. Le département de Podor a enregistré le meilleur taux avec 57,2% tandis que Dagana a un taux de réussite inférieur à la moyenne régionale. Les taux de réussite au BAC sont plus élevés chez les garçons que chez les filles dans tous les départements.

Définitions :

Le taux de transition du cycle élémentaire au cycle moyen général global : Rapport entre le nombre d'élèves admis dans la première année du moyen au cours d'une année scolaire (t) et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année du primaire de l'année scolaire précédente (t-1) du primaire (CM2). **Taux de transition 3ème-seconde global :** Rapport entre le nombre d'élèves admis dans la première année du secondaire au cours d'une année scolaire (t) et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année du moyen de l'année scolaire précédente (t-1). Dans l'enseignement secondaire général, une moyenne de10/20 suffit pour passer en seconde indépendamment du BFEM. Le **Taux Brut de Scolarisation (TBS)** pour un cycle donné d'enseignement correspond au rapport du nombre total d'enfants scolarisés dans ce cycle au nombre total d'enfants d'âge théorique correspondant à ce cycle. **Le taux de survie en 3ème :** c'est le rapport entre de l'effectif global de la 3ème et les effectifs de la 6ème de la même année multiplié par 100. C'est un indicateur qui permet d'apprécier la rétention du système éducatif. **L'indice de parité filles/garçons :** c'est le rapport entre les taux de scolarisation des filles et celui des garçons, qui permet de mesurer le degré d'iniquité dans l'admission ou la scolarisation des filles et des garçons.

Tableaux et graphiques

Tableau n° XII.8 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et le statut

Année scolaire	Statut	Département de Dagana	Département de Podor	Département de Saint-Louis	Région
2020/2021	Public	4	1	24	29
	Privé	31	69	35	135
	Total	35	70	59	164
2021/2022	Public	26	40	25	91
	Privé	31	69	44	144
	Total	26	40	34	235
2022/2023	Public	34	75	34	143
	Privé	33	70	62	165
	Total	36	76	52	308

Source : IA-Saint-Louis

Tableau n° XII.9 : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le cycle et le sexe

Circonscription administrative	Année	Cycle moyen			Cycle secondaire		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Département de Dagana	2021	9254	7468	16722	3655	3101	6756
	2022	8289	7293	15582	4028	3329	7357
	2023	8978	7783	16761	4178	3444	7622
	Variation 2021-2022	-10,42	-2,34	-6,81	10,2	7,35	8,9
	Variation 2022-2023	8,31	6,71	7,6	3,72	3,5	3,60
Département de Dagana Podor	2021	11514	7027	18541	5069	3700	8769
	2022	11421	6737	18158	5428	3786	9214
	2023	13249	7215	20464	5725	3828	9553
	Variation 2021-2022	-0,8	-4,12	-2,1	7,1	2,32	5,07
	Variation 2022-2023	16	7,1	12,7	5,5	1,10	3,7
Département de Dagana Saint-Louis	2021	11946	10171	22117	5290	4360	9650
	2022	11645	9909	21554	6076	4842	10918
	2023	11517	9464	20981	5810	4460	10270
	Variation 2021-2022	-2,51	-2,6	-2,54	14,9	11,05	13,13
	Variation 2022-2023	-1,1	-4,5	-2,7	-4,4	-7,9	-5,93
Région	2021	**32714**	**24666**	**57380**	14014	11161	25175
	2022	**31355**	**23939**	**55294**	15532	11957	27489
	2023	**33744**	**24462**	**58206**	15713	11732	27445
	Variation 2021-2022	-4,15	-2,94	-3,63	10,83	7,13	9,2
	Variation 2022-2023	7,61	2,9	5,3	1,2	-1,9	-0,2

Source : IA-Saint-Louis

Tableau n° XII.10 : Intensité de la scolarisation du moyen secondaire général

Cycle	Année	TBS Global	TBS Filles	TBS Garçons	Indice de parité
Moyen	2020/2021	54,60%	64,30%	45,50%	1,4
	2021/2022	46,70%	60,50%	53,70%	1,3
	2022/2023	53,50%	64,00%	43,60%	1,47
Secondaire	2020/2021	34,50%	39,70%	29,70%	1,34
	2021/2022	40,35%	43,71%	36,81%	1,19
	2022/2023	36,20%	42,80%	30,00%	1,43

Source : IA-Saint-Louis

Tableau n° XII.11 : Evolution du taux d'admission au BFEM et au BAC selon le sexe, par département en (en %)

Circonscription administrative		BFEM (%)			BAC (%)		
	Sexe	2020/21	2021/22	2022/23	2020/21	2021/22	2022/23
Dagana	Garçons	83,11	90,98	77,97	45,13	45,90	48,18
	Filles	88,49	89,23	77,22	37,84	39,78	40,37
	Ensemble	85,98	90,05	77,64	41,20	42,84	43,80
Podor	Garçons	95,55	89,84	87,35	57,57	59,50	64,08
	Filles	85,22	85,39	83,78	46,66	55,75	52,91
	Ensemble	88,97	87,04	85,06	51,46	57,28	57,22
Saint-Louis	Garçons	84,80	90,15	87,28	47,21	71,57	62,53
	Filles	82,54	88,18	89,39	36,68	35,31	53,24
	Ensemble	83,54	89,04	88,50	41,35	66,93	57,04
Région	**Garçons**	**86,30**	**90,31**	**84,33**	**49,76**	**56,05**	**53,19**
	Filles	**84,40**	**87,43**	**84,45**	**40,00**	**49,63**	**46,00**
	Ensemble	**85,20**	**88,64**	**84,40**	**44,36**	**52,40**	**48,97**

Source : IA-Saint-Louis

XII.4 Supérieur

Effectif des étudiants inscrits par discipline

A la rentrée 2022-2023, l'effectif total des étudiants inscrits à l'Université Gaston Berger (UGB) s'élève à 16518 dont 7247 femmes soit 43,9%.

Le quart des étudiants est inscrit à l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Lettres et Sciences Humaines. Il s'en suit l'UFR des Sciences Juridiques et Politique (SJP) qui concentre 21,8% des étudiants, l'UFR des Civilisations, Religions, Arts et Communication (CRAC) avec 14,1% et l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion (SEG) avec 11,7% étudiants. Dans les autres UFR se concentrent environ 20% des effectifs d'étudiants.

Près de trois étudiants sur dix (29,0%) sont inscrits en Licence 1. Cependant, on constate une diminution des effectifs avec l'élévation du niveau sauf entre la L2 et la L3. Ce qui pourrait s'expliquer en partie par l'orientation d'étudiants venus d'autres institutions universitaires afin de profiter des spécialités à l'UGB. Les certifications et la capacitation en droit avec moins de 1% contribuent faiblement dans les effectifs. Les étudiants en master (tous niveaux confondus) représentent un peu plus d'un cinquième de l'effectif total des étudiants de l'UGB. En outre, les doctorants sont évalués à 4,7% des étudiants.

Effectif des étudiants inscrits selon le sexe

L'analyse selon le sexe montre que le taux de féminisation global des inscrits à l'UGB a atteint 43,9% soit plus de quatre étudiants sur dix. Ce taux cache des disparités énormes entre les UFR. En effet, la parité est presque atteinte ou dépassée dans les UFR CRAC (49,6%), SEG (49,3%) et « Sciences Agronomiques, d'Aquaculture et de Technologie Alimentaire (50,2%). En revanche, la part des filles demeure encore faible (entre 26,45% et 30,1%) dans les UFR comme Sciences Appliquées et Technologie, de Sciences de l'Education de la Formation et du Sport et à l'Institut Polytechnique de Saint-Louis.

Effectif des étudiants inscrits selon l'âge

L'étude de l'âge des étudiants montre que la plupart des étudiants (85,5%) ont moins de 27 ans. 45,0% sont dans le groupe d'âges 22-26 ans et 40,5% entre 17 et 21 ans. Les effectifs baissent drastiquement au-delà de 26 ans (moins de 2% au-dessus de 36 ans et moins de 1% à partir de 47 ans). La structure par âge montre une prédominance des femmes entre 17 et 21 ans (51,1% des effectifs). Toutefois, on observe une situation inverse à partir 22 ans et une baisse continue de la part des femmes à travers les âges jusqu'à 47 ans.

Taux de réussite

Globalement, le taux de passage de la Licence 1 à la Licence 2 s'établit à 72,0% pour l'année 2022/2023. Près de neuf étudiants sur dix (9/10) ont réussi le passage de la L1 à la L2 dans les UFR Sciences de l'Education de la Formation et du Sport (94,0%), à l'Institut Polytechnique (88,0%) et Sciences de la Santé (88,0%). Les UFR CRAC et SEG suivent avec un taux de passage de près de huit étudiants sur dix. Cependant, des efforts doivent être faits à l'UFR Sciences Appliquées et de Technologie où plus de la moitié des étudiants (58,0%) échouent au passage de la L1 à la L2.

Le taux de diplomation en Licence 3 a atteint 65,0% durant l'année universitaire 2022/2023. La plus grande performance a été enregistrée à l'UFR Sciences de l'Education de la Formation et du Sport (94,0%), à l'Institut Polytechnique de Saint-Louis (99,0%). Elle est suivie par les UFR de Sciences Agronomiques, d'Aquaculture et de Technologie Alimentaire (92,0%), de Sciences Economiques et Gestion (83,0%) et de Civilisations, Religions, Arts et Communication (77,0%). En revanche, l'UFR de Sciences Appliquées et de Technologie connaît un taux de diplomation de 46%.

Tableaux et graphiques

Tableau n° XII.12 : nombre d'étudiants inscrits par UFR selon le sexe à la rentrée 2022/2023

UFR	SEXE		
	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
Lettres et sciences humaines	2234	1890	4124
Sciences juridiques et politique	1931	1670	3601
Civilisations, religions, arts et communication	1172	1154	2326
Sciences économiques et de gestion	979	951	1930
Sciences appliquées et technologie	983	423	1406
Sciences de l'Education de la Formation et du Sport	933	379	1312
Sciences de la santé	495	364	859
Sciences agronomiques, d'aquaculture et de technologie alimentaire	341	343	684
Institut polytechnique de Saint Louis	203	73	276
Total	**9271**	**7247**	**16518**

Source : Direction de la scolarité de l'orientation et des statistiques – UGB

Tableau n° XII.13 : nombre d'étudiants inscrits par groupe d'âges et selon le sexe à la rentrée 2022/2023

GROUPE D'AGE	SEXE		
	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
17-21	3273	3409	6682
22-26	4211	3224	7435
27-31	934	350	1284
32-36	331	119	450
37-41	252	69	321
42-46	142	39	181
47-51	65	21	86
52-56	45	14	59
57-61	15		15
62-66	3	2	5
Total	**9271**	**7247**	**16518**

Source : Direction de la scolarité de l'orientation et des statistiques – UGB

Tableau n° XII.14 : Effectif des étudiants inscrits par UFR et par niveau à la rentrée 2022/2023 et indicateurs de performance (%) par UFR et par niveau en 2022/2023

UFR	Effectif des étudiants inscrits									Indicateurs de performance		
	Capacité	Certificat	L1	L2	L3	M1	M2	Doctorants	Total	Taux de réussite en L1 (en %)	Taux d'échec en L1 (en %)	Taux de diplomation en L3 (en %)
Lettres et sciences humaines		38	1120	953	1024	361	467	161	4124	72	28	47
Sciences juridiques et politique	7		1131	857	806	388	312	100	3601	73	27	64
Civilisations, religions, arts et communication		55	1011	423	487	143	186	21	2326	78	22	77
Sciences économiques et de gestion			429	375	491	283	251	101	1930	77	23	83
Sciences appliquées et technologie			392	316	285	157	155	101	1406	42	58	46
Sciences de l'Education de la Formation et du Sport		40	313	357	302	188	87	25	1312	94	6	99
Sciences de la santé		54	109	97	76	189	118	216	859	88	12	NC
Sciences agronomiques, d'aquaculture et de technologie alimentaire			233	145	125	65	68	48	684	62	38	92
Institut polytechnique de Saint Louis			54	44	56	67	55		276	88	12	NC
Total	**7**	**187**	**4792**	**3567**	**3652**	**1841**	**1699**	**773**	**16518**	**72**	**28**	**65**

Source : Direction de la scolarité de l'orientation et des statistiques – UGB

XII.5 Formation professionnelle et technique

Durant l'année 2021/2022, pour le Brevet d'Etudes professionnelles (BEP), le Brevet de technicien (BT) et le Brevet de technicien supérieur (BTS), la diminution du nombre de candidats s'est accompagnée d'une hausse des résultats positifs aux examens. Le taux de réussite global est passé de 66,0% en 2020/2021 à 82,8% en 2021/2022 soit une augmentation de 16,8% points de pourcentage. Le BTS a enregistré le plus fort taux de réussite (92,6%) soit une hausse de 11,7 points comparé à la période précédente.

En ce qui concerne l'année 2022/2023, pour le Brevet d'Etudes professionnelles (BEP), la baisse du nombre de candidats s'est accompagnée d'une hausse du taux de réussite allant de 65,4% en 2020/2021 à 85,7% en 2021/2022, soit une augmentation de 20,3%. Le taux de réussite global est passé de 82,8% en 2021/2022 à 88,0%, soit une augmentation de 5,2 points de pourcentages. Le CAP en a enregistré le plus fort taux de réussite (96,4%). Tandis que le BTS a enregistré le taux de réussite le plus faible (54,8%), soit une baisse de 27,8 points de pourcentage comparé à la période précédente.

Tableaux et graphiques

Tableau n° XII.15 : Résultats au concours pour l'obtention de diplôme de l'enseignement professionnel selon le diplôme

Niveau	2020/2021			2021/2022			2022/2023		
	Nombre de candidats	Nombre d'admis	Taux de réussite	Nombre de candidats	Nombre d'admis	Taux de réussite	Nombre de candidats	Nombre d'admis	Taux de réussite
CAP				407	359	88,2	276	266	96,37
BEP	393	257	65,4	261	198	75,86	237	203	85,65
BT	194	117	60,3	77	57	74,02	110	92	83,63
BTS	89	72	80,9	27	25	92,59	54	35	64,81
TOTAL	676	446	66	772	639	82,77	677	596	88,03

Source : IA-Saint-Louis

Chapitre XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

XIII.1 Culture et Loisirs

Le patrimoine culturel de Saint-Louis, matériel et immatériel, est riche et varié. Il tire sa richesse de la créativité de ses populations. L'artisanat se nourrit de savoir-faire anciens et bénéficie de nombreuses influences maures, wolofs et peulhs.

La région dispose d'importants sites culturels dont certains sont classés patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000. Ils sont constitués d'éléments de patrimoine historique et architectural, d'espaces naturels et de produits d'animation culturelle. Pour le patrimoine historique et architectural, il faut mettre en avant :

- le Pont Faidherbe ;
- la Gouvernance ;
- la place Faidherbe ;
- la station de pompage d'eaux du village de Mbakhana vieille de plus d'un siècle ;
- le château du Baron Roger à Richard Toll qui est une bâtisse imposante à étage avec sa façade monumentale ;
- le Fort de Faidherbe à Podor construit en 1854 ;
- l'île à Morphil avec ses mosquées en banco.

Parmi les espaces naturels, on peut citer :

- le Parc de la Langue de Barbarie, créé en 1976 et qui couvre 2 000 ha ;
- la réserve spéciale de faune de Geumbeul créé en 1983 avec une superficie de 720 ha ;
- le Parc National des Oiseaux de Djoudj, troisième réserve ornithologique mondiale créé en 1971 et classé patrimoine mondial de l'UNESCO en 1981 avec une superficie de 16 000 ha ;
- la zone de chasse des « trois marigots »
- les dunes rouges de Ndiayène Pendao vers Podor constituent également une partie du patrimoine naturel.

Ces éléments de patrimoine répertoriés combinés à la faune riche et variée et au fleuve Sénégal font de Saint-Louis une destination touristique à part entière.

Le patrimoine immatériel de la région est visible à travers des expressions et/ou activités dont certaines revêtent un caractère religieux. Les principales expressions culturelles sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Définitions :

La culture est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.

Patrimoine culturel désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.

Tableaux et graphiques

Tableau n° XIII-1: Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
Les régates	courses « naufrage », organisées par les pêcheurs de Guet Ndar et dans lesquelles chaque groupe de rameurs renverse volontairement son embarcation avant de la remettre en course
Les simbs (faux lion)	jeu de rôles où un homme déguisé en lion évolue au milieu de la foule, le tout sur fond de tam-tam, de danses et de chants
Le festival international de jazz	Ce festival dénommé accueille depuis sa création en 1994 de grandes vedettes internationales. En dehors des concerts et de la foire artisanale sur la place Faidherbe, de nombreuses animations de rues et de quartiers animent l'île.
la prière des deux rakkas	Tenue tous les 05 septembre dans la ville pour célébrer la prière de Cheikh Ahmadou Bamba durant son exil

Source : Direction régionale de la culture de Saint-Louis

XIII.2 Jeunesse et Sports

Infrastructure de jeunesse

La région de Saint-Louis est faiblement dotée en infrastructures de la jeunesse. En 2023, elle comptait un seul Espace jeunes, sept (07) Foyer des jeunes, sept (07) Maisons de la jeunesse et de la citoyenneté, une (01) Maison à outil, trois (03) centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS), une (01) Salle polyvalente et une (01) Salle Multifonctionnelle, soit un total de vingt un (21) infrastructures pour jeunes.

Le département de Podor concentre le plus grand nombre pour les infrastructures de jeunesse, soit dix sur vingt un et celui de Saint-Louis est le plus faiblement doté. La région ne dispose pas de centre de conseil pour adolescents, et entres autres, de kiosques emplois.

Association de jeunes

S'agissant des associations déclarées entre 2022 et 2023, 1161 ont été dénombrées dans la région dont 410 (35,3%) localisées dans le département de Saint-Louis, 405 (34,9%) à Podor et 316 (27,2%) à Dagana. Plus de quatre associations sur dix interviennent dans le domaine social ou de la sécurité contre un cinquième qui évolue dans l'éducation et la formation. En outre, un dixième des associations est concentré dans le domaine des sports, 7,0% dans la culture, 6,2% dans l'agriculture et l'élevage, 6,1% dans la santé, 5,2% dans l'environnement et 4,0% dans le commerce. On observe des disparités interdépartementales selon le domaine d'évolution.

En effet, plus de deux tiers (2/3) des associations du département de Saint-Louis (62,0%) interviennent dans le domaine du social. Tandis que dans le département de Podor, près de quatre sur dix (39,0%) des associations interviennent dans le domaine de l'éducation et la formation. Peu d'associations interviennent dans le domaine de l'agriculture et l'élevage à Podor (1,4%) et à Saint-Louis (1,2%). En plus de l'éducation, le social (38,5%), le commerce (8,4%) et le sport (5,2%) sont les principaux domaines d'intervention des associations dans le département de Podor.

A Dagana, l'agriculture/l'élevage et le social/sécurité sont les principaux domaines d'intervention des associations avec 19,3% chacun. Ils sont suivis, par le secteur du sport (14,6%), la culture (13,0%), l'éducation et la formation (13,0%), l'environnement (9,1%), la santé (9,0%) et le secteur du commerce arrive en dernière position avec 2,8%.

Tableaux et graphiques

Tableau n° XIII.2 : répartition des infrastructures de jeunesse en 2023

Département	Espace jeunes	Foyer des jeunes	Maison de la jeunesse et de la citoyenneté	maison à outils	CDEPS	Salle polyvalente	Salle multifonctionnelle	Total
Dagana		3	2		1	1	1	8
Podor		3	5	1	1			10
Saint Louis	1	1			1			3
Total	**1**	**7**	**7**	**1**	**3**	**1**	**1**	**21**

Source : Service Régional de la Jeunesse

Tableau n° XIII.3 : répartition des associations de jeunesse créées entre 2022 et 2023 selon le domaine d'intervention

Département	Année	Sport	Santé	Commerce	Agri/Elevage	Environnement	Social/ Sécurité	Culture	Edu/ Formation	Total
DAGANA	2021	39	28	9	59	25	44	37	39	**280**
	2022/2023	46	28	9	61	29	61	41	41	**316**
PODOR	2021	4	12	34	5	6	138	6	155	**205**
	2022/2023	21	12	34	6	10	156	8	158	**405**
SAINT LOUIS	2021	41	30	4	5	22	238	28	46	**414**
	2022/2023	47	1	4	5	22	254	30	47	**410**
Total	**2021**	**84**	**70**	**47**	**69**	**53**	**420**	**71**	**240**	**1054**
	2022/2023	**114**	**71**	**47**	**72**	**61**	**471**	**79**	**246**	**1161**

Source : Service Régional de la Jeunesse

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Chapitre XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

XIV.1 Situation des marchés

Le commerce constitue l'un des secteurs d'activités les plus importants dans l'appui à la production. Il est à la fois présent dans le secteur formel et dans le secteur informel. Il prend aussi en compte les produits du secteur de l'artisanat, lequel constitue une activité non négligeable dans la région, dans la mesure où il crée des emplois et participe à la production économique ainsi qu'au développement du tourisme.

Les marchés

La région de Saint-Louis est caractérisée par l'existence de deux types de marché que sont : les marchés permanents et les marchés hebdomadaires.

Sur la période 2021-2023, le nombre de marchés est constant, et est égal à 26 dont 15 permanents et 11 hebdomadaires. Le département de Podor compte plus de marchés (7 hebdomadaires et 4 permanents). Le département de Dagana vient en deuxième position avec 8 marchés (5 permanents et 3 hebdomadaires) . Dans le département de Saint-Louis , on compte un seul marché hebdomadaire (celui de Mpal) parmi les 7 marchés existants.

Les commerçants

En 2022 , le nombre de commerçants par type s'est établi à 5 094 dans la région , dont 4 955 détaillants, 114 demi-grossistes et 25 grossistes. Par rapport en 2021, le nombre de commerçants par type a légérement augmenté (+0,7%) suite à une hausse du nombre de détaillants (de 0,8%) et du nombre de demi-grossistes (de 19,0%). Le nombre de grossistes a connu une baisse de 6,6%. Le département de Saint-Louis renferme prés de la moitié des commerçants (2 387) ; Dagana et Podor comptent respectivement 1 677 et 1 030 commerçants. En 2023, le nombre de commerçants par type s'est établi à 5 124 dans la région dont 4 988 détaillants , 113 demi-grossistes et 23 grossistes. Par rapport à l'année 2022, le nombre de commerçants a légérement augmenté de (0,6%) suite a une légère hausse du nombre de détaillants (+0,7%). Le nombre de demi-grossistes et de grossistes a diminué respectivement de 0,9% et de 8,0%. Le département de Saint-Louis compte prés de la moitié des commerçants (2 420) ; Dagana et Podor comptent respectivement 1 671 et 1033.

Tableaux et graphiques

Tableau n° XIV.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département

Département	Marchés permanents		Marchés hebdomadaires		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Dagana	5	5	3	3	8	8
Podor	4	4	7	7	11	11
Saint Louis	6	6	1	1	7	7
Total région	15	15	11	11	26	26

Source : Service Régional du Commerce de Saint-Louis

Tableau n° XIV.2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département

Département	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Saint Louis	2021	7	52	2295	2354
	2022	10	57	2320	2387
	2023	15	65	2340	2420
Dagana	2021	9	38	1626	1673
	2022	10	25	1642	1677
	2023	3	16	1652	1671
Podor	2021	5	32	993	1030
	2022	5	32	993	1030
	2023	5	32	996	1033
Région	2021	21	122	4914	5057
	2022	25	114	4955	5094
	2023	23	113	4988	5124

Source : Service Régional du Commerce de Saint-Louis

XIV.2 Prix à la consommation

Entre 2022 et 2023, le prix de certains principaux produits utilisés par les ménages a connu de légères fluctuations. Il est noté des disparités sur les prix de certains produits selon le département.

Le prix du sac (50 Kg) de riz brisé non parfumé est passé de 15 500 FCFA en 2022 à 17 000 FCFA en 2023, soit une hausse de 9,7%.

Le prix du sac (50 kg) de lait en poudre a augmenté de 4,3%, passant de 23 000 FCFA en 2022 à 24 000 FCFA en 2023.

Le prix du sac (50 Kg) du riz local a connu une légère baisse de 3,3% entre 2022 et 2023 passant de 15 500 FCFA à 15 000 FCFA. Le département de Dagana affiche les prix les plus faibles (14 000 FCFA en 2022 et 13 500 FCFA en 2023).

Le prix du sac (de 50 Kg) de sucre cristallisé a légèrement baissé passant de 30 500 FCFA à 30 000 FCFA. Le département de Podor affiche les prix les plus élevés (32 000 FCFA en 2022 et 31 000 FCFA en 2023).

Concernant le sucre en morceaux, le prix de la grosse de 5 kg n'a pas évolué entre 2022 et 2023 et s'est établi à 3 700 FCFA. Le département de Podor affiche les prix les plus élevés en 2023 avec 4 000 FCFA).

Le prix de la tonne de ciment (SOCOCIM et ciment du SAHEL) n'a pas évolué entre 2022 et 2023, et s'établit à 80 700 FCFA.

Le prix des autres produits comme le gaz butane de 6 Kg et celui de 2,7 Kg, également n'a pas connu d'évolution sur la période.

Tableaux et graphiques

Tableau n° XIV.3: Evolution des prix des principaux produits, par département

Produits	Département Saint-Louis			Département Dagana			Département Podor			Région		
	Année 2021 (en CFA)	Année 2022 (en CFA)	Année 2023 (en CFA)	Année 2021 (en CFA)	Année 2022 (en CFA)	Année 2023 (en CFA)	Année 2021 (en CFA)	Année 2022 (en CFA)	Année 2023 (en CFA)	Année 2021 (en CFA)	Année 2022 (en CFA)	Année 2023 (en CFA)
Riz brisé parfumé (sac de 50 kg)	18000	18000	23000	19000	24000	24000	-	-	-			
Riz brisé non parfumé (sac de 50 kg)	13000	14500	17000	14000	15000	17000	15000	16500	17000	14000	15500	17000
Riz local (sac de 50 kg)	13500	16500	15000	12500	14000	13500	14000	15500	15000	13500	15500	15000
Sucre en morceaux	3800	3500	3800	3800	3500	3800	3800	3500	4000	3700	3700	3700
Sucre Cristallisé	27500	30750	29250	27000	29250	29250	28000	32000	31000	27500	30500	30000
Huile en fût	155000	152500	-	155500	157000	-	160000					
Lait en Poudre	19000	20000	22000	20000	23500	24000	22000	25000	26000	20000	23000	24000
Ciment SOCOCIM	64000	79000	79000	66000	81000	81000	70000	82000	82000	66500	80700	80700
Ciment SAHEL	64000	79000	79000	66000	81000	81000	70000	82000	82000	66500	80700	80700
Gaz Butane de 6 kg	3085	3085	3085	3235	3235	3235	3270	3270	3270	3200	3200	3200
Gaz Butane de 2,7 kg	1455	1455	1455	1555	1555	1555	1560	1560	1560	1520	1520	1520

Source : Service régional du Commerce de Saint-Louis

Chapitre XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

XV.1 Activités des SFD

Couverture en Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

Dans la région de Saint-Louis, il est dénombré 19 SFD inscrits dont 10 Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de Crédit (IMCEC) et 9 SFD affiliés.
L'effectif des sociétaires est passé de 132 890 en 2022 à 141 883 en 2023, soit une hausse de 6,8%. Ces sociétaires sont constitués de 47,0% d'hommes, de 43,0% de femmes et 10,0% de personnes morales.

Encours d'épargne

Le nombre d'épargnants au niveau des SFD s'élève à 24 214 en 2022 contre 43 963 en 2023, soit une hausse de 81,6%. L'épargne collectée est évaluée à 10 749 927 426 FCFA en 2022 et à 11 622 793 112 FCFA en 2023, soit une hausse de 8,1%. La part de l'épargne collectée auprès des hommes constitue 54,9% ; celle des femmes est de 35,3% et celle des personnes morales est de 9,8%. Selon la nature de l'épargne, en 2022, elle est constituée de dépôts à vue (45,5%), de dépôts à terme (10,3%) et d'autres dépôts (44,3%). En 2023, la part des dépôts à vue est de (49,6%), celle des dépôts à terme est de 8,7% et celle des autres dépôts de 41,7%.

Crédits accordés

Le nombre de crédits accordé a connu une légère hausse de 2,2% entre 2022 et 2023 passant de 16 446 à 16 785. Le montant du crédit accordé a varié dans le même sens passant de 33 410 694 140 FCFA à 38 624 846 281 FCFA, soit de 15,6%. Les bénéficiaires de crédits sont majoritairement des hommes avec 64,7% en 2022 et 61,8% en 2023. Les personnes morales ne constituent que 5,6% et 7,1% des bénéficiaires en 2022 et 2023 respectivement. Les crédits sont essentiellement accordés aux hommes avec 67,2% en 2022 et 64,2% en 2023. Environ un tiers du montant est accordé aux femmes en 2022 et 2023.

Les bénéficiaires de crédit sont majoritairement ceux évoluant dans le secteur du commerce avec 19 697 362 739 FCFA en 2022 et 23 607 928 835 FCFA en 2023 soit des parts respectives de 59,0% et 61,1% des montants accordés. En deuxième position, il y a les bénéficiaires qui sont dans le secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » (15,9% en 2022 et 13,6% en 2023), le secteur des « Bâtiment et travaux publics » vient en troisième position (6,6% en 2022 et 8,4% en 2023).

Définitions :

Dans la loi 2008-47, un système financier décentralisé (SFD) est une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers a des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant règlementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi a fournir ces prestations, Elles sont autorisées à exercer des activités d'épargne, de crédit et d'opération d'engagement par signature sur le territoire national et dotée d'une personnalité.

En savoir plus :

Voir : https://drs-sfd.gouv.sn/

Tableaux et graphiques

Tableau n° XV.1 : Couverture en SFD et sociétariat

Couverture	2022		2023		Variation %
	Effectif	%	Effectif	%	
SFD affiliés	9	47,4%	9	47,4%	0,0%
IMOEC isolées	10	52,6%	10	52,6%	0,0%
SFD Inscrits	**19**	**100,0%**	**19**	**100,0%**	**0,0%**
Homme	63 541	47,8%	66 735	47,0%	5,0%
Femme	57 175	43,0%	60 365	42,5%	5,6%
Personnes morales	12 174	9,2%	14 784	10,4%	21,4%
Total Sociétaires	**132 890**	**100,0%**	**141 883**	**100,0%**	**6,8%**

Source : DRS-SFD, Données consolidées des SFD par région, exercice 2022 et 2023

Tableau n° XV.2 : Epargne selon la nature

Nature de l'épargne	2022		2023		Variation (%)
	Montant	%	Montant	%	
Dépôts à vue	4 889 731 439	45,5%	5 768 489 094	49,6%	18,0%
Dépôts à terme	1 102 087 376	10,3%	1 007 605 184	8,7%	-8,6%
Autres dépôts	4 758 108 611	44,3%	4 846 698 835	41,7%	1,9%
Épargne collectée	**10 749 927 426**	**100,0%**	**11 622 793 112**	**100,0%**	8,1%

Source : DRS-SFD, Données consolidées des SFD par région, exercice 2022 et 2023

Tableau n° XV.3 : Epargne selon le sexe des sociétaires

Sociétaire	2022		2023		Variation (%)
	Total	%	Total	%	
Hommes	12 294	50,8%	25 569	58,2%	108,0%
Femmes	9 761	40,3%	14 936	34,0%	53,0%
Personnes morales	2 158	8,9%	3 457	7,9%	60,2%
Nombre d'épargnants	**24 214**	**100,0%**	**43 963**	**100,0%**	**81,6%**
Hommes	5 901 673 705	58,2%	6 380 874 006	54,9%	8,1%
Femmes	3 790 619 086	34,0%	4 098 407 334	35,3%	8,1%
Personnes morales	1 057 634 635	7,9%	1 143 511 771	9,8%	8,1%
Encours de l'épargne	**10 749 927 426**	**100,0%**	**11 622 793 112**	**100,0%**	8,1%

Source : DRS-SFD, Données consolidées des SFD par région, exercice 2022 et 2023

Tableau n° XV.4 : Crédits accordés selon le sexe des sociétaires

Sociétaire	2022	2023	2022	2023	Variation (%)
	Total	%	Total	%	
Hommes	10638	64,7%	10365	61,8%	-2,6%
Femmes	4881	29,7%	5222	31,1%	7,0%
Personnes morales	927	5,6%	1199	7,1%	29,3%
Nombre de crédit en cours	**16446**	100,0%	**16785**	100,0%	**2,1%**
Hommes	22 436 868 926	67,2%	24 797 214 896	64,2%	10,5%
Femmes	6 392 990 868	19,1%	7 431 940 150	19,2%	16,3%
Personnes morales	4 580 834 345	13,7%	6 395 691 235	16,6%	39,6%
Montant des crédits accordés	**33 410 694 140**	100,0%	**38 624 846 281**	100,0%	**15,6%**

Source : DRS-SFD, Données consolidées des SFD par région, exercice 2022 et 2023

Tableau n° XV.5 : Crédits accordés selon le secteur d'activités

Secteur d'activité	2022	2023	2022	2023	Variation (%)
	Total	%	Total	%	
Industries extractives	194416329	0,6%	2906079	0,0%	-98,5%
Industries manufacturées	1334369415	4,0%	1397239692	3,6%	4,7%
Bâtiment et travaux publics	2215633692	6,6%	3261766869	8,4%	47,2%
Commerce, restaurants, hôtels	19697362739	59,0%	23607928835	61,1%	19,9%
Électricité, gaz, eau	33015929	0,1%	1101218	0,0%	-96,7%
Transports, entrepôts et communications	2147485503	6,4%	1779548166	4,6%	-17,1%
Assurances, services aux entreprises	113212402	0,3%	114970791	0,3%	1,6%
Immobilier	1498167346	4,5%	2023993906	5,2%	35,1%
Services divers	864389006	2,6%	1198027919	3,1%	38,6%
Montant des crédits accordés	**33410694140**	100,0%	**38624846281**	100,0%	**15,6%**

Source : DRS-SFD, Données consolidées des SFD par région, exercice 2022 et 2023

XV.2. Activités postales

Evolution du nombre de bureaux de postes et de boîtes postales

Sur la période 2021-2023, le nombre de bureaux de postes est resté constant, et est égal à 27. De même le nombre de boîtes postes installées n'a pas évolué et s'établit à 8 150. Le nombre de boîtes postales attribuées a baissé entre 2021 et 2022 en passant de 435 à 230 soit une diminution de 46,0%. Durant l'année 2023, le nombre de boîtes postales attribuées passe à nouveau à 435.

Evolution des mandats émis selon la structure

Les mandats émis par la Poste sont évalués à 1 194 803 506 FCFA en 2022 contre 5 785 171 594 FCFA en 2021, soit une baisse de 79,3%. Cette diminution est essentiellement engendrée par le recul de 75,3% des transferts en Poste One, de 83,6% du Compte Courant Postal et de 80,3% sur la Caisse nationale d'Epargne, de 70,0% des transferts en Western Union, de 14,1% des transferts en RIA, en dépit de la hausse de 617,1% pour les transferts en Money Gram.

En 2023, les mandats émis par la poste sont évalués à 505 363 403 FCFA contre 1 194 803 506 FCFA en 2022, soit une baisse de 57,7%. Cet amoindrissement est engendré par une diminution de 96,6% des transferts en Poste-One (Système postal de transfert d'argent), de 30,7% du Compte Courant Postal, de 83,1% sur la Caisse nationale d'Epargne et de 100,0% des transferts en Western Union, en Money Gram et de RIA. On note une reprise des transferts CMT/Small-Word qui s'élèvent en 50 000 FCFA.

Evolution des mandats payés selon la structure

Le montant des mandats payés par la Poste en 2022 est ressorti à 1 736 160 633 FCFA contre 9 425 292 897 FCFA en 2021 soit une forte baisse de 81,6%. Tous les types de transferts ont connu une diminution de leurs montants.

En 2022, le montant des mandats payés par la poste One s'est établi à 22 438 770 FCFA contre 129 644 603 FCFA en 2021 soit une baisse de 82,7%. De même de fortes baisses sur les transferts en CCP de 82,7%, à la Caisse nationale d'Epargne de 60,0%, en Western union de 87,3%, en CMT/Small-world de 98,2%, en RIA de 88,5%, CASH-minute de 92,8%, en Bred de 30,9% et en IFS/IMO de 92,5%.

Durant l'année 2023, le montant des mandats payés par la poste est ressorti à 634 438 502 FCFA contre 1 736 160 633 FCFA soit une diminution de 63,5%. Tous les types de transferts ont connu une forte baisse. Ainsi le montant des mandats payés par la Poste-One s'est établi de 1 366 614 FCFA contre 2 2 438 770 FCFA en 2022 soit une forte baisse de 94,0% . On note également de fortes baisses sur les transferts en CCP de 42,5% , à la Caisse nationale d'Epargne de 78,6%, en Western Union de 99,5% , en Money Gram de 99,0% , en CMT/Small-word de 94,7%, en RIA de 94,2%, CASH-minute de 96,7%, en Bred de 33,0%. En IFS/IMO, on constate une absence de transferts

Origines et destinations des mandats

Sur la période sous revue, la plus grande part des mandats émis et payés proviennent du reste du monde avec plus de 97,1% en 2021, 94,5% en 2022 et 95,4% en 2023, l'intérieur du pays contribuant pour une part relativement faible (2,9% en 2021, 5,5% en 2022 et 4,6% en 2023). Concernant la destination, l'intégralité des mandats émis et payés va vers l'intérieur du pays.

Trafic postal

Le trafic postal a connu une évolution considérable entre 2021 et 2023. En 2022, le trafic postal s'est établi à 16723 contre 16688 en 2021 soit une légère baisse de 0,2% attribuable à celle des lettres recommandées expédiées, des paquets recommandés expédiés et reçus et dans une moindre mesure des colis expédiés. En 2023, le trafic postal s'est établi à 43031 soit une forte augmentation de 157,3% par rapport à l'année 2022. Cette hausse est liée à une forte augmentation des lettres et dépêches expédiées (46,1%) et reçues (94,6%) ainsi que les lettres recommandées expédiées (120,9%) et reçues (398,5%) et les paquets recommandés expédiés (27,1%) et reçus (225,9%) et les colis expédiés (4,44%).

Tableaux et graphiques

Tableau n° XV.6 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées
Région	2021	27	8150	435
	2022	27	8150	230
	2023	27	8150	435

Source : Direction régionale de la Poste de Saint-Louis

Tableau n° XV.7: Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent

Structures de transfert d'argent	Région				
	2021	2022	2023	Variation 2021-2022 (en %)	Variation 2022-2023 (en %)
Poste-One	57 742 050	14265300	485000	-75,3	-96,6
Versement sur compte Compte Courant Postal (CCP)	4 114 923 387	674 733 060	467583703	-83,6	-30,701
Caisse Nationale d'Epargne (CNE)	1 119 766 096	220871484	37244700	-80,27	-83,137
WESTERN UNION	278 181 089	84021130	0	-70	-100
MONEYGRAM	2* 613 358	18 740 183	0	617,09	-100
CMT/Small-world			50000		
RIA	211 945 614	182172349	0	14,04	-100
Total	5 785 171 594	1194803506	505363403	-79,34	-57,7

Source : Direction régionale de la Poste de Saint-Louis

Tableau n° XV.8: Evolution du montant des mandats payés par la poste selon le type de structure de transfert d'argent

Structures de transfert d'argent	2021	2022	2023	Variation 2021-2022 (en %)	Variation 2022-2023(en %)
Poste-One	129 644 603	22438770	1366614	-82,7	-94
Versement sur compte CCP	3 869 225 189	888 119 049	510352488	-77,04	-42,5355769
CNE	1 096 462 554	441009186	94147449	-60	-78,6518168
WESTERN UNION	977 412 556	124239750	630051	-87,3	-99,4928749
MONEYGRAM	409 063 270	44289491	456318	-89,17	-99
MONEY EXPRESS			0		
CMT/Small-world	1 374 900 000	24915288	1313925	-98,2	-94,72
RIA	1 291 735 973	148481111	8547064	-88,5	-94,24
CASH minute + TRANSFAST.....	238 262 839	17075083	555783	-92,83	-96,74
WARI			0		
JON JON			0		
ERED	36 878 127	25464758	17068810	-30,94	-33
IFS/MO	1 707 786	128 147	0	-92,49	-100
Total	9 425 292 897	1 736 160 633	634438502	-81,6	-63,5

Source : Direction régionale de la Poste de Saint-Louis

Tableau n° XV.9 Evolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination

Désignation		2021 (en FCFA)	2022 (en FCFA)	2023 (en FCFA)	Variation 2021-2022 (en %)	Variation 2022-2023 (en %)
Provenance	Sénégal	129 644 603	22438770	1366614	-82,7	-93,90
	Reste du monde	4 329 960 551	384593628	28571951	-91,11	-92,6
	Total	**4 459 605 154**	**407032398**	**29938565**	**-90,9**	-92,64
Destination	Sénégal	57 742 050	14265300	485000	-76	-96,60
	Reste du monde		0			
	Total	**57 742 050**	**14265300**	**485000**	**-76**	-96,60

Source : Direction Régionale de la Poste de Saint-Louis

Tableau n° XV. 10: Evolution du trafic postal selon la nature

Désignation	EXPEDITIONS					RECEPTIONS				
	2021	2022	2023	Variation 2021-2022 (en %	Variation 2021-2022 (en %	2021	2022	2023	Variation 2021-2022 (en %)	Variation 2022-2023 (en %)
Dépêches	-	297	434		46,12	-	296	576		94,6
Lettres recommandées	11 196	9952	21985	11,11	120,91	2 740	2913	14521	6,11	398,5
Paquet recommandé	1 659	1466	1864	-11,63	27,14	712	637	2076	-10,53	225,9
V.D	0	46	39		-15,21	0	0	35		
Colis	181	180	188	-0,6	4,44	200	433	152	116,5	-64,9
E.M.S. Source		272	469		72,42		231	652		182,25

Chapitre XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

XVI.1 Recettes des collectivités territoriales

En 2022, le total des recettes réalisées par les communes de la région de Saint-Louis s'élève à 14 544 752 994 FCFA. Les communes du département de Podor ont réalisé 43,4% des recettes . Elles sont suivies par celles de Dagana (28,4%) et celles de Saint Louis (28,3%).

Par rapport à l'année budgétaire 2021, le total des recettes enregistre une légère hausse de 1,5% imputable à l'augmentation des recettes dans les départements de Saint-Louis (8,7%) et Podor (0,9%) tandis qu'à Dagana une baisse de 3,9% est notée.

La commune de Saint-Louis (capitale régionale) réalise à elle seule 21,8% des recettes, soit 3 171 066 529 FCFA. Elle est suivie par celle de Richard Toll 9,5%, soit 1 379 462 028 FCFA et Dagana (4,3%). Les autres communes suivent loin enregistrent une faible contribution ; en particulier les communes d'Aéré Lao et Bodé Lao situées dans le département de Podor qui réalisent moins de 100 000 000 FCFA. La faiblesse du tissu économique local dans le département de Podor avec son côté informel et la faible densité démographique expliqueraient en partie cette situation.

En 2023, les recettes des communes de la région enregistre une forte hausse (19,6%) pour atteindre la somme totale de 17 398 590 911 FCFA répartie comme suit : 7 187 945 352 FCFA pour les 22 communes du département de Podor, 5 316 746 601 FCFA pour celles du département de Saint Louis et 4 893 898 958 FCFA pour celles de Dagana. Cette hausse des recettes est tirée par l'augmentation des recettes d'investissement provenant des projets et programmes d'envergure nationale comme le PACASEN par exemple. Le département de Saint-Louis enregistre la plus forte augmentation (29,1%). Il est suivi par Dagana (18,6%) et Podor (14,0%).

Définitions :

Une collectivité territoriale : **ou collectivité locale** est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation.

Finances publiques locales: selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse des finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale.

Recettes d'investissement (finances locales) : sont constituées des dotations et subventions, telles que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts.

Recettes de fonctionnement (finances locales) : proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers.

Tableaux et graphiques

Tableau n° XVI.1: Evolution des recettes des communes de la région

Département	Recettes-2021	Recettes-2022	Recettes-2023
Dagana	4 296 300 504	4 127 352 731	4 893 898 958
Podor	6 248 834 522	6 307 326 639	7 187 945 352
Saint Louis	3 779 863 454	4 110 073 624	5 316 746 601
Total général	**14 324 998 480**	**14 544 752 994**	**17 398 590 911**

Source : TPR/SL et calculs propres

XVI.2 Dépenses des collectivités territoriales

Le total des dépenses effectuées par les communes en 2022 s'élève à 7 108 465 710 FCFA contre 8 594 118 173 FCFA en 2021, soit une baisse de 17,3%. La baisse a été notée dans tous les départements mais elle est plus forte à Podor (26,7%) qu'à Dagana (20%) et Saint-Louis (3,0%). La hausse des recettes observée en 2022 n'a pas eu une incidence notable sur les dépenses ; les communes ayant des difficultés pour exécuter les dépenses d'investissement pour des raisons de marchés et de capacité technique pour absorber les ressources mises à leur disposition.

On observe une situation inverse en 2023 avec une hausse substantielle des dépenses (51,6%). Le département de Podor enregistre la meilleure performance avec une hausse des dépenses de 79,0%. Il est suivi par Saint-Louis (48,8%) et Dagana (29,6%).

Comme pour les recettes, ce sont les communes de Saint-Louis (23,8%) et Richard Toll (9,0%) qui effectuent à elles seules près du tiers des dépenses.

Par rapport aux recettes réalisées, le **taux d'exécution** des dépenses est faible. Il est passé de 60,0% en 2021 à 62,0% en 2023.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est satisfaisant dans la plupart des communes et dépasse même les 70%. Cependant, la mise en place tardive des fonds de dotation de la décentralisation et d'équipement laisse peu de temps aux collectivités territoriales pour mettre en œuvre les procédures administratives et comptables pour les consommer dans l'année.

La principale difficulté réside dans l'absorption des recettes d'investissement lesquelles nécessitent souvent des ressources humaines non disponibles dans les communes. Ainsi, les dépenses rapportées aux recettes effectivement réalisées par les communes mettent en évidence des taux d'exécution peu satisfaisants. En effet, plus de la moitié des communes n'arrivent pas à exécuter 2/3 des sommes recouvrées par les services du trésor. Cette situation pose le problème de la capacité de certaines collectivités territoriales à dépenser les fonds mis à leur disposition avec son corollaire sur l'exécution des programmes et projets des communes.

Tableaux et graphiques

Tableau n° XVI.2: Evolution des dépenses des communes de la région

Département	Dépenses_2021	Dépenses_2022	Dépenses_2023
Dagana	3 041 471 545	2 434 369 933	3 158 853 215
Podor	3 004 113 770	2 202 173 954	3 941 955 829
Saint Louis	2 548 532 858	2 471 921 823	3 678 282 900
Total général	**8 594 118 173**	**7 108 465 710**	**10 779 091 944**

Source : TFP/SL et calculs propres

Tableau n° XVI.3: Financement des Conseils départementaux

Département	Année 2022		Année 2023	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
DAGANA	287 421 713	181 976 420	343 823 456	266 854 575
PODOR	714 613 091	431 538 488	548 064 617	387 231 717
SAINT LOUIS	331 320 855	210 695 167	338 832 375	284 980 243
TOTAL	**1 333 355 659**	**824 210 075**	**1 230 720 448**	**939 066 535**

Source : TFP/SL et calculs propres

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII: AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

Chapitre XVII : ENTREPRISES

XVII.1 Formalisation des entreprises

L'immatriculation au NINEA constitue une étape importante dans le processus de formalisation des entreprises. Pour être reconnues par l'Etat, les entreprises doivent s'immatriculer au Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA) à travers le NINEAWEB afin de disposer d'un Numéro d'Identification nationale des Entreprises et Associations (NINEA).

En 2016 *(source Rapport global Recensement Général des Entreprises, 2016)*, il a été recensé dans la région de Saint-Louis 19 334 unités économiques avec 4,9% d'unités formelles.

Environ 3% des nouvelles immatriculations de 2022 et 2023, au niveau national concernent la région de Saint-Louis.

Selon la forme juridique, il est noté à l'échelle régionale, une prédominance des entreprises personnes physiques. En 2022, 2 163 nouvelles immatriculations soit 80,3% concernent les entreprises personnes physiques ; en 2023, 2 271 nouvelles immatriculations soit 79,2% sont des entreprises personnes physiques.

Selon le régime juridique, les entreprises individuelles dominent largement avec 1 738 (64,5%) en 2022 et 1996 (69,6%) en 2023 suivies des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) avec 473 (17,6%) en 2022 et 527 (18,4%) en 2023 ; et les opérateurs occasionnels avec 118 (4,4%) et 126 (4,4%). La part des autres formes juridiques telles que les sociétés, les coopératives, les associations dans les nouvelles immatriculations est relativement faible.

La répartition des entreprises immatriculées au NINEA selon le secteur d'activité révèle que la plus de la moitié (55,0%) évolue dans le secteur du commerce, 16,9% dans le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche), 7,4% concernent des entreprises offrant des services aux personnels et divers, 4,7% s'activent dans le secteur des transports et télécommunications, 4,3% pour les services fournis aux entreprises, 3,1% dans le secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), 2,9% dans le secteur des autres industries et 2,5% dans l'industrie textile. Les industries alimentaires et le secteur des hôtels, bars et restaurants concernent respectivement 1,7% et 1,5% des immatriculations.

En 2023, 2 271 unités économiques ont été immatriculées dans la région de Saint-Louis, réparties comme suit : 57,1% dans le département de Saint-Louis, 22,9% à Dagana et 20,0% à Podor. Près de trois quarts des unités (74,6%) sont dirigées par des hommes contre 25,4% par des femmes.

Par rapport à l'année 2022, le nombe d'immatriculations au NINEA a enregistré une hausse de 6,2% en 2023. Cette tendance est due aux performances des départements de Podor (33,9%) et Dagana (19,1%) alors que celui de Saint-Louis enregistre une baisse de 4,5% mais le département reste de loin le premier contributeur avec 57,2% des immatriculations de la région en 2023.

Définitions :

L'immatriculation au NINEA englobe les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc. L'ensemble de toutes ces unités constitue le Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA). Il représente la base de données exhaustive des unités économiques enregistrées s'activant sur le territoire national. Il rassemble, pour chaque unité, les informations d'identification, de localisation, de classification, etc.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) désigne la formalisation comme le processus dans lequel s'engagent les entreprises lorsqu'elles formalisent leurs activités. Ce processus revêt plusieurs dimensions : (i) Enregistrement et obtention d'une autorisation d'exercer auprès des autorités nationales, régionales et municipales ; (ii) Accès à un système de protection sociale pour le propriétaire de l'entreprise et ses employé(e)s ; (iii) Mise en conformité avec le cadre légal, y compris la législation en matière fiscale, de sécurité sociale et du travail.

Pour l'ADEPME, la formalisation est un processus de mise aux normes organisationnelles et comptables permettant à une entreprise immatriculée d'avoir une gestion fiable pour favoriser un meilleur accès au marché et au financement afin de garantir son développement et sa pérennité dans le cadre de relations saines avec ses différents partenaires.

En savoir plus :

https://www.ansd.sn/Indicateur/immatriculation-au-ninea-chiffres-cles-tendances-et-evolutions?field_types_de_document_value=2
https://senegalpme.sn/pourquoi-se-formaliser?language_content_entity=fr
https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-05/Rapport-global-juil-2017.pdf

Tableaux et graphiques

Tableau n° XVII.1 : Répartition des unités selon le sexe et l'année de création

Sexe	2021	Part(%)	2022	Part(%)	2023	Part(%)	Var 2021/22	Var 2022/23
Féminin	584	26,74	550	25,43	577	25,41	-5,82%	4,91%
Masculin	1600	73,26	1613	74,57	1694	74,59	0,81%	5,02%
Total	**2184**	**100,00**	**2163**	**100,00**	**2271**	**100,00**	**-0,96%**	**4,99%**

Source : ANSD/DSDCV/DSE/Bureau des répertoires

Tableau n° XVII.2: Répartition des unités selon le département et l'année de création

Département	2022	Part(%)	2023	Part(%)	Var 2022/23
DAGANA	551	20,45%	656	22,88%	19,06%
PODOR	428	15,89%	573	19,99%	33,88%
SAINT LOUIS	1715	63,66%	1638	57,13%	-4,49%
Total	**2694**	**100,00%**	**2867**	**100,00%**	**6,42%**

Source : ANSD/DSDCV/DSE/Bureau des répertoires

Tableau n° XVII.3 : Répartition des unités selon la forme juridique et l'année de création

Forme unité	2022	Part(%)	2023	Part(%)	Var 2022/23
Autres Personnes Morales	17	0,63%	21	0,73%	23,53%
Autres Personnes Physiques imposables	425	15,78%	274	9,56%	-35,53%
Entreprise Personne Morale	514	19,08%	575	20,06%	11,87%
Entreprise Personne Physique	1738	64,51%	1997	69,65%	14,90%
Total	**2694**	**100,00%**	**2867**	**100,00%**	**6,42%**

Source : ANSD/DSDCV/DSE/Bureau des répertoires

Tableau n° XVII.4: Répartition des unités selon la branche d'activité et l'année de création

Branche d'activités	2021	Part(%)	2022	Part(%)	2023	Part(%)	Var 2021/22	Var 2022/23
Agriculture, élevage et pêche	705	24,62	387	14,37	485	16,92	-45,11	25,32
Autres Industries	133	4,64	55	2,04	83	2,90	-58,65	50,91
BTP	109	3,81	103	3,82	90	3,14	-5,50	-12,62
Commerce	1448	50,56	1382	51,30	1577	55,01	-4,56	14,11
Hôtels, bars, restaurants	30	1,05	34	1,26	43	1,50	13,33	26,47
Industries Alimentaires	48	1,68	46	1,71	49	1,71	-4,17	6,52
Industries textiles		0,00	38	1,41	71	2,48		86,84
Services Fournis aux Entreprises	28	0,98	132	4,90	123	4,29	371,43	-6,82
Services Personnel, Divers	295	10,30	374	13,88	212	7,39	26,78	-43,32
Transport, télécommunication	68	2,37	143	5,31	134	4,67	110,29	-6,29
Total	**2864**	**100,0**	**2694**	**100,0**	**2867**	**100,0**	**-5,94**	**6,42**

Source : ANSD/DSDCV/DSE/Bureau des répertoires

Chapitre XVIII : AGRICULTURE

XVIII.1Caractéristiques des exploitations

Répartition des ménages agricoles(au sens large) par milieu et département de résidence

Le nombre de ménages agricoles dans la région est ressorti en 2023 *(source : RGPH-5)* à **84 170** répartis sur 54 598 ménages (64,9%) en milieu rural et 29 572 (35,1%) en milieu urbain. Le nombre de ménages agricoles est plus élevé dans le département de Podor avec 37 266 (44,3%) contre 26 428 (31,4%) à Dagana et 20 477 (24,3%) dans le département de Saint-Louis.

Répartition des ménages agricoles (au sens strict) par milieu et département de résidence

La répartition des ménages agricoles par type d'activité montre que l'agriculture (au sens strict) est pratiquée dans **49 352 ménages**, dont 58,5% dans le département de Podor ; 32,8% dans le département de Dagana et 8,8% dans le département de Saint-Louis. Selon le milieu de résidence 81,3% des ménages agricoles au sens strict sont en milieu rural.

Taille des ménages agricoles (au sens large)

La majorité des ménages agricoles (66,5%) a une taille comprise entre 1 et 10 individus ; 28,2% ont entre 11 et 20 individus ; 4,3% ont entre 21 et 30 individus.

Sexe des chefs de ménages agricoles (au sens large)

La ventilation des chefs de ménages agricoles selon le sexe et les groupes d'âge révèle que 67 104 ménages agricoles (79,7%) sont dirigés par des hommes contre 17 067 ménages (20,3%) dirigés par des femmes.

Groupe d'âge des chefs de ménage agricoles (au sens large)

Selon le groupe d'âge, 58,3% des chefs de ménages agricoles (59,2% d'hommes et 54,7% de femmes) ont entre 35 et 59 ans ; 30,9% ont plus de 60 ans ; 9,1% ont entre 25 et 34 ans et 1,7% ont moins de 24 ans.

Définitions :

Un **ménage** est dit **agricole** si au moins un de ses membres pratique l'agriculture (au sens large), pour son propre compte ou pour le compte du ménage, sans y uniquement être salarié. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : Cultures pluviales ou grandes cultures ; Cultures de décrue ; Cultures de bas-fonds ; Cultures maraîchères ; Cultures fourragères ; Plantations fruitières ; Cultures florales ou ornementales ; Élevage; Pêche ; Foresterie.

Exploitation agricole : elle constitue une unité familiale de production. Sa définition se rapporte au ménage agricole. Elle s'agit alors de l'ensemble des personnes et du patrimoine d'un ménage agricole. Le patrimoine de l'exploitation agricole est constitué par le matériel agricole, les bâtiments et installations fixes, le cheptel et les terres en cultures ou en jachère généralement mises en valeurs par les membres du ménage agricole au profit du ménage ou de ses membres. Dans ce qui suivra, le chef de ménage est le chef de l'exploitation agricole et sera appelé "chef d'exploitation".

En savoir plus :

- Source : RGPH-5

Tableaux et graphiques

Tableau n° XVIII.1 : Répartition des ménages agricoles par département selon le milieu de résidence

Département de résidence	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
DAGANA	9956	33,7%	16472	30,2%	26428	31,4%
PODOR	5562	18,8%	31704	58,1%	37266	44,3%
SAINT-LOUIS	14054	47,5%	6423	11,8%	20477	24,3%
TOTAL	29572	100,0%	54598	100,0%	84170	100,0%

Source : ANSD, RGPH-5, Rapport régional de Saint-Louis

Tableau n° XVIII.2 : Répartition des ménages agricoles par milieu de résidence et par département selon le type d'activité agricole

Résidence	Agriculture		Elevage		Pêche et Aquaculture		Horticulture		Sylviculture	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DAGANA	16168	32,8%	22179	31,2%	1010	15,1%	8579	43,0%	56	37,4%
PODOR	28849	58,5%	32178	45,3%	1416	21,2%	8073	40,5%	68	45,5%
SAINT-LOUIS	4335	8,8%	16625	23,4%	4260	63,7%	3302	16,5%	25	17,1%
TOTAL	49 352	100,0%	70 982	100,0%	6 686	100,0%	19 954	100,0%	149	100,0%
Urbain	9249	18,7%	24022	33,8%	4397	65,8%	4980	25,0%	48	32,2%
Rural	40104	81,3%	46960	66,2%	2289	34,2%	14975	75,0%	101	67,8%
Total	49352	100,0%	70982	100,0%	6686	100,0%	19954	100,0%	149	100,0%

Source : ANSD, RGPH-5, Rapport régional de Saint-Louis

Tableau n° XVIII.3 : Taille des ménages agricoles

Groupe de taille des ménages	Milieu de résidence				Total	
	Urbain		Rural			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1-10	18417	62,3%	37589	68,8%	56006	66,5%
11-20	9189	31,1%	14568	26,7%	23757	28,2%
21-30	1615	5,5%	2010	3,7%	3625	4,3%
31-40	286	1,0%	332	0,6%	618	0,7%
41-50	52	0,2%	69	0,1%	121	0,1%
51 et +	14	0,0%	30	0,1%	44	0,1%
TOTAL	29572	100,0%	54598	100,0%	84170	100,0%

Source : ANSD, RGPH-5, Rapport régional de Saint-Louis

Tableau n° XVIII.4: Répartition des chefs de ménages agricoles par sexe du chef selon le groupe d'âges

Groupes d'âges	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Total		
	SEXE			SEXE			SEXE		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Effectifs									
Moins de 24 ans	124	80	204	793	398	1190	917	477	1394
25-34 ans	1269	426	1695	5038	919	5957	6307	1344	7652
35-59 ans	12532	4260	16792	27206	5078	32284	39738	9338	49076
60 ans et plus	7374	3507	10881	12767	2400	15167	20141	5907	26049
Total	21300	8272	29572	45804	8794	54598	67104	17067	84170
%									
Moins de 24 ans	0,6%	1,0%	0,7%	1,7%	4,5%	2,2%	1,4%	2,8%	1,7%
25-34 ans	6,0%	5,1%	5,7%	11,0%	10,4%	10,9%	9,4%	7,9%	9,1%
35-59 ans	58,8%	51,5%	56,8%	59,4%	57,7%	59,1%	59,2%	54,7%	58,3%
60 ans et plus	34,6%	42,4%	36,8%	27,9%	27,3%	27,8%	30,0%	34,6%	30,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ANSD, RGPH-5, Rapport régional de Saint-Louis

XVIII.2 Production

Intrans

L'accès aux facteurs de production revêt un caractère essentiel dans la campagne agricole. En effet, la disponibilité des intrants (semences et engrais) en quantité et en qualité, favorise une bonne production.

Durant la saison sèche chaude 2022, les objectifs de mise en place des engrais pour la culture du riz sont de **24 091 tonnes** toutes formules d'engrais confondues dont **18 926 tonnes** pour l'Urée et **5 165 tonnes** pour le Di-Ammonique Phosphate (DAP). Les mises en place d'engrais concernent respectivement pour l'Urée et le DAP **18 133** t**onnes** et **4 796 tonnes**. La cession correspond à la totalité des mises en place.

Pour la même période, en 2023, les objectifs de mise en place sont de **32 880 tonnes** toutes formules d'engrais confondues. Cependant, il a été mis en place **20 747 tonnes** pour **l'urée**, et **7 500 tonnes** pour le **DAP** et **3 681 tonnes** pour le **TSP** ; les taux de cessions sont respectivement de **95,6%** de **99,8%**et **100,0%.**

Durant l'hivernage 2022/2023, les objectifs de mise en place de semences sont de **210 tonnes** pour l'arachide, **22 tonnes** pour le sorgho, **25 tonnes** pour le maïs, **94 tonnes** pour le niébé et **620 kilogrammes** pour le pastèque. La mise en place et la cession sont de **100,0%** pour toutes les semences à l'exception la pastèque avec **480 kilogrammes** de semences reçues (**77,4%**) et vendues.

Concernant l'engrais, les objectifs de mise en place sont de **10 728 tonnes** toutes formules d'engrais confondues dont **7 395,8 tonnes** pour l'Urée, **2 738 tonnes** pour le DAP, **60 tonnes** pour le 15-10-10 et **200 tonnes** pour le 15-15-15. Les mises en place de l'Urée et du DAP sont respectivement de **95,6%** et de **42,0%.** La totalité du 15 -10 -10 et du 15 -15- 15 a été mise en place. Les cessions sont de **94,4%** pour **l'urée** et **94,2%** pour le DAP. La totalité du 15-10-10 et du 15-15-15 a été vendue.

Durant l'hivernage 2023/2024, les objectifs de mise en place de semences sont de **240 tonnes** pour l'arachide, **53 tonnes** pour le sorgho, **65 tonnes** pour le niébé et **40 tonnes** pour le maïs. Le quota de semences reçu est de **100,0%** sauf pour le mäis (**95,0%**). La cession est de **100,0%** sauf pour la maïs (**89,7%**).

Les objectifs de mise en place d'engrais sont de **6 145 Tonnes** toutes formules confondues. Pour **l'urée**, **5 540 Tonnes s**ont prévues, le taux de mise en place est de **95,3%** et le taux de cession de **97,7%**.

Production

Les céréales cultivées dans la région de Saint-Louis sont : le mil, le sorgho, le maïs et le riz. La production céréalière au niveau régional s'est établie à **383 248 tonnes** durant la campagne 2022/2023 et à **359 501 tonnes** à la campamgne 2023/2024, soit une baisse de 6,2%. Il ressort des résultats définitifs des campagnes agricoles 2022/2023 et 2023/2024 que la culture céréalière dans la région est largement dominée par la culture du riz avec des productions respectives de **370 771 tonnes** et **347 319 tonnes**, soit 96,7% de la production céréalière. La production de riz a baisssé de **23 452 tonnes**, soit **6,3%** entre les deux campagnes. La production de sorgho a également baissé de **35,6%** sur la période. Ces baisses sont imputables à une baisse des rendements du riz et du sorgho. La production de mil et celle de maïs ont par contre augmenté de **18,1%** et de **39,3%** entre les deux campagnes.

A l'echelle régionale, la cuture industrielle concerne l'arachide, le niébé, le manioc et la pastèque. Globalement, la production a augmenté pour ces différentes spéculations. La production de l'arachide industrielle a augmenté de **37,3%** ; celle du niébé de **61,6%** ; celle du manioc de **7,4%** et celle du pastèque de **10,8%**. Ces hausses sont imputables à des hausses de rendements des cultures industrielles.

Définitions :

- **Campagne agricole :** c'est la période des activités agricoles allant des travaux champêtres (débroussaillage, semis, récoltes) à la commercialisation. Cette période chevauche deux années consécutives la plupart du temps.
- ***Production agricole :*** *La production agricole est le résultat de l'exploitation de la terre pour obtenir des biens, principalement des aliments tels que des céréales et divers types de légumes. En d'autres termes, la production agricole est le fruit des semailles et des récoltes au champ. Ceci, pour obtenir, des produits comestibles pour la consommation humaine, même si une partie peut être utilisée pour une industrie qui apporte de la valeur ajoutée.*

En savoir plus :

https://www.ansd.sn/Indicateur/bulletin-mensuel-des-statistiques-economiques-et-financieres

NB: RIZ*: les données concernent tous les types de cultures: irriguée, pluviale et de contre-saison

Tableaux et graphiques

Tableau n° XVIII.5: Saison Sèche Chaude 2022 et 2023 : Situation de mise en place des engrais chimiques

DEPARTEMENTS	Saison Sèche Chaude 2022						Saison Sèche Chaude 2023					
	Urée			DAP			Urée			DAP		
	P	R	P	R	V	P	P	R	P	R	V	P
Dagana	15 256	15 048	15 048	4 045	3 696	3 696	17 660	17 128	16 342	5 920	5 920	5 906
Podor	3 570	2985	2985	1080	1 060	1 060	3 700	3 469	3 349	1 530	1 530	1 530
Saint-Louis	100	100	100	40	40	40	150	150	150	50	50	50
TOTAL REGION	18 926	18 133	18 133	5 165	4 796	4 796	21 510	20 747	19 841	7 500	7 500	7 486
% de Mise en place		95,81%			92,86%			96,45%			100%	
% de Cession			100%			100%			95,63%			99,81%

Source : DRDR/Saint-Louis

Tableau n° XVIII.6: Hivernage 2022/2023 : Situation de mise en place et de cession des semences

DEPARTEMENTS	ARACHIDE(T)			SORGHO(T)			MAIS(T)			NIEBE(T)			PASTEQUE(KG)		
	P	R	V	P	R	V	P	R	V	P	R	V	P	R	V
Dagana	100	100	100	8	8	8	11	11	11	20	20	20	-	-	-
Podor	10	10	10	14	14	14	14	14	14	14	14	14	230	230	230
Saint-Louis	100	100	100	-	-	-				60	60	60	390	250	250
TOTAL REGION	210	210	210	22	22	22	25	25	25	94	94	94	620	480	480
% de Mise en place		100%			100%			100%			100 %			77,42%	
% de Cession			100%			100%			100%			100%			100%

Source : DRDR/Saint-Louis

Tableau n° XVIII.7: Hivernage 2023/2024 : Situation de mise en place et de cession des semences

DEPARTEMENTS	ARACHIDE(T)		SORGHO(T)			MAIS(T)			NIEBE(T)			
	P (certifiés)	R (décortiqués[2])	V	P	R	V	P	R	V	P	R	V
Dagana	130	65	65	6	6	6	25	25	25	25	25	25
Podor	20	10	10	44	44	44	29	29	29	29	29	29
Saint-Louis	90	45	45	3	3	3	11	11	11	11	11	11
TOTAL REGION	240	120	120	53	53	53	65	65	65	65	65	65
% de Mise en place		100%			100%			100%			100%	
% de Cession			100%			100%			100%			100%

Source : DRDR/Saint-Louis

Tableau n° XVIII.8: Hivernage 2022/2023 : Situation de mise en place des engrais chimiques

DEPARTEMENTS	Urée			DAP			15-10-10			15-15-15		
	P	R	V	P	R	V	P	R	V	P	R	V
Dagana	5930	5837	5 426	2 073	856	789	25	25	25	50	50	50
Podor	1750	1458,8	1 508,8	645	275	275	15	15	15	150	150	150
Saint-Louis	50	50	50	20	20	20	20	20	20	-	-	-
TOTAL REGION	7 730	7 395,8	6 984,8	2 738	1 151	1 084	60	60	60	200	200	200
% de Mise en place		95,68%			42,04%			100%			100%	
% de Cession			94,44%			94,18%			100%			100%

Source : DRDR/Saint-Louis

Tableau n° XVIII.9: Hivernage 2022/2023 : Situation de mise en place des engrais organiques et du BF2 HYFER PLUS

DEPARTEMENTS	Quantité d'engrais organique (t)			Quantité de BF2 HYFER PLUS (L)			Quantité de Green CK (L)		
	P	R	V	P	R	C	P	R	C
Dagana	200	105	20	180	180		1 050	1 050	
Podor	200	65	44	180	180	72	1 200	1 200	90
Saint-Louis	200	70	48,7	540	540		2250	2250	
TOTAL REGION	600	240	112,7	900	900	72	4500	4500	90
% de Mise en place		40%			100%			100%	
% de Cession			46,96%			8%			2%

Source : DRDR/Saint-Louis

Tableau n° XVIII.10: Hivernage 2023/2024 : Situation de mise en place des engrais chimiques

DEPARTEMENTS	Urée			15-10-10			15-15-15		
	P	R	V	P	R	C	P	R	V
Dagana	4 220	3 804,2	3 728,2	55	51	39	150	100	100
Podor	1 275	1 427,5	1 394,5	60	58	58	240	240	240
Saint-Louis	45	45	35	40	40	40	60	20	19,35
TOTAL REGION	5 540	5 276,7	5 157,7	155	149	137	450	360	359,35
% de Mise en place		95,25%			96,12%			80%	
% de Cession			97,74%			91,94%			99,82%

Source : DRDR/Saint-Louis

[2] Le taux de conversion étant de 50%, le quota prévu devient 120 T. Le taux de mise en place de l'arachide est de 100% et de même que le taux de cession.

Tableau n° XVIII.11: Résultats définitifs de la campagne agricole 2022/2023 et 2023/2024 - Récapitulatif des cultures céréalières

Campagne agricole	MIL			SORGHO			MAIS			RIZ			TOTAL CEREALES	
	SUP (Ha)	ROT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	ROT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	ROT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	ROT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	PROD (T)
2022/2023	4 262	223	950	9 562	698	6 673	3 035	1599	4 854	61701	6009	370771	78 560	383 248
2023/2024	4340	259	1 122	6 490	662	4 297	3 488	1 939	6 762	64 056	5 422	347 319	78 374	359 501
Variation (%)	1,8%	16,1%	18,1%	-32,1%	-5,2%	-35,6%	14,9%	21,3%	39,3%	3,8%	-9,8%	-6,3%	-0,2%	-6,2%

Source : MAER/DAPSA

Tableau n° XVIII.12: Résultats définitifs de la campagne agricole 2022/2023 et 2023/2024- Récapitulatif des cultures industrielles

Campagne agricole	ARACHIDE HUILERIE			NIEBE			MANIOC			PASTEQUE		
	SUP (Ha)	ROT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	ROT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	ROT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	ROT (Kg/Ha)	PROD (T)
2022/2023	13 086	386	5 046	7 839	352	2 760	1 855	28 302	52 488	3 563	14 448	51 478
2023/2024	12 412	558	6 930	7 991	558	4 460	1 753	32 162	56 387	3 432	16 627	57 059
Variation (%)	-5,2%	44,6%	37,3%	1,9%	58,5%	61,6%	-5,5%	13,6%	7,4%	-3,7%	15,1%	10,8%

Source : MAER/DAPSA

Chapitre XIX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

XIX.1 Elevage

A l'instar de l'agriculture, le secteur de l'élevage occupe une place de choix dans l'économie régionale. L'élevage comprend l'ensemble des activités qui permettent d'assurer la multiplication des animaux domestiques, parfois sauvages, destinés à l'usage des humains. De par sa contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition, le secteur de l'élevage présente un fort potentiel en termes d'amélioration des performances économiques du pays le plaçant ainsi dans le premier pilier de la transformation structurelle de l'économie sénégalaise. Dans la région, une bonne partie du territoire régional est dédiée à ce secteur qui constitue un élément prépondérant dans l'activité économique. En ce sens, il faut rappeler qu'une bonne partie de la zone sylvopastorale du pays se trouve dans la région.

Répartition des ménages pratiquant l'élevage par milieu et département de résidence

Au niveau régional, **70 982 ménages** pratiquent l'élevage, dont 45,3% dans le département de Podor ; 31,2% dans le département de Dagana et 23,4% dans le département de Saint-Louis. Selon le milieu de résidence 66,2% des ménages « éleveurs » sont en milieu rural.

Production contrôlée de lait

En 2022, la production contrôlée de lait est ressortie à **3 093 880 litres** de lait frais et **2 496 598 litres** de lait transformé. La répartition de la production de lait selon le département montre que Dagana présente la plus importante production de lait frais et de lait transformé avec **2 600 000 litres** et de **2 340 000 litres** respectivement.

Durant l'année 2023, la production laitière contrôlée de la région est estimée à **2 164 013** litres pour le lait transformé. Dans le département de Dagana la production de lait transformé est estimée à **2 000 000 litres**, soit la quantité la plus importante dans la région.

Entrées et sorties du bétail

En 2022, des entrées de bétail ont été enregistrées dans la région avec notamment **198 398 ovins**, **53 324 bovins**, **38 651 caprins** et **933 équidés** (chevaux et ânes). Des sorties sont également notées avec **239 887 ovins**, **52 338 bovins**, **38 132 caprins** et **294 équidés**. Cependant, aucune information n'est disponible par rapport au mouvement de la volaille et des camelins.

Durant l'année 2023, les entrées enregistrées sont : **154 183 ovins**, **50 389 bovins, 44 622 caprins, 2 214 équidés** et **600 volailles** contre **198 398 ovins, 53 324 bovins, 38 651 caprins et 933 équidés** en 2022. Concernant les bovins et les ovins, respectivement 49 495 et 149 324 têtes ont atterri dans le département de Podor en 2023.

A l'instar de la campagne précédente, les sorties du cheptel ont concerné durant la campagne 2022-2023 tous les départements de la région. Il s'agit des espèces comme les bovins, les ovins, les caprins et les équins. En 2023, l'effectif global des sorties est de **253 320 têtes** contre **330 651 têtes** en 2022 soit une diminution de 23,4%. De manière détaillée, en 2023, le département de Podor vient en première position avec 97,9%, suivi par le département de Dagana (1,4%) et Saint-Louis (0,78%).

Tableaux et graphiques

Tableau n° XIX1 : Effectif du cheptel et de la volaille selon l'espèce par département en 2022 et 2023

Année 2022							
Département	**Ovins/Caprins**	**Bovins**	**Equins/Asins**	**Camélidés**	**Porcins**	**Total bétail**	**Volailles**
DAGANA	152 624	104 458	17 584	623	1 000	276 289	1 131 428
PODOR	747 055	262 049	23 726	-	-	1 032 830	658 570
SAINT-LOUIS	88 801	19 150	2 334	256	-	110 541	39 050
Total Région	**988 480**	**385 657**	**43 644**	**879**	**1 000**	**1 419 660**	**1 829 048**
Année 2023							
Département	**Ovins/Caprins**	**Bovins**	**Equins/Asins**	**Camélidés**	**Porcins**	**Total bétail**	**Volailles**
DAGANA	152 624	104 458	17 584	623	1 000	276 289	1 131 428
PODOR	747 055	262 049	23 726	-		1 032 830	658 570
SAINT-LOUIS	88 801	19 150	2 334	256		110 541	39 050
Total Région	**988 480**	**385 657**	**43 644**	**879**	**1 000**	**1 419 660**	**1 829 048**

Source : Direction régionale de l'élevage et de la Production animale/ Saint-Louis

Tableau n° XIX2: Production contrôlée de lait par département en 2022 et 2023

Circonscription administrative	2022		2023	
	Type de lait		Type de lait	
	Frais (L)	Transformé (L)	Frais (L)	Transformé (L)
Dagana	2 600 000	2 340 000	1 000	2 000 000
Podor	13 880	95 505	20 530	67 200
Saint-Louis	480 000	61 093	685 100	96 813
Région	**3 093 880**	**2 496 598**	**706 630**	**2 164 013**

Source : Direction régionale de l'élevage et de la Production animale/ Saint-Louis

Tableau n° XIX3: Evolution des entrées et sorties du bétail en 2022 et 2023

Année 2022							
Entrées							
Départements	**Bovins**	**Ovins**	**Caprins**	**Equins**	**Asins**	**Volaille**	**Camelins**
Dagana	650	1716	1909	6	-	-	-
Podor	52 647	194 752	36 729	927	-	-	-
Saint-Louis	27	1 930	13	-	-	-	-
Total	**53 324**	**198 398**	**38 651**	**933**	-	-	-
Sorties							
Départements	**Bovins**	**Ovins**	**Caprins**	**Equins**	**Asins**	**Volaille**	**Camelins**
Dagana	120	857	351	8	0	-	-
Podor	52 177	237 726	37 761	259	27	-	-
Saint-Louis	41	1 304	20	-	-	-	-
Total	**52 338**	**239 887**	**38 132**	**267**	**27**	-	-
Année 2023							
Entrées							
Départements	**Bovins**	**Ovins**	**Caprins**	**Equins**	**Asins**	**Volaille**	**Camelins**
Dagana	21	1500	720	31	7	-	-
Podor	49 495	149 324	41 365	2 166		600	-
Saint-Louis	21	1500	720	31		-	-
Total	**50389**	**154 183**	**44622**	**2207**	**7**	**600**	-
Sorties							
Départements	**Bovins**	**Ovins**	**Caprins**	**Equins**	**Asins**	**Volaille**	**Camelins**
Dagana	931	2019	500	0	0	-	-
Podor	60 988	141 224	44 704	986	0		-
Saint-Louis	28	1 527	400	13	0	-	-
Total	**61 947**	**144 770**	**45 604**	**999**	**0**		-

Source : Direction régionale de l'élevage et de la Production animale/ Saint-Louis

XIX.2 Sylviculture

Répartition des ménages pratiquant la sylviculture par milieu et département de résidence

Au niveau régional, **149 ménages** pratiquant la sylviculture sont dénombrés en 2023. Leur répartion par département montre que 45,5% des ménages sont dans le département de Podor ; 37,4% dans le département de Dagana et 17,1% dans le département de Saint-Louis ; 67,8% de ces ménages sont en milieu rural.

Au niveau de la région de Saint-Louis, on retrouve une production de produits forestiers ligneux et une production de produits forestiers non ligneux. Le bois de chauffe est le principal produit ligneux exploité dans la région. Sa production est de **393 tonnes** en 2022 contre **127 tonnes** en 2023, soit une baisse de 266 tonnes (67,7%).

Les produits forestiers non ligneux de la région sont divers. Ils sont : « *gowé », jujube, soump (ou datte du désert), « diguidié », gomme mounass, gomme arabique, pain de singe et « leydour » (Cassia Italica). En 2022,* les quantités *produites sont **612 352 Kg** de « gowé », **335 884 Kg** de jujube, **9 041 Kg** de soump (ou datte du désert), **25 542 kg** de « diguidié », **8 445 Kg** de gomme mounass, **1 300 Kg** de gomme arabique, **140 Kg** pain de singe et **800 Kg** de « leydour » (Cassia Italica). En 2023, la production est de **449 095 Kg** de « gowé », **504 185 Kg** de jujube, **4 625 Kg** de soump (ou datte du désert), **39 482 kg** de « diguidié », **4 379 K**g de gomme mounass, **511 Kg** de gomme arabique, et **470 Kg** de « leydour » (Cassia Italica).*

La valeur de la production de produits ligneux est estimée à **196 500 FCFA** en 2022 et à **63 500 FCFA** en 2023.

La valeur de la production forestière des produits non ligneux est estimée à **15 568 315 FCFA** en 2022 et à **15 771 015 FCFA** en 2023.

Définitions :

Sylviculture: c'est la culture des arbres et l'entretien des forêts et comprend: la production de plants (pépinières), le reboisement, la mise en défens, la régénération artificielle assistée et l'aménagement.
La **production forestière**: c'est l'ensemble des produits issus de l'exploitation forestière et est constitués des produits ligneux (bois de chauffe, charbon de bois, bois de service, bois d'oeuvre, les produits de cueillette et la faune (chasse, élevage).
Les **produits de la cueillette** regroupent les fruits, écorces, racines, gomme, feuilles, gousses, huiles, résine, fourrage, vin de palme, miel sauvage etc.

En savoir plus :

Rapport régional RGPH-5

Tableaux et graphiques

Tableau n° XIX.4: quantité exploitée des produits forestiers non ligneux

Nature	Production en quantité (Kg)		Production en valeur (FCFA)	
	2022	2023	2022	2023
Gowe	612 352	449 095	9 185 280	6 736 425
Jujube	335 884	504 185	5 038 260	7 562 775
Soump	9 041	4 625	135 615	69 375
Diguidié	25 542	39 482	766 260	1 184 460
Gomme mounass	8 445	4 379	337 800	175 160
Gomme arabique	1 300	511	91 000	35 770
Pain de singe	140	-	2 100	-
Leydour	800	470	12 000	7 050
Total			**15 568 315**	**15 771 015**

Source : Inspection régionale des Eaux et Forêts de Saint-Louis

XIX.3 Pêche – Aquaculture

Infrastructures

Les infrastructures jouent un rôle important dans les activités de pêche à travers la facilitation de la conservation et de la transformation des produits halieutiques. Les infrastructures existantes fonctionnelles de la région sont exclusivement localisées dans le département de Saint-Louis qui abrite en 2022, 2 quais de pêche, 4 fabriques de glace, 35 stations d'essence et 6 usines de transformation de produits halieutiques. En 2023, on note l'ouverture de 2 nouvelles fabriques de glace mais aussi la fermeture de 2 stations d'essence, dans le département de Saint-Louis.

Dans le département de Dagana on retrouve un complexe frigorifique et un marché moderne aux poissons non fonctionnel et le département de Podor abrite 2 complexes frigorifiques inachevés.

Sites et armements de peche

En 2023, la région compte **129 villages** de pêcheurs contre **128 villages** en 2022, dont 100 dans le département de Podor, 21 à Dagana et 8 à Saint-Louis.

Concernant les embarcations, un total de **6 995 pirogues** est dénombré dans la région en 2022 et **5 195 pirogues** en 2023, soit une baisse de 25,7%. La pêche maritime concentre l'essentiel des embarcations avec **4 982 pirogues** en 2022 et **3 159 pirogues** en 2023. La pêche continentale a utilisé **2013 pirogues** en 2022 et **2 036 pirogues** en 2023. Il faut noter que les embarcations pour la pêche continentale se répartissent entre les 3 départements, tandis que la pêche maritime se pratique uniquement dans le département de Saint-Louis.

Le nombre de pêcheurs dans la région est évalué à **37 658** (**31 590** pour la pêche maritime et **6 066** pour la pêche continentale) en 2023 contre **36 070** (**30 040** pour la pêche maritime et 6 030 pour la pêche continentale) en 2022 soit une hausse de 4,4%. La ventilation par département montre que le département de Saint-Louis concentre plus de 80,0% des pêcheurs.

Production de la pêche artisanale

La production de la pêche artisanale est constituée de poissons, de mollusques et de crustacées. En 2022, la région a enregistré une production de **57 822,6 tonnes** de poissons contre **78 907,236 tonnes** de poissons en 2023, soit une hausse de 36,5%. Cette production est évaluée à environ **23 milliards de FCFA** en 2022 et **à 25 milliards de FCFA** en 2023. La production de poissons est portée essentiellement par le département Saint-Louis qui concentre plus de 98% de la production. Les mollusques et les crustacés sont exclusivement produits dans le département de Saint-Louis et sont estimés respectivement à 26 tonnes et **15 tonnes** en 2022 et **528,615 tonnes** et **53,225 tonnes** en 2023.

La ventilation de la production

La production est majoritairement destinée au mareyage, soit une proportion de 62,3% en 2022 (**35 892,12 tonnes**), contre 20,32% pour la transformation industrielle, 11,9% pour la consommation locale et 5,5% pour la transformation artisanale.

De même en 2023, la part de la production destinée au mareyage est de 69,2% (**63 075,905** tonnes), contre 13,9% pour la transformation artisanale, 13,0% pour la consommation locale, 2,8% pour la transformation industrielle. On observe une répartition similaire dans le département de Saint-Louis.

A Podor, la totalité de la production est destinée à la consommation locale. Il est à noter que la transformation industrielle n'est réalisée qu'à Saint-Louis.

Aquaculture

En 2022, **98** infrastructures aquacoles ont été dénombrées dans la région dont 40 étangs, 32 bassins et 26 cages.

Situation de la production aquacole

S'agissant de la production aquacole, la quantité empoissonnée d'alevins est évaluée à 4,57 tonnes en 2022. La quantité de poissons récoltée est de **140 tonnes** et la quantité d'aliment local est de **7 tonnes**.

Tableaux et graphiques

Tableau n° XIX5: Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche et le département en 2022 et 2023

Département	Années	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pirogues			Nombre de pêcheurs		
		PC	PM	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Podor	2022	100	0	100	1200	0	1200	2500	0	2500
	2023	100	0	100	1200	0	1200	2500	0	2500
Dagana	2022	*20*	0	*20*	800	0	800	3 500	0	**3 500**
	2023	*21*	0	*21*	830	0	830	3 550	0	**3 550**
Saint-Louis	2022	*1*	7	*8*	13	4982	4995	30	30040	**30070**
	2023	*1*	7	*8*	6	3159	3165	16	31590	**31608**
Région	2022	121	7	128	2013	4982	6995	6030	30040	36070
	2023	122	7	129	2036	3159	5195	6066	31590	37658

PC: Pêche continentale ; PM: Pêche maritime

Source : Service Régional de la Pêche /Saint-Louis

Tableau n° XIX6: Evolution de la production de la pêche artisanale, selon l'espèce et par département en 2022 et 2023

Circonscriptions administratives	Année	Poissons		Mollusques		Crustacés	
		Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)
Département de Podor	2021	198,773	272 085 000	0	0	0	0
	2022	5,627	8 796 000	0	0	0	0
	2023	25,529	49 785 023	0	0	0	0
Département de Dagana	2021	1469,8	941 831 850	0	0	0	0
	2022	1152	734 882 500	0	0	0	0
	2023	1088	722 196 300	0	0	0	0
Département de Saint-Louis	2021	52584	12 704 670 500	123080	343180800	8650	31225000
	2022	56665	22 693 163 000	26	39000000	15	30000000
	2023	77793.707	24 527 871 525	528,615	883861500	53.225	334507500
Région	2021	**54 253**	**13 918 587 350**	**123, 080**	**343 180 800**	**8, 650**	**31 225 000**
	2022	**57822,6**	**23 436 841 000**	26	**39000000**	**15**	**30 000 000**
	2023	**78907,236**	**25 299 852 848**	**528,615**	**883861500**	**53,225**	**334507500**

Source : Service Régional de la Pêche /Saint-Louis

Tableau n° XIX7: Ventilation de la production artisanale selon l'usage et l'année, par département en 2022 et 2023

Destinations		Consommation locale	Mareyage	Transformation industrielle	Transformation artisanale	Total
Département de Podor	2021	198,773	273,476	0	0	472,249
	2022	5,6	0	0	0	5,6
	2023	25,529	0	0	0	25,529
Département de Dagana	2021	221,9	1062,04	0	124,27	1408,21
	2022	168,31	942,32	0	77,62	1188,25
	2023	128,25	848,94	0	72,41	1049,6
Département de Saint-Louis	2021	6926,85	37380,2	5689,2	2588	52584,25
	2022	6699,6	34949,8	11716,1	3075,8	56441,3
	2023	11668,547	62226,965	2560,54	12643,905	90102,676
Région	**2021**	**7347,523**	**38715,716**	**5689,2**	**2712,27**	**54464,709**
	2022	**6871,51**	**35892,12**	**11716,1**	**3153,42**	**57633,15**
	2023	**11822,326**	**63075,905**	**2560,54**	**12716,315**	**91177,805**

Source : Service Régional de la Pêche /Saint-Louis

Chapitre XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

XX.1 Mines et carrières

La Région de Saint-Louis dispose de substances de carrières telles que le sable (Rao, Ross Béthio, Gandiole, Taredji à Podor), le coquillage (Gandon, Rao, Mbenguene Boye) et la latérite (Colonat, Pathé Badio à Mbane, Ndiayéne Pendao, Cas-Cas, Médina Ndiatbé), l'argile (Rao, Gandon, Ross-Béthio). L'activité de production des minéraux lourds (zircon, illemenite, leucoxéne) exploités par la Société AFRIG SA a démarré depuis le 05 août 2020. Des indices de tourbes ont été aussi signalés à Thillé-boye, à 80 km de Saint-Louis.

Au cours de l'année 2022, 88 617 m3 de sable ont été enregistrés par les pointeurs à travers les carrières de la région, 16 500 m3 pour les coquillages et 49 014 m3 pour les latérites. Par rapport à l'année 2021, la production enregistre une hausse de 86,2% pour le sable (due à l'ouverture d'une carrière dans la commune de Gandiole), 203,3% pour la latérite (à cause du renforcement des contrôles dans le département de Podor) et 68,9% pour le coquillage (suite à l'augmentation des pointeurs). En 2023, la production a évolué à la hausse avec 57,5% pour le sable (suite à la régularisation des carrières à Ross Béthio et Guédé village) et 40,2% pour la latérite (due à la réalisation de piste de production dans le département de Podor). Par contre, la production de coquillage a connu une baisse de 25,6%.

La production dans la mine de Gandiole a connu un long arrêt en 2021 à cause d'un conflit entre les traivailleurs, les populations et la société minière.

L'activité a repris suite à la médiation entreprise par les autorités régionales pour régler le conflit entre les travailleurs et la société SEN HMC. Elle s'est faite sans interruption pendant l'année 2022. La quantité de minéraux lourds vendue par la société SEN HMC SUARL a atteint 4 819, 65 tonnes en 2022. La production a atteint 8806,2 tonnes en 2023, soit une hausse de 82,7%.

Les recettes collectées par le service des mines ont atteint la somme totale de 127 756 244 FCFA en 2022 contre 29 741 700 FCFA en 2021 soit une hausse de 329,6%. Elles proviennent du sable (26 585 100 FCFA), du coquillage (8 250 000 FCFA), de la latérite (24 507 000 FCFA), des minéraux lourds (42 164 144) et d'une taxe exceptionnelle ML_DFE/TS (26 250 000 FCFA). Toutes les susbtances minérales ont connu des augmentations de recettes mais les minéraux lourds apportent plus de la moitié des revenus.

En 2023, les recettes ont globalement augmenté de 77,6% par rapport à 2022, tirées par les métaux lourds lesquels ont plus que doublé leur contribution (due en partie par l'augmentation de la production de minéraux lourds). Il convient toutefois de noter que la hausse des redevances superficiaires est due au paiement par moratoire en 2023, de celle de l'année 2022. Les recettes issues des autres substances minérales ont également augmenté à cause du renforcement des contrôles, de l'ouverture de carrières privées temporaires et de la régularisation de carrières publiques qui n'avaient pas d'autorisation.

En savoir plus :

Service régional des mines et de la géologie de Saint-Louis, Rapport d'activités annuel 2022 et 2023

Tableaux et graphiques

Tableau n° XX1: Quantités extraites dans les carrières entre 2021 et 2022

Substance minérale (m3)	2021	2022	2023	Var 2021/2022 (%)	Var 2022/2023 (%)
Sable	47 589	88 617	139 609	86,2%	57,5%
Coquillage	9 770	16 500	12 280	68,9%	-25,6%
Latérite	16 160	49 014	68 729	203,3%	40,2%

Source : Service Régional des Mines et de la Géologie

Tableau n° XX1: Quantités extraites (en tonne) dans les mines entre 2021 et 2023

Substances minérales	2021	2022	2023	Var 2021/2022 (%)	Var 2022/2023 (%)
Minéraux Lourds		4 819,7	8 806,2		82,7%

Source : Service Régional des Mines et de la Géologie

Tableau n° XX3: Recettes entre 2021 et 2023 (en FCFA)

Nature	Substance minérale	2021	2022	2023	Var 2021/2022 (%)	Var 2022/2023 (%)
Redevance minière	**Sable**	14 276 700	26 585 100	41 882 700	86,2	57,5
	Banco	4 885 000	8 250 000	6 140 000	68,9	-25,6
	Latérite	8 080 000	24 507 000	34 364 500	203,3	40,2
	Minéraux Lourds		42 164 144	93 082 842		120,8
Droits Fixes d'entrée	**Minéraux et Sable**	2 500 000	3 500 000	5 500 000	40,0	57,1
Taxe Superficiaire	**PM/Minéraux Lourds**		22 750 000	45 897 950		101,7
TOTAL		**29 741 700**	**127 756 244**	**226 867 992**	**329,6**	**77,6**

Source : Service Régional des Mines et de la Géologie

Chapitre XXI : SERVICES

XXI.1 Transport

Le parc automobile de la région est riche de **8 113 véhicules** avec une majorité de voitures particulières soit 63,5%. Il s'ensuit les camionnettes d'un nombre de 981 puis les autocars avec 425 unités. Il faut noter l'existence d'un seul cyclomoteur et un seul véhicule très spécialisé à usage sanitaire. Relevons également la présence de tous les types de véhicules dans le parc automobile régional.

La répartition des véhicules selon les départements montre que l'essentiel des véhicules se trouve dans le département de Saint-Louis avec 7129 véhicules (87,9%) des véhicules ; 816 véhicules dans le département de Dagana et 168 dans celui de Podor.

Leur répartition selon le type de véhicules montre une prédominance des vélomoteurs avec un nombre de 2 328 soit près de six dixième des véhicules. Il s'ensuit les voitures particulières (477 unités), les camionnettes (453 unités), les autocars (223 unités), les motocycles (186 unités), les camions (102 unités). Les autres types de véhicules sont ressortis à moins de 100 unités. Toutefois, il faut relever l'absence de véhicules spécialisés à l'exception de 18 véhicules très spécialisés de transport, de remorque et semi-remorque, de tracteurs agricoles et de tracteurs routiers.

Les examens du code de la route se sont établis en 2023 à un nombre d'inscrits de 7 368 et un nombre d'admis à 4

901 unités soit un taux de réussite de deux tiers. Une grande disparité est relevée selon les catégories de véhicules avec la prédominance des véhicules légers (4 132 inscrits) et lourds (2 651 inscrits). Relativement à la conduite, sur les 7 721 inscrits, 3851 sont admis soit presque la moitié (49,9%). Leur répartition selon les catégories de véhicules montre également l'importance des véhicules légers et des poids lourds.

Pour ce qui est de la répartition des conducteurs selon le sexe, une prédominance des hommes est également notée avec seulement une femme qui exerce le métier de transport en commun en 2023 et 32 femmes conduisent des poids lourds, 724 des poids légers et aucune femme ne conduit un véhicule de deux roues.

Tableaux et graphiques

Tableau n° XXI.1 : Parc automobile régional en 2023

Type	2023			
	Saint-Louis	Dagana	Podor	Total
Autocar	395	20	10	425
Camion	143	26	5	174
Camionnette	727	212	42	981
Cyclomoteur	1	0	0	1
Motocycle	337	20	0	357
Quadricycle	13	1	0	14
Semi-remorque	133	43	6	182
Tracteur	127	54	8	189
Tricycle	67	14	0	81
V. Très Spé. de Transport	99	16	2	117
V. Très Spé. à Usage Sanitaire	1	0	0	1
Voiture Particulière	4704	356	89	5149
Vélomoteur	382	54	6	442
Total	**7129**	**816**	**168**	**8113**

Source : Direction des Transports Routiers

Tableau n° XXI.2 : Examens de codes et conduite en 2023

Ensemble	Année	Code de la route		Conduite		Conducteurs	
		Inscrits	Admis	Inscrits	Admis	Hommes	Femmes
Deux roues	2021	58	43	75	39	37	2
	2022	23	18	35	18	17	1
	2023	22	12	16	9	9	0
Véhicules légers	2021	4674	2984	4732	2700	1947	753
	2022	5359	4098	5531	3484	2574	910
	2023	4132	3014	4232	2374	1650	724
Poids lourds	2021	4280	1793	3831	1664	1635	29
	2022	2690	1504	3210	1376	1362	14
	2023	2651	1593	2965	1247	1215	32
Transport en commun	2021	849	339	733	315	314	1
	2022	625	305	658	265	264	1
	2023	563	282	508	221	220	1
Ensemble	**2021**	**9861**	**5159**	**9371**	**4718**	**3933**	**785**
	2022	**8697**	**5925**	**9434**	**5143**	**4217**	**926**
	2023	**7368**	**4901**	**7721**	**3851**	**3094**	**757**

Source : Direction des Transports Routiers

SECTION G. ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX MOTS CLES

Chapitre XXII : GLOSSAIRES

- **Aides familiaux** : Ce sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi ;
- **Aquaculture :** ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage ;
- **Budget :** document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique ;
- **Chômeur** : Au sens du Bureau international du Travail (BIT)**, l**es chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et pris ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays ;
- **Circonscription administrative** : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement ;
- **Conflit collectif** : désaccord entre les travailleurs organisés ou non en syndicat et leur(s) employeur (s) appartenant ou non à une organisation patronale portant sur une ou plusieurs questions relatives à l'intérêt collectif des travailleurs sur leurs lieux de travail ;
- **Contrat collectif :** aussi appelé contrat groupe, est une forme de contrat d'assurances. Il est en général souscrit par un employeur au profit de ses employés ou par une association pour le compte de ses membres. Le contrat collectif peut être obligatoire ou facultatif ;
- **Contrat individuel de travail** : contrat par lequel le travailleur s'engage, pour une durée déterminée ou indéterminée, à travailler à temps plein ou à temps partiel au service de l'employeur et celui-ci à payer un salaire fixé d'après le temps ou le travail fourni ;
- **Collectivité territoriale :** ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation ;
- **Culture** : c'est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique ;
- **Densité de population** sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré ;
- **Encours** : montant total et global des crédits souscrits par un emprunteur ou co-emprunteur calculé à un moment précis et donné. Il représente donc le montant global à l'instant T des crédits en cours, en fonction des échéances sur des clients ou sur des fournisseurs. En d'autres termes, l'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés ;

- **Immatriculation** est une série de caractères (chiffres et lettres) qui permet d'identifier un véhicule. L'inscription de ce dernier s'effectue dans un registre public et est rendue obligatoire par la loi ;
- **Indice synthétique de fécondité (ISF)** réfère au nombre d'enfants qu'aurait hypothétiquement une femme au cours de sa vie reproductive si elle connaissait les taux de fécondité par âge observés au cours d'une année civile donnée. En général, « l'ISF» est calculé pour les femmes de 15 à 49 ans. Il s'agit de la fourchette d'âge pour laquelle les taux de fécondité par âge sont généralement calculés, étant donné la très petite proportion de naissances chez les femmes en dehors de cette fourchette d'âge ;
- **Lotissement** est une opération d'aménagement par laquelle le lotisseur acquiert une parcelle non viabilisée, réalise les travaux de voirie et réseaux divers nécessaires pour desservir les terrains et étend les réseaux publics pour les raccorder en eau et en électricité ;
- **Migration** : tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale ;
- **Patrimoine culturel :** il désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel ;
- **Pêche artisanale** consiste en diverses pratiques de pêche à petite échelle, à faible technologie et à faible capital, entreprises par des ménages de pêcheurs individuels ;
- **Pêche continentale** est définie comme « toute activité conduite pour extraire des poissons et d'autres organismes aquatiques des eaux continentales » ;
- **Population** : c'est un ensemble d'individus coexistant à un moment donné et délimité selon des critères variés d'appartenance. Plus communément, le mot population désigne l'ensemble des habitants d'un territoire (état, province, département, ville, village...) à une date donnée (population totale). Il peut aussi désigner des fractions variées de cet ensemble (population urbaine, rurale, population scolaire, population active, etc.).
- **Population en âge de travailler** : elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus ;
- **Population en emploi :** elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précédent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur lieu de travail ;
- **Population active :** les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise ;
- **Projections de population** : fournit une image de ce que pourraient être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les projections démographiques sont réalisées à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs

communes. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations… ou de tout territoire ad hoc ;

- **Programmes de santé :** C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aigües, les programmes de promotion de la maternité sans risque, etc. ;
- **Pyramide des âges :** répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité ;
- **Ratio de dépendance démographique :** le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans ;
- **Rapport de masculinité :** Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âges est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes ;
- **Recensement** : Opération de dénombrement de la population d'un pays. Le recensement consiste en un comptage systématique de la population vivant sur un territoire donné, à une date donnée.
- **Réceptif (hôtelière) : hôtel, auberge, campement :** C'est un établissement d'hébergement qui offre des chambres ou des appartements meublés en location. Soit à une clientèle de passage soit à une clientèle qui effectue un séjour caractérisé par une location à la semaine ou un mois qui sauf, exception, n'y élit pas domicile ;
- **Ressources forestières :** Ce sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisés pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou ils peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois ;
- **Ressources fauniques :** les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux ;
- **Structure d'une population** : La composition de la population selon diverses caractéristiques (variables) démographiques ou non est appelée structure de la population (exemple, structure de la population par âge, par sexe, par niveau d'instruction...). La structure fait donc partie de l'état d'une population.
- **Système Financier Décentralisé :** Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi à fournir ces prestations ;
- **Taux d'abandon** est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas terminé un cycle scolaire donné et le nombre d'individus l'ayant démarré ;
- **Taux d'achèvement du cycle primaire :** c'est le nombre total d'enfants qui achèvent avec succès la dernière année du primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants de l'âge théorique correspond à cette dernière année ;
- **Taux de redoublement :** pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n ;

- **Taux d'urbanisation :** C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes ;
- **Taux brut de scolarisation** : c'est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée ;
- **Tourisme** : phénomène social, culturel et économique qui suppose des mouvements de personnes vers des pays ou des lieux situés en dehors de leur environnement habituel intervenant pour des motifs personnels ou pour affaires et motifs professionnels. Ces personnes sont appelées visiteurs et peuvent être des touristes ou des excursionnistes; des résidents ou des non-résidents; le tourisme englobe leurs activités, dont certaines impliquent des dépenses touristiques ;
- **Transport routier** est un mode de transport utilisant les véhicules suivants : les automobiles, les véhicules utilitaires (légers et lourds) et les deux-roues ;
- **Taux de fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année) ;
- **Taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Chapitre XXIII : INDEX MOTS CLES

A

accroissement · 9, 21, 23, 27
âge · 3, 21, 26, 27, 30, 31, 32, 39, 82, 85, 87, 119, 140, 141, 142, 143
agriculture · 9, 14, 24, 94, 119, 126
Aquaculture · 4, 87, 120, 130, 140
Assainissement · 3, 51

C

chômage · 3, 36, 39, 40, 140
climat · 18
Commerce · 5, 95, 99, 101, 104, 115, 135
contrats · 3, 34, 35
culture · 140

D

densité · 140
département · 140, 142

E

eau · 3, 48, 49, 140
élevage · 140
emploi · 34, 35, 94, 98, 140, 141
enfant · 3, 21, 26, 27, 56, 57, 59, 75, 76, 80, 82, 85, 141, 143
entreprise · 4, 34, 37, 104, 108, 114, 116, 133, 141

F

fécondité · 26, 27, 141, 142, 143
forêts · 16

I

immatriculation · 34, 114
internet · 46, 47

J

jeune · 94, 95
jeunesse · 4, 21, 91, 94, 95

L

lotissement · 14

M

marché · 39, 98, 114, 130, 140
ménages · 3, 24, 32, 42, 43, 44, 46, 47, 51, 52, 53, 54, 59, 65, 66, 77, 119, 120, 126, 128, 140, 141
Migration · 141
mortalité · 141, 142

P

population · 3, 9, 10, 11, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 30, 31, 32, 33, 37, 40, 56, 59, 63, 70, 82, 140, 141, 142, 143
Population · 141
production · 9, 16, 98, 119, 122, 126, 128, 130, 131, 133, 140, 141, 142

R

Rapport de masculinité · 142
ratio de dépendance démographique · 142

S

santé · 4, 24, 26, 51, 56, 65, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 88, 94, 142
scolaire · 21, 80, 82, 83, 85, 86, 141, 143
Sénégal · 140, 141

T

travail · 3, 28, 30, 34, 35, 36, 37, 39, 114, 140, 141